



Ampleur et Déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger

RAPPORT FINAL

Septembre 2015

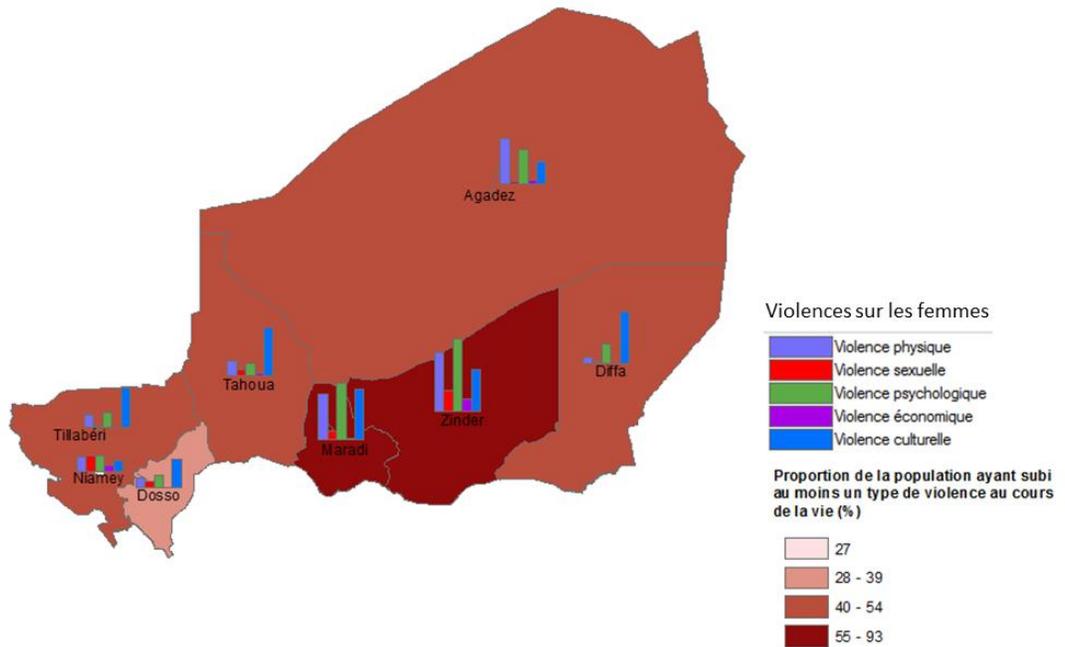
Fatou Diop Sall, Consultante Internationale

Djibo SALEY, Consultant National Socio-Anthropologue

MODIELI Amadou Djibrilla, Consultant National Statisticien Démographe

L'ampleur des Violences Basées sur le Genre au Niger

Répartition de la population ayant subi au moins un type de violence par région



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	8
LISTE DES ENCADRES	9
AVANT-PROPOS	10
REMERCIEMENTS	11
RESUME EXECUTIF	12
1. CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	16
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION	16
1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE	33
1.2.1 <i>Objectif général</i>	33
1.2.2 <i>Objectifs spécifiques</i>	33
1.3 RÉSULTATS ATTENDUS :	34
1.4 APPROCHE CONCEPTUELLE ET METHODOLOGIQUE :	34
1.4.1 <i>Approche conceptuelle</i>	34
a. Dimensions du concept de VBG :	40
b. Typologie des Violences Basées sur le Genre	41
1.5 CHAMPS DE L'ETUDE	44
1.6 POPULATIONS-CIBLES	44
1.7 APPROCHE GLOBALE	45
1.8 TECHNIQUES ET OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES	45
1.8.1 <i>Recherche documentaire</i>	46
1.8.2 <i>Entretiens semi-structurés</i>	46
1.8.3 <i>Focus groups</i> :	46
1.8.4 <i>Récits de vie et témoignages</i>	49
1.8.5 <i>Entretiens semi-structures</i>	49
1.8.6 <i>Observation</i> :	50
1.9 TECHNIQUES QUANTITATIVES	50
1.9.1 <i>Outils de collecte</i>	50
• <i>Fiche de dénombrement</i>	50
• <i>Questionnaire ménage</i>	50
• <i>Questionnaire individuel</i>	51
1.9.2 <i>Echantillonnage</i> :	51
• <i>Type d'enquête quantitative</i>	51
• <i>Plan de sondage</i>	51
• <i>Base de sondage des unités primaires ou ZD</i>	52
• <i>Base de sondage des unités secondaires</i>	52
• <i>Taille de l'échantillon</i>	52
• <i>Mode de tirage</i>	53
1.10 L'ATELIER DE RESTITUTION PARTICIPATIVE	53
1.11 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES	54
1.12 ÉLABORATION DU RAPPORT DE L'ÉTUDE	56

1.13	COLLABORATION ET RESPONSABILITES	57
1.13.1	Rôles des Ministères	57
1.13.2	Rôles des directions régionales , des antennes de l'UNFPA et des ONG à l'intérieur du pays:	57
1.13.3	Rôles des élus locaux et nationaux	57
1.13.4	Rôles des leaders traditionnels et religieux	57
1.14	CONSIDERATIONS ETHIQUES	58
1.15	RECRUTEMENT ET FORMATION DES ÉQUIPES D'ENQUÊTE ET SUPERVISION	58
2.	RESULTATS DE L'ETUDE	59
2.1	CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DES MENAGES ET DES ENQUETES	59
2.1.1	Caractéristiques des ménages	59
a.	Structure par sexe et par âge de la population des ménages enquêtés	59
b.	Composition et taille des ménages	61
c.	Caractéristiques sociodémographiques et économiques des enquêtés	66
2.2	TYPES ET FORMES DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	73
2.2.1	TYPOLOGIE DES VBG	73
2.2.2	Les formes ou manifestations des VBG selon le type	88
a.	Violence physique	88
b.	Violence sexuelle	89
c.	Violence psychologique	95
d.	Violence économique	96
e.	Violence culturelle	98
f.	Violence politique	102
	• Prise de décisions dans les ménages	103
	• Participation politique des femmes	103
2.3	PROFIL DES AUTEURS ET LIEU DE PRODUCTION DES VIOLENCES	107
2.3.1	Violence physique	107
2.3.2	Violence sexuelle	107
2.3.3	Violence psychologique	107
2.3.4	Violence économique	108
2.4	DETERMINANTS DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	115
2.4.1	Violence physique	116
2.4.2	Violence sexuelle	120
2.4.3	Violence psychologique	125
2.4.4	Violence économique	129
2.4.5	Violence culturelle	133
2.4.6	Violence politique	141
2.5	ANALYSE DES ACTES DE VIOLENCE DANS LA FAMILLE	151
2.5.1	Types de VBG les plus fréquents au sein de la famille	151
2.5.2	Déterminants des Violences Domestiques et familiales:	155
a.	Vulnérabilité économique des victimes et des auteurs	155
b.	La violence appelle la violence	155
c.	Jalousie et troubles psychiques:	155
d.	Statuts respectifs des membres de la famille et le rapport de genre	156
e.	Persistance et recours en cas de VBG	160
2.6	CONSÉQUENCES DES CAS DE VBG	165
2.7	LES MUTILATIONS GENITALES FEMINIENES (MGF)	170
2.7.1	Connaissance des mutilations génitales féminines	170
2.7.2	Pratiques des mutilations génitales féminines	170
2.8	SANTE DE LA REPRODUCTION	172
2.8.1	Premiers rapports sexuels	172

2.8.2	<i>Age à la première grossesse</i>	175
2.8.3	<i>Méthodes contraceptives</i>	176
2.9	MARIAGE D'ENFANT ET MARIAGE FORCE	177
2.9.1	<i>Ampleur du phénomène:</i>	177
2.9.2	<i>Déterminants du mariage d'enfants (précoce) et mariage forcé:</i>	178
a.	<i>La peur du déshonneur :</i>	178
b.	<i>Grossesses non désirées:</i>	180
c.	<i>La supposée précocité des adolescents(es)</i>	180
2.10	LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	180
2.10.1	<i>Représentations sociales et statut des personnes en situation de handicap</i>	180
2.10.2	<i>Conditions des personnes en situation de handicap</i>	182
2.10.3	<i>Mécanisme de solidarité et de protection des personnes en situation de handicap</i>	183
2.11	ANALYSE DE LA REPONSE NATIONALE CONTRE LES VBG	183
2.11.1	<i>Les structures étatiques</i>	184
2.11.2	<i>Les Communes</i>	184
2.11.3	<i>Les Organisations de la Société civile, ONG, les Organismes de Développement et la Coopération bilatérale:</i>	184
2.12	ACCES AUX STRUCTURES DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE	186
	PRINCIPALES CONCLUSIONS	189
	RECOMMANDATIONS:	190
	BIBLIOGRAPHIE	194
	ANNEXE	196

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDE : Conventions relatives aux Droits de l'Enfant

CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes

CES: Complexe d'Enseignement Secondaire

CONIPRAT : Comité Nigérien sur les Pratiques Traditionnelles

CSI : Centre de Santé Intégré

EDSN-MICS IV : Quatrième Enquête Démographique de Santé et à Indicateurs multiples

INS : Institut National de la Statistique

MEB : Ministère de l'Enseignement de Base

MEN: Ministère de l'Education Nationale

MES : Ministère de l'Enseignement Secondaire

MI: Ministère de l'Intérieur

MJ/S/C: Ministère de la Jeunesse, du Sport et de la Culture

MJ: Ministère de la Justice

MP/PF/PE: Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

MSP: Ministère de la Santé Publique

NPO : National Programme Officer

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OXFAM: Oxford Committee for Famine Relief

PDL : Plan de Développement Local

PNG : Politique Nationale Genre

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SJUP : Services Educatifs ; Judiciaires et Préventifs

SNIS : Système National d'Informations Sanitaires

SNU : Système des Nations-Unies

UNFPA : Fonds des Nations-Unies pour la Population

VBG : Violences Basées sur le Genre

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : REPARTITION DE LA POPULATION DES MENAGES ENQUETES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	59
TABLEAU 2 : REPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION DES MENAGES ENQUETES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	59
TABLEAU 3 : REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION DES MENAGES ENQUETES (%)	60
TABLEAU 4 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE PAR MILIEU DE RESIDENCE (%)	62
TABLEAU 5 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE PAR REGION (%)	63
TABLEAU 6 : REPARTITION DES MENAGES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LA TAILLE DES MENAGES (%)	64
TABLEAU 7 : REPARTITION DES MENAGES PAR REGION SELON LA TAILLE DES MENAGES (%)	64
TABLEAU 8 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE (%)	65
TABLEAU 9 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR REGION SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE (%)	66
TABLEAU 10 : REPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION ENQUETEE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	67
TABLEAU 11 : REPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION ENQUETEE SELON LA REGION DE RESIDENCE (%)	67
TABLEAU 12 : REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION ENQUETEE SELON LA REGION DE RESIDENCE (%)	69
TABLEAU 13 : REPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION ENQUETEE SELON L'ETAT MATRIMONIAL (%)	70
TABLEAU 14 : REPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION ENQUETEE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (%)	71
TABLEAU 15 : REPARTITION DE LA POPULATION ENQUETEE SELON LE GROUPE ETHNIQUE	72
TABLEAU 16 : REPARTITION DE LA POPULATION ENQUETEE SELON LE TYPE DE RELIGION	72
TABLEAU 17 : REPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION ENQUETEE SELON LE TYPE D'ACTIVITE (%)	73
TABLEAU 18 : REPARTITION DE LA POPULATION ENQUETEE PAR REGION, MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE SELON LE TYPE DE VIOLENCE SUBIE AU COURS DE LA VIE (%)	79
TABLEAU 20 : REPARTITION DE LA POPULATION ENQUETEE PAR GROUPE D'AGE ET PAR SEXE SELON LE TYPE DE VIOLENCE SUBIE AU COURS DE LA VIE (%)	82
TABLEAU 21 : REPARTITION DE LA POPULATION ENQUETEE PAR REGION, MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE SELON LE TYPE DE VIOLENCE SUBIE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS (%)	87
TABLEAU 22 : REPARTITION DE LA POPULATION ENQUETEE PAR FORME DE VIOLENCE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE	100
TABLEAU 23 : REPARTITION DES VICTIMES PAR TYPE DE VIOLENCE SELON LE SEXE DE L'AUTEUR ET LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	110
TABLEAU 24 : REPARTITION DES VICTIMES PAR TYPE DE VIOLENCE SELON L'AUTEUR ET LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	111
TABLEAU 25 : REPARTITION DES VICTIMES PAR TYPE DE VIOLENCE SELON LE LIEU D'EXPRESSION DE LA VIOLENCE (%)	114
TABLEAU 26 : RESULTATS DES REGRESSIONS LOGISTIQUES DU RISQUE RELATIF D'ETRE VICTIME A UN TYPE DE VBG SELON LE SEXE	115
TABLEAU 27 : REPARTITION DES ENQUETES PAR TYPE DE VBG LES PLUS FREQUENTS DANS LA FAMILLE (%)	154
TABLEAU 28 : DEGRE DE CONTINUATION DES CAS DE VBG SELON LE SEXE DE LA VICTIME (%)	161
TABLEAU 29 : RECOURS EN CAS DE VBG SELON LE SEXE DE LA VICTIME (%)	162
TABLEAU 30 : DEGRE DE SATISFACTION EN CAS DE PLAINTES	164
TABLEAU 31 : CONNAISSANCES DES MGF PAR LES ENQUETES (%)	170
TABLEAU 32 : REPARTITION DES FEMMES EXCISEES SELON LA REGION ET LE MILIEU DE RESIDENCE (%)	171
TABLEAU 33 : PREVALENCE CONTRACEPTIVE CHEZ LES FEMMES	176

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1 : L'INTERSECTIONNALITE DES VBG.....	39
GRAPHIQUE 2 : PYRAMIDE DES AGES	61
GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DES ENQUETES SELON LE SEXE ET LE TYPE DE VBG	81
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DES ENQUETES PAR TYPE DE VBG SELON LA REGION	82
GRAPHIQUE 5 : VICTIMES DE FORME DE VIOLENCE PHYSIQUE SELON LE SEXE.....	89
GRAPHIQUE 6 : VICTIMES DE FORME DE VIOLENCE SEXUELLE SELON LE SEXE.....	90
GRAPHIQUE 7 : VICTIMES DE FORME DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE SELON LE SEXE	96
GRAPHIQUE 8 : VICTIMES DE FORME DE VIOLENCE ECONOMIQUE SELON LE SEXE	97
GRAPHIQUE 9 : VICTIMES DE FORME DE VIOLENCE CULTURELLE SELON LE SEXE.....	99
GRAPHIQUE 10 : PRISE DE DECISIONS DANS LES MENAGES	103
GRAPHIQUE 11 : PARTICIPATION A UNE ASSOCIATION OU A UN POSTE DE RESPONSABILITE	104
GRAPHIQUE 12 : PARTICIPATION AUX ORGANES DECISIONNELS	105
GRAPHIQUE 13 : PARTICIPATION PAR TYPE D'ORGANES.....	106
GRAPHIQUE 14 : TYPES DE VBG EXERCEES SELON LE SEXE DE L'AUTEUR	108
GRAPHIQUE 15 : TYPE DE VBG LES PLUS COURANTS SUBIS DANS LA FAMILLE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS	154
GRAPHIQUE 16 : DEGRE DE RECOURS EN CAS DE VBG	163
GRAPHIQUE 17 : POURCENTAGE DES FEMMES EXCISEES PAR REGION (%)	172
GRAPHIQUE 18 : REPARTITION PAR REGION DES FEMMES AYANT EU LEURS PREMIERES GROSSESSES AVANT L'AGE DE 18 ANS (%).....	176
GRAPHIQUE 19 : REPARTITION DES FEMMES MARIEES AVANT L'AGE DE 15 ANS PAR REGION ET LE MILIEU DE RESIDENCE (%).....	177
GRAPHIQUE 20 : REPARTITION DES FEMMES MARIEES AVANT L'AGE DE 15 ANS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (%)	178

Liste des encadrés

ENCADRE 1 : DEFINITION DE LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE	38
ENCADRE 2 : PRINCIPE DE LA REGRESSION LOGISTIQUE	55
ENCADRE 3 : RECIT DE VIE DE HAWA, VIOLENTEE PAR SON MARI INFLUENCE PAR SA MERE.....	74
ENCADRE 4 : RECIT DE VIE DE RAIDA, VICTIME DE VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES ET ECONOMIQUES EXERCEES PAR SA BELLE- MERE AU VU ET AU SU D'UN MARI IMPUISSANT.....	76
ENCADRE 5 : DES CAS DE VBG DANS LE DISTRICT SANITAIRE DE MYRIAH-ZINDER, RELATE PAR UN ASSISTANT SOCIAL	86
ENCADRE 6 : RECIT DE VIE DE RA, DESCOLARISEE CAR VIOLEE ET MISE ENCEINTE PAR LE FILS DE SON TUTEUR	91
ENCADRE 7 : TEMOIGNAGE A PROPOS D'UN VIOL CONJUGAL CHRONIQUE	92
ENCADRE 8 : L'HISTOIRE DE NIYIMA, VIOLEE A 6 ANS PAR L'ETRANGER DE SON PERE	93
ENCADRE 9 : L'HISTOIRE DE TITI, VIOLEE PAR LE CHOMEUR RECIDIVISTE.....	94
ENCADRE 10 : VIOLENCE D'UNE FEMME CONTRE SON MARI.....	119
ENCADRE 11 : L'HISTOIRE D'IDE, LE PERE DE FAMILLE VIOLENT	129
ENCADRE 12 : ELLE ARRACHE LES CHEVEUX DE SA COEPOUSE.....	141
ENCADRE 13 : RECIT DE VIE D'UNE FEMME POLITIQUE.....	149
ENCADRE 14 : PERCEPTION DES HOMMES DES VIOLENCES QU'ILS SUBISSENT DE LA PART DES FEMMES	152
ENCADRE 15 : PERCEPTION DES FEMMES DES VIOLENCES QU'ELLES SUBISSENT DE LA PART DES HOMMES	153
ENCADRE 16 : LES 7 PARADOXES DE LA VIOLENCE MASCULINE.....	158
ENCADRE 17 : LE CALVAIRE DE LA FEMME POLITIQUE POUR LA PROMOTION DE LA FEMME.....	169
ENCADRE 18 : RECIT DE VIE DE RAMA, LA REVOLTEE CONTRE SON MARIAGE FORCE	179
ENCADRE 19 : LE PROGRAMME ILIMIN.....	187

AVANT-PROPOS

Les violences basées sur le genre constituent une violation universelle des droits humains. Pourtant plusieurs initiatives ont été prises autant par la communauté internationale que par l'Etat du Niger. Des études sur les violences basées sur le genre ont montré la recrudescence du phénomène dans les régions d'Agadez et de Zinder (Oxfam, 2006) et dans les régions de Dosso et de Maradi (Oxfam, 2007), avec une forte prévalence des violences physiques, sexuelles et conjugales. Il s'agit d'études importantes mais qui n'ont couvert que quelques régions du pays et quelques aspects du phénomène des VBG. C'est pour disposer de données complètes, fiables et actualisées et saisir toute la complexité du phénomène que cette première étude nationale sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger a été réalisée.

Les résultats de cette étude ont montré l'existence de violences multiformes et une prévalence variable selon certaines variables sociodémographiques comme le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, l'activité économique, le lieu de résidence, le sexe du chef de ménage et la taille du ménage. Des résultats qui appellent des recommandations stratégiques.

Tout en leur exprimant notre reconnaissance pour leur contribution, l'équipe de l'UNFPA souhaite que les acteurs à tous les niveaux puissent en tirer le maximum d'informations afin de mettre en place une stratégie efficace autant dans la prise en charge que la prévention des violences basées sur le genre au Niger.

MONIQUE CLESCA, Représentante UNFPA au Niger

REMERCIEMENTS

Le présent document constitue le rapport final de l'étude nationale sur « L'ampleur et les déterminants des violences Basées sur le Genre (VBG) au Niger ».

La réalisation de cette étude a mobilisé les gouvernorats, les directions régionales du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MP/PF/PE) ainsi que les antennes régionales de l'UNFPA. Leur contribution a été décisive pour l'organisation de la collecte des données sur le terrain ; qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

L'équipe de consultants

RESUME EXECUTIF

L'examen de certains indicateurs sociodémographiques et sociopolitiques informe sur la situation de vulnérabilité d'une grande partie de la population nigérienne. La nuptialité y est très précoce: 76,3% des filles âgées de, 20 à 24 ans, sont mariées avant 18 ans. Selon les résultats d'une étude sur les adolescents et les jeunes réalisée en 2013 par l'UNFPA, 39,8% des garçons et 61,4% des filles, âgés entre 10 et 24 ans, n'ont jamais fréquenté l'école. Au sein de la population jeune scolarisée, l'abandon scolaire lié à des grossesses précoces est fréquent. L'analphabétisme concernait 72,2% des femmes en 2012. S'agissant du chômage, le document sur *l'Etat de la population du Niger en 2014* indique qu'il concerne 81% des jeunes filles âgées entre 20 et 24 ans. Dans le domaine de la représentation et de la participation politique, en juillet 2015, 8 femmes sur 37 ministres siègent dans le gouvernement, 14,15 % des parlementaires sont des femmes. En matière de santé de la reproduction, selon les données de l'EDSN-MICS IV, 70% des accouchements se sont faits à domicile en 2012.

Des études sur les violences basées sur le genre ont montré la recrudescence du phénomène dans les régions d'Agadez et de Zinder (*Oxfam, 2006*) et, dans les régions de Dosso et de Maradi (*Oxfam, 2007*), avec une forte présence de violences physiques, sexuelles et conjugales.

L'étude multi pays de l'OMS en 2005, sur les violences faites aux femmes, a montré que 70% des femmes étaient victimes soit de violences physiques, soit de violences sexuelles au cours de leur existence. Ces violences se produisent au sein des couples et sont le fait des conjoints ou des partenaires. Une étude du Ministère de la Santé en collaboration avec UNFPA, réalisée en 2013, (*Rapport Niger 2013, Etat de la Population*) montre que parmi les femmes qui ont été mariées très jeunes, la fistule s'est installée au premier accouchement, dans 53,7% des cas. Dans la même perspective, selon l'OMS, en 2012, environ 140 millions de filles et de femmes dans le

monde ont été victimes de mutilations génitales féminines (MGF). La prévalence nationale des MGF était de 2,2% en 2006 et de 2% en 2012 avec des disparités ethniques variables (EDSN- MICS IV 2012).

Toutefois, les études citées plus haut, n'ont pas abordé le phénomène des Violences Basées sur le Genre dans sa globalité. Cette étude initiée par UNFPA en collaboration avec le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, sur "l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger", est la première étude nationale qui aborde les différents types de violences basées sur le genre¹.

IL s'agit d'une étude quantitative et qualitative qui a touché toutes les régions du Niger ; elle a pour objectif de fournir des informations fiables et actualisées permettant d'aboutir à la mise en place d'une stratégie efficace de prise en charge et de prévention des violences basées sur le genre au Niger.

Au plan quantitatif, l'enquête a été menée auprès des filles/femmes de 10 à 59 ans et des garçons/hommes de 10 à 69 ans. L'échantillon, des garçons/hommes et des filles/femmes, a été constitué selon un plan de sondage à trois degrés avec une stratification des unités primaires. Au premier degré, le tirage des Zones de Dénombrement (ZD) a eu lieu en tenant compte de onze (11) grappes par région. Au deuxième degré, le tirage des ménages a été effectué en considérant les ménages éligibles. Ainsi, 20 ménages ont été par grappe. Au troisième degré, le tirage des individus a été réalisé en considérant pour un ménage tiré au deuxième degré les individus appartenant aux tranches d'âge indiquées plus haut. Compte tenu de la situation d'insécurité qui prévalait dans la région de Diffa au moment de la collecte des données, 7 grappes ont pu être enquêtées sur les 11 grappes prévues. La collecte des données a duré un mois.

¹ L'étude a porté sur les six (6) types de VBG répertoriés au Niger par les travaux sur la question

Ainsi, l'enquête quantitative a porté sur 1600 ménages dans lesquels on retrouve 4117 individus dont 2264 femmes de 10 à 59 ans soit (55%) et, 1853 hommes de 10 à 69 ans soit (45%). Une prédominance des jeunes est observée parmi les populations enquêtées. Ainsi, les moins de 15 ans représentent 55,7% de la population enquêtée. Parmi celle-ci, 82,4% résident en milieu rural et 17,6% en milieu urbain.

Au plan qualitatif, l'enquête a concerné une cible variée qui se décline de la façon suivante

- 150 focus groups de 5 personnes (450 hommes et femmes de 10 à 69 ans du monde rural et urbain)
- 150 entretiens semi-directifs avec les responsables d'institutions publiques communales, communautaires, religieuses et des ONG et des organismes impliqués dans le domaine des VBG et des questions de population et de genre (450 responsables du monde rural et urbain)
- 75 récits de vie ou de témoignages sur les cas de Violences Basées sur le Genre tant dans le monde rural qu'en zone urbaine

Dans l'ensemble de la population enquêtée, 53% déclarent avoir subi, au moins, une violence au cours de leur vie. Cette proportion est de 44% chez les hommes et de 60% chez les femmes. Les régions de Zinder et de Maradi constituent les zones où le pourcentage de victimes est le plus élevé avec respectivement 93% et 83%. Ces proportions sont réparties ainsi 95% et 88% chez les femmes et 92% et 77% chez les hommes. Les violences physiques et psychologiques (31% et 32%) apparaissent comme les types de violence les plus fréquents. Elles sont suivies des violences culturelles (21%) et sexuelles (9%).

L'analyse des déterminants des VBG à partir de la régression logistique montre que les variables déterminantes selon l'individu, en tenant compte du sexe sont l'âge, le

niveau d'instruction, l'activité économique, l'ethnie, la région de résidence, le milieu de résidence et l'état matrimonial tandis qu'au niveau des ménages ce sont le sexe du chef de ménage et la taille du ménage qui expliquent l'occurrence des violences basées sur le genre au Niger. Le niveau d'instruction et l'activité économique constituent pour leur part des facteurs déterminants dans la diminution de la probabilité de subir une quelconque forme de violence. Même si il est observé un risque élevé pour les femmes plus instruites de subir une violence sexuelle; cette réalité s'explique par la non dénonciation de cette forme de violence chez celles qui ne sont pas instruites ou avec un niveau d'éducation très faible.

Les résultats renseignent aussi sur les conséquences de certaines catégories de violences basées sur le genre comme le viol. Celui-ci fait souvent naître une stigmatisation sociale et des difficultés pour les victimes de se marier. La taille élevée des ménages et le fait de résider en milieu rural augmentent aussi la probabilité de subir une forme de violence basée sur le genre.

1. CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La population du Niger est estimée à 17.138.707 habitants dont 50,3% sont des femmes (RGPH IV 2012). La majorité de la population (84,1%) vit en milieu rural. La population est très jeune. Les moins de quinze (15) ans représentent 51,6% de la population. Cette jeunesse de la population s'explique en grande partie par une forte fécondité. L'indice synthétique de fécondité est de 7,6 enfants par femmes. Le taux de croissance démographique annuel est de 3,9%; ce qui correspond à un doublement de la population tous les 18 ans.

Sur le plan économique, 48,2% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (INS, ECVMA 2011). Malgré les avancées économiques observées avec les premières exploitations pétrolières du pays, le taux de croissance économique reste à 6%.

Dans le domaine de l'éducation, le taux d'alphabétisation de la population adulte est estimé à 28,6%(INS, ECVMA 2011). D'importantes disparités existent entre les hommes et les femmes. En effet, ce taux est de 18% chez les femmes contre 40% chez les hommes.

L'examen de certains indicateurs sociodémographiques et sociopolitiques informe sur la situation de vulnérabilité d'une grande partie de la population nigérienne. La nuptialité y est très précoce : 76,3% des filles âgées de 20 à 24 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans. L'étude sur les adolescents et les jeunes, montre qu'en 2013 en matière d'éducation, 39,8% des garçons et 61,4% des filles, âgés entre 10 et 24 ans n'ont jamais fréquenté l'école. Au sein de la population jeune scolarisée, l'abandon scolaire lié à des grossesses précoces est fréquent. L'analphabétisme concernait 72,2% des femmes en 2012. S'agissant du chômage, le document sur l'état de la population du Niger en 2014, indique qu'il concerne 81% des jeunes filles âgées entre 20 et 24 ans.

En 2015, la représentation politique des femmes se présente comme suit : sur les 37 ministres du gouvernement, on compte seulement huit femmes ; au niveau parlementaire celles-ci ne représentent que 14,2 % des élus contre 85,8%, pour les hommes. En matière de santé de la reproduction, 70% des accouchements ont eu lieu à domicile en 2012.

Ce contexte des femmes tel que décrit les met dans une situation de vulnérabilité susceptible de les exposer à des violences basées sur le genre : une forme de violation de droits humains répandue aujourd'hui à travers le monde. Ce problème de société polarise l'attention des chercheurs et des décideurs politiques à divers niveaux : la conséquence majeure en est la production de nombreux textes , documents et de plusieurs mécanismes destinés tant à mieux situer les responsabilités des Etats qu'armer les victimes pour dénoncer ces pratiques.

La communauté internationale, à travers l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue le 20 Décembre 1993, a adopté la Déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes. L'article premier (I) de la déclaration définit les violences à l'égard des femmes comme

« Tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace : de telles actes la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Selon l'Article 2 de ladite déclaration, « les violences à l'égard des femmes désignent toutes les formes de violences qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques exercées au sein de la famille, au sein de la collectivité ou qu'elles soient perpétrées ou tolérées par l'Etat. », tandis que l'article 3 stipule que « les femmes et les hommes sont à égalité devant l'exercice de la protection de tous les

droits de la personne et des libertés fondamentales dans tous les domaines, qu'ils soient politique, économique, culturelle, social, civil et autres.» A l'article 4 de cette déclaration, les Etats sont invités à condamner les violences faites aux femmes sans prétexter la coutume, la tradition ou la religion afin de les éliminer. Ainsi, les Etats doivent déployer tous les moyens nécessaires et élaborer des politiques pour combattre les violences faites aux femmes, sans négliger le respect des conventions, des traitées, des déclarations, des chartes, des conventions auxquelles ils font partie.

L'article 5 demande aux organes du système des Nations Unies ainsi qu'à ses institutions spécialisées, chacun dans son domaine, de participer à la connaissance et à l'exercice des droits, aussi à l'application de cette présente déclaration. La campagne, lancée par le Secrétaire Général des NU « *Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes* » participe de cet engagement².

Dans sa résolution 63/155 relative à l'intensification des actions menées pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, l'Assemblée des Nations Unies a réaffirmé l'obligation qui incombe à tous les États de promouvoir et de protéger tous les droits humains et les libertés fondamentales³.

Au niveau continental, le Protocole Additif de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes de Maputo de 2003 complète la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et protège spécifiquement les droits fondamentaux des femmes. Adopté le 11 juillet 2003 à Maputo, le Protocole Additif de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes exhorte les gouvernements africains à lutter contre toute forme de discrimination et de violence à l'encontre des femmes en Afrique. Il les engage aussi à inclure dans leurs constitutions nationales et autres

²<http://www.un.org/fr/women/endviolence/>

³<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N10/470/42/PDF/N1047042.pdf?OpenElement>

textes législatifs les principes d'égalité entre les hommes et les femmes et la notion de discrimination fondée sur le sexe.

Les Etats ont convenu d'œuvrer à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans toutes ses formes et des pratiques néfastes qui se sont engagés dans les articles 2 et 5 à prendre toutes les dispositions nécessaires allant dans ce sens. Ils reconnaissent que toute femme a droit à la dignité, à la vie, à l'intégrité et la sécurité. Les Etats doivent ainsi adopter et appuyer les lois réprimant les violences faites aux femmes. Ils doivent aussi promouvoir la paix, la sécurité et l'épanouissement de la femme. Les Etats veillent à ce que les femmes et les hommes jouissent de droits égaux devant la loi, dans le mariage, en cas de séparation, de divorce ou d'annulation du mariage. Aussi, les Etats sont-ils tenus de faciliter aux femmes la participation au processus politique et à la prise de décision.

Le Protocole les engage enfin à assurer et à veiller au respect des droits des femmes relatif à la paix, à l'éducation et à la formation, à la protection sociale, à la santé et au contrôle des fonctions de reproduction par les femmes à la sécurité alimentaire, à un habitat adéquat, à un environnement sain et viable et aussi à un développement durable. Les Etats doivent assurer une protection spéciale aux femmes vulnérables, c'est-à-dire les veuves et leur assurer des droits à la succession tout comme aussi les femmes handicapées, les femmes âgées et celles en situation de détresse. Les Etats garantissent une réparation à toute femme dont, les droits et libertés, ont été violées et celle-ci est déterminée par une autorité compétente.

Au niveau régional, la CEDEAO a créé l'Unité Genre au secrétariat exécutif à Abuja et l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO) est devenue le Centre de Développement du Genre, dont le siège est à Dakar (2003). Cette structure a initié un politique genre et un plan stratégique en 2004.

Les différentes conventions, les stratégies de lutte contre les VBG reposent sur l'idée que les femmes ont le droit de vivre sans subir de violences, et les Etats ont l'obligation, en vertu du Droit International, de faire en sorte que celui-ci devienne réalité.

Cependant, malgré les initiatives, dans une perspective d'éradication des VBG, la réalité montre que les actes de violence, sous différentes formes, restent récurrents. On voit bien ici que la ratification d'une multitude de conventions internationales relatives à la protection contre les VBG et l'adoption de lois sanctionnant tous les types de violence, sont loin d'avoir produit les effets escomptés.

Le Cadre Juridique

A l'instar de nombreux pays, le Niger a souscrit à d'importants instruments juridiques internationaux en faveur des droits humains et spécifiquement sur les droits des femmes. Parmi ces instruments, on peut citer :

Au niveau international

- ✓ La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en avril 1967 ;
- ✓ Le pacte international relatif aux droits civils et politiques en mars 1986
- ✓ Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en mars 1986 ;
- ✓ La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en octobre 1999
- ✓ La convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en octobre 1986 ;
- ✓ La convention relative aux droits de l'enfant en septembre 1990 ;
- ✓ La convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, en 2009 ;
- ✓ La convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif, en juin 2008 ;

- ✓ Le protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en juillet 2004 ;
- ✓ La convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages en décembre 1964 ;
- ✓ La convention n°182 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants, en août 2000 ;
- ✓ La convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, en juin 1977 ;
- ✓ La convention sur la répression de la traite des femmes majeures, en août 1961 ;
- ✓ La convention n°100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail à valeur égale, en août 1966 ;
- ✓ La Convention n°111 de l'OIT concernant la discrimination (emploi et profession), en mars 1962 ;
- ✓ La convention relative à l'esclavage, en 25 août 1961
- ✓ Le protocole amendant la convention relative à l'esclavage, en décembre 1964 ;
- ✓ La convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, en 22 juillet 1963 ;
- ✓ Les quatre (4) conventions de Genève (1949) sur le droit international humanitaire, en août 1964 ;
- ✓ La convention sur les droits politiques de la femme, en décembre 1964 ;
- ✓ La convention n°29 de l'OIT sur le travail forcé, en février 1961 ;
- ✓ La convention n°105 de l'OIT sur l'abolition du travail forcé, en 1962 ;
- ✓ La déclaration sur les droits de l'homme des personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel elles vivent, en janvier 2009 ;
- ✓ La convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement en juillet 1968 ;

Au niveau régional

- ✓ La charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, en juillet 1986 ;
- ✓ La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, en décembre 1992 ;
- ✓ La convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, en 1971 ;

- ✓ Le protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, en 1979.

L'engagement du Niger au niveau international et régional sur les droits humains et particulièrement sur les droits des femmes a eu des répercussions sur le cadre législatif et réglementaire du pays. Cela transparait d'ailleurs dans le préambule de la Constitution du 25 novembre 2010, qui réaffirme son opposition absolue à tout régime politique fondé sur la dictature, l'arbitraire, l'impunité, l'injustice, la corruption, la concussion, le régionalisme, l'ethnocentrisme, le népotisme. Toujours dans cette constitution son article 8 Constitution dispose : « la République du Niger est un Etat de droit. Elle assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse. Elle respecte et protège toutes les croyances. Aucune religion, aucune croyance ne peut s'arroger le pouvoir politique ni s'immiscer dans les affaires de l'Etat. Toute propagande particulariste de caractère régionaliste, raciale ou ethnique, toute manifestation de discrimination raciale, sociale, sexiste, ethnique, politique ou religieuse sont punies par la loi ».

Abordant la question des droits humains, la Constitution du Niger en son article 10 dispose que « Tous les nigériens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toutefois, l'accès de certaines catégories de citoyens aux mandats électoraux, aux fonctions électives et aux emplois publics peut être favorisé par des mesures particulières prévues par la loi ». L'esprit de cette constitution apparaît dans le code pénal du Niger en son article 102 qui stipule que : « *Tout acte de discrimination raciale ou ethnique, de même que toute propagande régionaliste, toute manifestation contraire à la liberté de conscience et à la liberté de culte, susceptible de dresser les uns contre les autres, les citoyens, sera punie de un à cinq ans d'emprisonnement et de l'interdiction de séjour* ». De même que l'article 5 du Code de travail qui dispose que « sous réserve des dispositions expresses du présent code, ou de tout autre texte de nature législative ou réglementaire protégeant les

femmes et les enfants, ainsi que des dispositions relatives à la condition des étrangers, aucun employeur ne peut prendre en considération le sexe, l'âge, l'ascendance nationale, raciale, la religion, la couleur, l'opinion politique et religieuse, l'origine sociale, le handicap, l'appartenance ou la non appartenance à un syndicat et l'activité syndicale des travailleurs pour arrêter ses décisions en ce qui concerne, notamment, l'embauchage, la conduite et la répartition du travail, la formation professionnelle, l'avancement, la promotion, la rémunération, l'octroi d'avantages sociaux, la discipline ou la rupture du contrat de travail. Toute disposition où acte contraire est nul ».

D'un point de vue spécifique, le Niger a ratifié les conventions internationales telles que : (i) la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) ; (ii) La Convention sur l'élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF, 1979) ; (iii) la Convention des Nations Unies Relative aux Droits de l'Enfant (CDE, 1989) ; ratifiée en 1999 avec des réserves au niveau des Articles 2, 5, 15,16 et 29, et (iv) aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000.

Le Niger a aussi ratifié le protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatifs aux droits de la femme en Afrique, adoptée en juillet 2003.

D'un point de vue interne, la Constitution nigérienne en son article 8, alinéa 2 consacre : « l'égalité de tous devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse ». L'article 22 par ailleurs, stipule que « L'Etat prend les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée ». Ces principes d'égalité et de protection sont renforcés par la Loi d'Organisation Judiciaire qui prône que la coutume n'est applicable que si elle est conforme, aux dispositions législatives et aux règles fondamentales concernant l'ordre public et la liberté des personnes, et, aussi aux dispositions des conventions internationales ratifiées par le Niger.

Le code pénal du Niger (2003) tel que amendé par la loi 2008 -18 punit les actes de violences sous diverses qualifications: coups et blessures volontaires, violences et voies de fait, mutilations génitales féminines, attentat à la pudeur, harcèlement sexuel, viol...

Par ailleurs, la Loi 2006-16, sur la santé de la reproduction a été votée le 21 juin 2006. L'article 2 de cette loi rappelle le caractère universel du droit à la santé de la reproduction : « Tous les individus sont égaux en droit et en dignité en matière de santé de la reproduction. Le droit à la santé de la reproduction est un droit universel fondamental garanti à tout être humain, tout au long de sa vie, en toute situation et en tout lieu ;[...] Aucun individu ne peut être privé de ce droit dont il bénéficie sans discrimination aucune, fondée sur l'âge, le sexe, la fortune, la religion, l'ethnie, la situation matrimoniale ou sur toute autre situation. »

Dans la même perspective, on peut signaler aussi que La Loi sur le quota de 2000 a été révisée en 2014, faisant passer les postes électifs de 10% à 15% au minimum pour l'un ou l'autre des sexes. Cette loi a permis de faire passer de 10% les postes électifs octroyés aux femmes à 15%. Bien que ceci soit une avancée dans la participation politique de la femme, beaucoup reste encore à faire.

Ces différents textes de lois reconnaissent aux hommes et aux femmes les mêmes droits, à côté d'un cadre répressif qui protège les filles et les femmes contre les violences. Mais, l'absence d'un code de la famille régissant les droits de la famille, la subsistance et l'héritage constitue un vide juridique défavorable aux filles et aux femmes.

Aussi la coexistence de plusieurs types de droits, avec la prééminence effective du droit Coutumier et du droit Musulman sur le droit Civil, notamment dans le domaine du mariage et de succession, limite les possibilités d'application du principe de

l'égalité affirmée dans la législation nationale et les textes internationaux ratifiés par la République du Niger.

Dans le même temps, des mécanismes nationaux sont mis en place par le Niger pour promouvoir les droits humains des femmes, parmi lesquels, la Politique Nationale de Genre (PNG) adoptée, le 31 juillet 2008⁴.

L'élaboration de la Politique Nationale Genre (PNG) vise à opérationnaliser les principes constitutionnels d'égalité et de respect des droits humains, mais aussi à traduire dans les faits, les engagements nationaux et internationaux de l'Etat en faveur de la promotion de l'équité et l'égalité de genre au Niger⁵.

La formulation de la PNG est articulée autour de quatre domaines considérés comme déterminants dans la promotion de l'égalité de genre au Niger, à savoir : (i) le contexte socioculturel, (ii) les secteurs socio-économiques, (iii) le cadre juridique en vigueur et (iv) les mécanismes politiques et institutionnels⁶.

C'est dire que, la prise en compte du genre au même titre que les variables démographiques et économiques, est reconnue comme un objectif de développement, mais la question de l'appropriation des droits évoqués et leur l'effectivité se pose avec acuité.

Ce contexte explique la raison pour laquelle les indicateurs de violences basées sur le genre au Niger restent élevés, surtout celles qui sont liées aux mariages d'enfants appelés mariages précoces, avec les multiples conséquences néfastes autant sur les femmes et les filles que sur leurs familles. Ces constats justifient la nécessité de

⁴Il est dit à la page 10 que la Politique Nationale Genre du Niger constitue l'outil opérationnel destiné à traduire ses orientations dans les faits afin de corriger les iniquités et inégalités de genre pour soutenir efficacement la réalisation des objectifs de croissance du pays.

⁵On peut avec intérêt signaler la création en 2011 d'une Direction du Leadership Féminin.

⁶Le PNG, note que ces domaines sont en cohérence avec les recommandations de la Conférence de Beijing sur les femmes qui invitent les Etats à prendre des mesures urgentes et pertinentes dans ces domaines en particulier, à l'effet de lever toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de créer les conditions durables pour assurer l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

comprendre leurs interrelations avec les violences basées sur le genre et d'identifier les pistes de solutions.

La Violence Basée sur le Genre (VBG) est une forme de violence orientée vers une personne en fonction de son sexe, de son âge, de sa situation de handicap, de sa race ou de son ethnie. Elle se manifeste par : (i) l'infliction de souffrances ou de préjudices physiques, mentaux ou sexuels; (ii) la menace de ces actes ; (iii) la coercition ; et (iv) les autres privations de liberté. Même si la VBG concerne aussi bien les femmes que les hommes, les garçons que les filles, les études révèlent qu'elle touche plus les femmes et les filles.

Selon l'UNIFEM (2003), la VBG est le plus universel et le plus impuni de tous les crimes. C'est une manifestation des inégalités de genre et des stéréotypes de sexe entre les hommes et les femmes. Plusieurs études ont été consacrées à la question. Cependant, ces études concernent rarement les pays francophones et le Niger en particulier.

Dans la société nigérienne les violences basées sur le genre se manifestent sous plusieurs formes. Cela apparaît dans les rares recherches menées au Niger comme celles réalisées dans les régions d'Agadez et de Zinder (*Etude sur les Violences faites aux femmes dans les régions rapport région d'Agadez et rapport région de Zinder, Oxfam, 2006*) et dans les régions de Dosso et de Maradi (*Etude sur les Violences faites aux femmes et aux enfants dans les régions de Dosso et Maradi, Oxfam, 2007*). Les résultats de l'enquête de OXFAM de 2007, dans les régions de Dosso et de Maradi, révèlent une forte présence des violences physiques, sexuelles et conjugales ; ce que confirment plus de 60% des autorités administratives et coutumières de ces régions. La même enquête montre qu'entre 36% et 100% des chefs de ménage affirment que ce sont les violences physiques que les femmes subissent le plus et les principaux auteurs en sont les hommes chefs de ménage.

Selon la PNG : « Les filles et les femmes subissent toutes sortes de violences parmi lesquelles les violences sexuelles et psychologiques sont les plus visibles du fait de la précocité des mariages avec son lot de conséquences sur leur intégrité physique et leur santé[...] L'âge moyen du mariage est de 15 ans ; entre 15 et 19 ans, 36% des filles sont déjà mères ou enceintes. Le mariage d'enfants ou mariage précoce a pour conséquence les grossesses précoces avec des cas d'invalidité dont la fistule et beaucoup de cas de mortalité maternelle. Le Niger enregistre une fréquence anormalement élevée de fistules. L'âge moyen des patientes est de 13 ans et la fistule survient dans 58% des cas lors du premier accouchement »⁷.

Face à l'ampleur du phénomène et de ses conséquences sur les objectifs de développement, sur la société, sur la famille, sur les femmes, sur les hommes et sur les enfants, la mobilisation des acteurs pour y remédier est devenue une priorité nationale. La disponibilité de données fiables désagrégées devient donc une nécessité pour mesurer l'ampleur, analyser les déterminants et aussi identifier les axes et les zones prioritaires d'intervention sur la question et en même temps faciliter le suivi - évaluation des actions entreprises.

La mise en place d'un mécanisme de collecte de données sur les indicateurs de violences basées sur le genre s'est avérée indispensable afin d'évaluer les résultats et les progrès réalisés.

L'étude multi pays de l'OMS en 2005, a montré que 70% des femmes sont victimes soient de violences physiques ou sexuelles dans leur vie. Ces violences se produisent souvent au sein des couples et, sont le fait des conjoints ou partenaires. Une étude du Ministère de la Santé en collaboration avec UNFPA en 2013 (*Rapport Niger 2013, Etat de la Population*) montre que 86 % des femmes sont mariées à 15 ans ; la

⁷A lire dans le document du PNG, 2008, p. 12

plupart avant l'âge de 18 ans, dont 25% entre 10 et 14 ans, et pour 53,7% la fistule s'est installée au premier accouchement ; 87% d'entre elles n'ont jamais bénéficié d'une scolarisation.

Dans la même perspective, selon l'OMS en 2012, environ 140 millions de filles et de femmes dans le monde ont été victimes de Mutilations Génitales Féminines (MGF), appelée aussi excision. Au Niger, le taux de prévalence en 2012 est de 2% mais ce taux cache des disparités ethniques et régionales allant de plus de 12% à plus de 65%.

Même si les raisons de la perpétuer sont culturelles et traditionnelles, la pratique de l'excision s'accompagne inévitablement de la violence physique qui se manifeste par des coupures, une ablation totale ou partielle des organes génitaux externes à des degrés différents avec des conséquences parfois tragiques pouvant même entraîner la mort (douleur, choc, hémorragie etc.).

Les violences basées sur le genre s'exercent partout dans le monde. Aux Etats-Unis, on note que les violences envers les femmes faites par les partenaires intimes seulement peuvent varier de 1 à 4% au cours de l'année et de 11% à 29% au cours de la vie. La violence au cours de la vie s'élève à 11% au Danemark et à 11% aux Pays-Bas (Gautier, 2005). Selon les résultats de l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF, 2000), 48 000 femmes âgées de 20 à 59 ans ont été victimes de viol en 1999. Une femme meurt tous les quatre jours à la suite de violences causées par le mari, de son compagnon ou de son ex-mari (Richard, 2006).

Dans les pays en développement, ces chiffres sont en nette augmentation. Le phénomène est plus marqué dans les régions en proie aux conflits armés. Entre 50 000 à 64 000 femmes sont déplacées à l'intérieur de la Sierra Léone du fait de la guerre. Elles ont été victimes de violences sexuelles (Myriam de Winter, 2006). Sur un

échantillon de femmes rwandaises ayant survécu à la guerre en 1999, les 39 % ont déclaré avoir été violées ; entre octobre 2004 et février 2005, au moins 500 victimes de viols ont été traitées au Darfour par l'ONG Médecins sans Frontières.

La plupart des études explicatives qui établissent un lien entre les VBG et le genre les définissent comme des réalités socialement construites dans chaque société autour des comportements masculin et féminin selon des attentes relatives à la division des rôles, des responsabilités entre hommes et femmes, des droits et des obligations qui leur sont assignés. Arlette Gautier (2005) a souligné le lien entre le degré d'inégalités de genre permises par la loi et le niveau de violence qui prévaut dans la société. Le niveau de violence est plus élevé lorsque le droit reconnaît l'obéissance au conjoint, et, plus faible, lorsque l'égalité entre les sexes est inscrite.

Les VBG constituent de graves atteintes aux droits humains et, ont des conséquences sanitaires, sociales et psychologiques. Yves Marguerat (2003) a observé qu'il existe un lien entre les violences perpétrées contre les filles dans la famille et la fuite vers la rue. Les violences sexuelles favorisent la propagation des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) dont le VIH/SIDA. Les grossesses non désirées résultant des viols conduisent à des avortements pratiqués très souvent dans des conditions dangereuses. On note aussi parmi les conséquences des violences les problèmes psychologiques dont la crainte des rapports sexuels, la perte du plaisir sexuel, les crises de dépression et plus grave, le suicide. Les viols brutaux, tels qu'ils se produisent en temps de conflit armé, peuvent entraîner une fistule et la perforation des organes sexuels (UNFPA, 2005).

Du point de vue spécifique, les VBG au Niger se manifestent sous différentes formes: (i) agressions sexuelles ; (ii) viols ; (iii) violences conjugales ; (iv) harcèlement sexuel ; (v) harcèlement moral ; (vi) inceste ; (vii) mutilations génitales ; (viii) contrôle de virginité ; (ix) mariages forcés ; (x) exploitation sexuelle ; (xi) prostitution ; (xii)

exploitation pornographique ; (xiii) interdiction de sortir ou de travailler à l'extérieur ; (xiv) privation d'argent et de papiers d'identité, etc.

Les déclarations répertoriées en 2010, par les structures publiques et les ONG, montrent que 93,4% des victimes des VBG sont des femmes et, dans 72% des cas, les hommes, auteurs de l'acte sont des conjoints des victimes : c'est dire qu'il y a une forte présence de VBG au sein des ménages au Niger. Ces violences perpétrées sont à 72% physiques et sexuelles, 5% culturelles (excision), 7% économiques et 17% psychologiques.

Pour les violences sexuelles perpétrées, elles sont constituées à 82% de viols tandis que 90% des violences physiques sont des coups et blessures. Le profil des victimes est souvent une femme de moins de 25 ans, mariée et sans scolarisation alors que celui des auteurs est souvent un homme de plus de 25 ans, marié et sans instruction, ce qui laisse entrevoir l'éducation comme un puissant levier permettant de lutte contre les VBG. Les victimes et les auteurs de VBG sont souvent dans des liens conjugaux.

Face à l'ampleur du phénomène plusieurs acteurs se mobilisent au Niger. Cette mobilisation a permis à des structures de recevoir et de répertorier les cas déclarés. Il s'agit : (i) des structures de police et de la gendarmerie ; (ii) des structures de santé, les ONGs ; et les instances de l'Etat tel que le SEJUP. Cependant, cette mobilisation requiert une approche plus globale : i) qui mobilise toutes les parties prenantes : les victimes, leurs familles, les communautés, les associations, les leaders traditionnels et religieux, les professionnels de santé, la police, la gendarmerie, les juristes, les enseignants, les ministères, les législateurs, les médias et les bailleurs de fonds, et ii) qui agissent à plusieurs niveaux : études et recherches, information, formation, sensibilisation, partage des connaissances, plaidoyer, prise en charge holistique, réinsertion, etc.

La recherche de cette cohérence a justifié l'appui de OXFAM Québec et du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) pour la mise en place d'un Cadre de Concertation des intervenants en matière de lutte contre les VBG depuis 2004. L'appui technique et financier de ces deux partenaires a permis l'installation de démembrements dans les 8 régions du pays. Ces cadres régionaux constitués d'acteurs de la société civile interviennent dans la prévention et la prise en charge des victimes de VBG. L'importance de leurs actions mérite des investigations, pour mieux cerner : (i) ce qu'ils font ; (ii) comment le font-ils ; et (iii) quels sont leurs réels besoins dans ce domaine.

Les études menées au Niger montrent que les VBG se manifestent sous différentes formes selon les régions, comme annoncé plus haut. Les déclarations répertoriées en 2010 par les structures étatiques et les ONG montrent que 93,4% des victimes de VBG sont des femmes et dans 72% des cas, il s'agit de violences domestiques, c'est-à-dire qu'il y a une forte prévalence des VBG au sein des ménages du Niger.

Les données de l'EDS-N MICS IV 2012 montrent que les femmes légitiment certaines formes de violence et pensent dans certains cas, être coupables. A la question de savoir quelles sont les justifications de la violence conjugale, au cours de l'EDSN-MICS IV 2012, les réponses montrent que la violence physique est tolérée et acceptée par les femmes. En effet, pour six femmes sur dix (60 %), il est justifié qu'un homme a le droit de battre son épouse. La moitié des femmes (50%) pense qu'il est justifié qu'un homme batte son épouse quand elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui ou argumente avec lui. Plus de quatre femmes sur dix (43 %), justifient la violence par le fait que la femme sort sans informer son mari ou par une négligence envers ses enfants. Aussi plus de trois femmes sur dix (35 %), justifient ce comportement quand la femme brûle la nourriture.

Tableau 1 : Opinion des femmes sur les violences physiques dans le couple :

Pourcentage de toutes les femmes de 15-49 ans qui pensent qu'il est justifié que, pour certaines raisons, un mari batte sa femme, par raison particulière et selon l'âge, Niger EDSN-MICS 2012							
Groupe d'âges	Il est justifié qu'un mari batte sa femme quand elle :					Pourcentage d'accord avec, au moins, une des raisons citées	Effectif
	Brûle la nourriture	Argumente avec lui	Sort sans lui dire	Néglige les enfants	Refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui		
15-19	30,3	45,8	38,4	37,0	41,8	53,5	1 830
20-24	34,2	52,4	44,6	44,5	50,6	61,2	1 992
25-29	36,7	51,2	44,3	44,4	52,7	61,5	2 276
30-34	37,3	51,7	44,4	43,2	51,5	60,4	1 849
35-39	35,1	50,9	42,8	41,8	52,2	61,6	1 444
40-44	35,2	49,4	40,9	40,9	51,1	58,4	989
45-49	31,2	51,1	41,1	38,9	51,9	60,0	779
Total	34,6	50,4	42,7	42,0	50,1	59,6	11 160

Ces données montrent des comportements relevant d'un système de dispositions acquises de manière durable, reproduisant les logiques de conditionnement liés à la domination masculine qui produit une soumission paradoxale, imposée, mais acceptée et considérée comme normale.⁸

Par ailleurs, les résultats de l'EDSN-MICS IV 2012 montrent l'existence de mariage d'enfants au Niger. En effet, l'âge médian au premier mariage est de 15,7 ans chez les femmes de 25 à 49 ans. S'agissant des mutilations génitales féminines, bien que, faibles au Niger (2%), elles sont surtout répandues dans la région de Tillabéry et particulièrement chez les Gourmantché et les Peulh. Elles sont pratiquées pendant l'enfance (avant 5 ans).

⁸Pierre Bourdieu la domination masculine, Paris, 1998, Edition Liber.

En 2013, l'UNFPA a appuyé le lancement du dispositif de GBVIMS en collaboration avec les autres partenaires du Système des Nations Unies (SNU) et de la société civile. Sur un autre plan, UNFPA intervient dans des activités de formation pour un changement de comportement. Des actions de ce type ont été menées auprès de jeunes éducateurs à Tillabéry en avril et mai 2014 sur la prévention des VBG.

Pour renforcer les actions déjà entreprises et identifier les stratégies appropriées, une recherche approfondie sur les VBG au Niger est nécessaire dans un contexte marqué par une ampleur réelle des violences basées sur le genre. Les résultats peuvent permettre de comprendre les conditions de production d'un tel phénomène.

Les résultats de l'étude sur « L'ampleur et les déterminants socio culturel et économique, des Violences Basées sur le Genre au Niger » sont présentés dans ce rapport.

1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.2.1 Objectif général

L'objectif général de cette étude est de contribuer à l'amélioration des connaissances sur les VBG au Niger, afin de permettre aux décideurs et aux intervenants de prendre les mesures et les actions appropriées.

1.2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique l'étude cherche à :

1. déterminer l'ampleur des VBG au Niger ;
2. identifier les principales causes des ces VBG ;
3. analyser les principales conséquences des VBG sur les victimes;

4. procéder à l'analyse institutionnelle des intervenants, en évaluant les stratégies, actions, les bonnes pratiques, moyens, limites et les besoins des intervenants en matière de VBG
5. formuler des recommandations à l'endroit de l'UNFPA et des pourvoyeurs de services contre les VBG afin de développer un programme et un mécanisme de lutte contre les VBG.

1.3 RÉSULTATS ATTENDUS :

1. l'ampleur et les manifestations du phénomène des VBG au niveau national et régional, sont déterminées;
2. les principales causes des VBG au Niger sont identifiées ;
3. les conséquences des VBG sur les victimes sont identifiées ;
4. l'analyse institutionnelle des différents intervenants est faite y compris l'évaluation de leurs stratégies, leurs actions, leurs moyens, leurs limites et leurs besoins en matière de lutte contre les VBG ;
5. des recommandations à l'endroit de UNFPA et des pourvoyeurs de services contre les VBG sont formulées pour développer un programme et un mécanisme de lutte contre les VBG.

1.4 APPROCHE CONCEPTUELLE ET METHODOLOGIQUE :

1.4.1 Approche conceptuelle

Pour clarifier le modèle conceptuel adopté, les violences, le genre et les violences basées sur le genre sont définis, complétés par l'approche inter sectionnelle. La violence est un concept polysémique aux contours liés aussi bien aux contextes de production de violences qu'aux disciplines qui l'explorent (philosophie, anthropologie, sociologie, droit, politique, éducation, économie, communication, biologie, ...). Elle revêt différentes significations liées à des représentations, des pratiques, des réalités multiples.

Cette complexité fait qu'il y a une pluralité d'approches et un débat sur la conceptualisation des violences. Françoise Héritier dans son ouvrage, *De la violence*,⁹ affirme que la violence est construite et a des formes historiques. N'diaye L. souligne que la violence serait une « caractéristique de l'individu produite par la société, fondée sur l'humiliation, la frustration, l'impuissance, le manque, la privation et surtout la peur. ¹⁰ » Abdessalem Y. ajoute qu'il s'agit d'une construction sociale qui prend source dans des rapports sociaux hiérarchiques, historiques, qui font de la violence une « composante de l'activité humaine »¹¹.

Ces approches de la violence font apparaître une pluralité de dimensions de la notion et l'intérêt d'une interrogation autour des manifestations et des conséquences qu'elle produit. La violence peut être ainsi considérée comme un acte social posé dans des conditions particulières et déterminé par des facteurs socio-historiques, politiques, culturels et socio économiques précis.

Considérée comme telle, la violence dans ses manifestations peut différer d'une société à une autre; elle est à la limite un « phénomène social total », visible et vécu quotidiennement par les individus.¹² Analysée dans ce sens, elle s'inscrit dans une perspective fonctionnelle. Elle peut alors dans une certaine mesure être positive en participant à la formation et à la construction de l'individu. C'est le cas des cérémonies rituelles ponctuées pour la plus part, par une violence symbolique dont « l'importance et l'agressivité qui l'accompagnent, varient d'une société à une autre, d'un groupe ethnique à un autre »¹³. Les formes de violences qui se produisent dans ces cadres donnent au phénomène un caractère positif, car elles permettent de renforcer et de recomposer le lien social qui est fondamental.

⁹Héritier Françoise, *De la violence*, Paris, Odile Jacob, 1996, 400p.

¹⁰Harouna SY, 2013, *Socialisation et violences. Violences de l'école, violence à l'école*, L'Harmattan-Sénégal, p.47.

¹¹ Abdessalem YANYAHOU et al., 2000, *Violence. Passage à l'acte et situation de crise*, Grenoble, Editions La Pensée Sauvage, p. 87.

¹²Lamine NDIAYE, *Culture, crime et violence, Socio anthropologie de la déviance au Sénégal*, L'Harmattan, 2014.

¹³ Idem

S'agissant du genre, il peut être compris à trois niveaux : un concept, un outil d'analyse et un enjeu de développement.

Le concept de genre ne fait pas seulement référence au sexe de l'individu d'un point de vue biologique, mais il renvoie à l'identité, aux différents rôles, fonctions, droits et obligations attribués aux individus par la société, selon qu'ils sont de sexe masculin ou féminin. Il renvoie à la construction sociale de la différence, aux rôles masculins et féminins qui varient dans le temps et d'une société à une autre. Cette construction sociale matérielle et symbolique, est un ensemble de règles, implicites et explicites, qui attribuent des responsabilités et des obligations distinctes aux hommes et aux femmes. Elle régit leurs relations sous forme de système sexué. En résumé, elle renvoie ainsi aux valeurs, attitudes et pratiques qu'une société juge comme appropriées selon la spécificité biologique de l'individu.

La complexité des concepts évoqués se reflète dans le débat sur la violence basée sur le genre et la violence à l'égard des femmes et les confusions qui sont notées. La Déclaration des Nations Unies de 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes considérant que la violence contre les femmes est universelle et inhérente à toutes sociétés, l'a défini comme : « tout acte de violence dirigée contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, ou psychologiques, y compris la menace de tels actes , la contrainte ou la menace de tels actes , la contrainte ou la privation arbitraire de liberté qui ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Cette définition privilégie la collecte d'indicateurs sur les filles et les femmes, ce qui est insuffisant et parcellaire pour rendre compte de toute la complexité du phénomène dans la mesure où elle considère que seule la femme est victime. Elle occulte le fait que les femmes peuvent aussi être auteures de violences sur des femmes ou des filles, mais aussi sur des hommes ou des garçons. Même au sein des

femmes, il y a une hétérogénéité de situation d'inégalités et de vulnérabilité. Elle ne prend en charge une partie de la situation nigérienne.

L'approche des violences basées sur le genre dans le cadre de cette étude, prendra en charge la multiplicité d'identités individuelle, conjugale, socio économique, religieuse, le cas de présence d'une situation de déplacés ou de handicap. Dès lors une perspective plus globale des VBG s'impose, intégrant à coté de la différence de sexe, d'autres dimensions sociales comme la différence d'âge, d'ethnie, de religion, de situation de handicap et de statut devant l'état etc. C'est pourquoi l'approche intersectionnelle sera explorée pour prendre en charge la complexité, l'hétérogénéité, le narratif propre aux spécificités pour compléter l'approche genre.

Cette approche permet d'analyser la violence basée sur le genre en explorant comment le genre interagit avec la classe sociale, l'ethnicité, appartenance religieuse, la situation de déplacés en période de crise¹⁴. Une approche qui permet de prendre en compte des situations souvent marginalisées et les expériences différentes face aux inégalités et aux violences basées sur le genre. Cette approche permet de bâtir des indicateurs spécifiques dans une perspective de politique publique visant à réduire les inégalités sociales sous leurs différentes formes, économique, politique, culturelle en relation avec la situation de handicap ou de déplacés.

¹⁴ Cf. Elizabeth Haper, *Regards sur l'intersectionnalité*, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, Collection recherche et Analyse, mai 2012, Laval

Le modèle suggéré est plus en mesure de rendre compte des réalités complexes du Niger et cadre avec la définition du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

Nous préconisons ainsi une approche double, avec à la fois une dimension genre et intersectionnelle de la violence qui s'inscrit dans une perspective holiste, à l'intersection de l'organisation économique, religieuse, sociale, étatique et politique.

Encadré 1: Définition de la Violence Basée sur le Genre

« La violence basée sur le genre est un terme regroupant tous les actes infligés à une personne contre son gré. Elle est fondée sur les différences sociales (genre) entre hommes et femmes. Les actes de VBG violent un certain nombre de droits de l'Homme fondamentaux protégés par des textes et des conventions internationales. Un grand nombre, mais pas toutes les formes de VBG sont illégales et considérées comme des actes criminels au regard des législations et politiques nationales. »

Directives Comité Permanent Inter-organisations (IASC) , rapport de formation UNFPA (2005

Graphique 1 : L'INTERSECTIONNALITE DES VBG



Le viol est une violence sexuelle qui est souvent précédée par une violence physique (coups, blessures, ligotage etc.). Celle-ci est l'étape antérieure à la violence sexuelle ; en cas de survivance un traumatisme psychologique est en général vécu par la victime. Avec le dégoût de l'acte subi, suivi par la marginalisation, la stigmatisation et le rejet par la communauté, un isolement et / ou une auto-exclusion des activités économiques (Violence économique) est souvent observée. Dans des nombreux rencontrés, un arrêt de la scolarité est

observée, essentiellement dans le cas des adolescentes, poussées à l'abandon de l'école à causes des représentations et pratiques culturelles (violence culturelle). Une situation qui constitue un frein à la promotion de la participation politique. C'est dire qu'à des degrés divers et variables, il y a des interactions entre les multiples types de violences basées sur le genre.

L'ouvrage du CODESRIA sur l'état de lieux de la recherche sur les violences basées sur le genre fournit un éclairage intéressant¹⁵ sur les types de violence et leurs manifestations spécifiques ou multiples, en prenant en compte les risques, les causes et les facteurs de production, de diffusion et de reproduction, de même que les mécanismes et les instruments juridiques, sociaux, économiques et culturels qui permettent de lutter contre les violences basées sur le genre et leur prévention.

a. Dimensions du concept de VBG :

Il s'agit des dimensions socioéconomiques, cognitives et institutionnelles:

- **La dimension socioéconomique** intègre des composantes géographiques, sanitaires, économiques et démographiques. C'est une dimension qui permet de ressortir les corrélations entre la pauvreté et la violence ; aussi l'intégration d'indicateurs comme l'accès aux services sociaux de base, aux ressources financières et économiques de même que la densité dans les ménages est aussi prise en compte.
- **La dimension cognitive** relève des aspects liés à la connaissance et à la représentation du phénomène par les populations. Il s'agit de s'entendre sur le concept de violences basées sur le genre, la signification dans les langues nationales pour une conceptualisation des violences basées sur le genre incluses autant dans les rapports inter genre et intra genre.
- **La dimension institutionnelle** intègre les sources de légitimation des VBG mais aussi les dispositifs et les mécanismes de prévention, de prise en charge et de

¹⁵Etats des lieux de la recherche sur les violences basées sur le genre au Sénégal, CODESRIA, 2014, Dakar

reddition des comptes en matière de VBG. Elle passe en revue les domaines de compétences, les acteurs, les organisations, les moyens et les outils d'actions.

Dans ce cadre, les acteurs sont de deux types : Il s'agit des acteurs directs et des acteurs indirects :

- les acteurs directs sont constitués principalement par la victime et l'auteur. Les témoins, les parents, les relations sociales comme les amis sont aussi des acteurs directs en tant que confidents et intervenants. Les victimes sont les personnes ayant subi un acte de violences basées sur le genre. Les auteurs sont constitués par les personnes ayant perpétré l'acte de violence.
- les acteurs indirects sont les personnels de conseil, d'aide, et de suivi des cas de violences basées sur le genre. Ils assurent une mission sécuritaire, préventive contre les violences en général, et aussi, celles basées sur le genre. Ces acteurs appartiennent à des organisations dont les missions sont la prise en charge, la santé, la justice, l'éducation, l'assistance, la défense, l'information et la sensibilisation.

b. Typologie des Violences Basées sur le Genre

La dimension typologique recouvre les formes de violences basées sur le genre et couvre les différents types de violences répertoriés.¹⁶

Il s'agit des violences économiques, sociales, politiques, physiques, psychologiques et sexuelles.

La violence psychologique est toute action ou fait à caractère nocif qui se pratique par l'usage de procédés mentaux, cognitifs, comportementaux ou psychiques. Elle est destinée à exercer sur un individu, un groupe ou un peuple une domination conduisant à une aliénation, une frustration ou un traumatisme psychique, comportemental ou psychiatrique. La violence verbale est logée ici et constitue tout usage de la parole, expressif de dégouts, d'abus pour exercer une contrainte,

¹⁶Cf. Les études réalisées par l'INS, en 2010

ou un pouvoir dans le cadre de relations inter individuelles ou sociales. Les violences verbales sont la manifestation de relations de dominations ou d'agressivité.

Les violences culturelles sont expressives des relations codifiées et institutionnelles au sein de l'espace social et, qui exercent sur un individu une pression ou une contrainte sociale. Les sociétés produisent dans leur constitution des violences de fait ou de droit. Leur inscription dans les représentations, les usages et les pratiques est le fondement de leur légitimité.

Les violences économiques s'inscrivent dans les relations sociales. Il s'agit de toute exclusion, de toute barrière, de tout refus à l'accès à un travail rémunéré et décent, aux conditions de bien-être, ou aux ressources financières et matérielles par un individu, un groupe, une organisation ou un Etat. La privation de ressources financières et économiques de même que la taille des ménages est importante.

Les violences physiques sont tout acte qui porte à l'intégrité du corps d'un individu. Elles peuvent être infligées par le moyen des membres du corps ou par des outils pour exercer une agressivité sur un individu, un groupe ou une communauté. Elle est caractéristique de traumatismes visibles et de marque qui peuvent être vérifiés.

Les violences sexuelles sont toute parole, fait ou acte de nature sexiste ou sexuelle non désirés par la victime et exercés par un individu, un groupe, ou une organisation. Les violences sexuelles couvrent donc deux champs ; d'une part, le contact physique guidé par la recherche du plaisir sexuel et, d'autre part des propos, des propositions ou des incitations à des actes sexuels non désirés.

Chaque composante intègre plusieurs indicateurs qui en sont des manifestations. Le tableau, en-dessous, résume les principales manifestations de violences basées sur le genre :

Tableau 2 : Typologie des Violences Basées sur le Genre

Violences psychologiques	Menaces
	Chantage
	Manipulations
	Stigmatisation
	Injures
	Indifférence
Violences économiques	Refus de donner les ressources suffisantes pour nourrir la famille
	Refus de cuisiner ou de faire cuisiner nourriture de la famille
	Refus de payer la pension alimentaire
	Manque d'accès ou accès limité ou au contrôle des ressources
	Manque d'accès ou accès limité aux moyens de production
	Exploitation de la force de travail
Violences culturelles	Mariages précoces ou forcés
	Déscolarisation ou non scolarisation
	Mutilation génitales
	Refus à l'autre d'étudier ou de poursuivre ses études
	Privation d'information
Violences physiques	Coups et blessures
	Gifles
	Correction ou coercition physique
	Enlèvement et séquestration
Violences sexuelles	Harcèlement / détournements de mineurs
	Attouchement

	Propositions indécentes
	Viol (relation sexuelle non consentie au sein ou en dehors du mariage)/tentatives de viols
	Relation sexuelle précoce imposée par le mariage
Violences politiques	Manque de mobilité ou mobilité limité vers les postes de responsabilités pour une ou des catégories de la société du fait du mode de fonctionnement des institutions
	Refus de l'autre de postuler et de mener des actions menant aux postes de responsabilité/ Abus de pouvoir

1.5 CHAMPS DE L'ETUDE

Il s'agit de la première étude nationale sur la prévalence des VBG au Niger. Elle a couvert les huit (8) régions du pays : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry, Zinder et Niamey ; aussi bien le milieu urbain que rural.

1.6 POPULATIONS-CIBLES

Les différentes catégories de populations qui ont été enquêtées sont :

- Les ménages ordinaires;
- Les prestataires de santé et de service social impliqués (sages-femmes, Assistants sociaux) ;
- Les leaders coutumiers (chef religieux, chefs de village ou de quartier en ville, chefs de canton) ;
- Les autorités administratives locales (Maire, chef de poste, préfet, gouverneur ou leurs répondants) ;
- Les services techniques de l'UNFPA ;
- Les répondants des partenaires techniques et financiers ;
- Les répondants des structures nationales en charge des VBG ;
- Les répondants des ministères impliqués (MP/PF/PE, MSP, MEN, MJ/S, MJ, MI).

1.7 APPROCHE GLOBALE

L'approche globale de cette étude a été participative et inclusive, intégrant toutes les parties prenantes et toutes les cibles pertinentes. Cette approche systémique a été utilisée pour aborder le phénomène complexe des VBG comme le recommande le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies : « la violence contre les femmes et les filles est un phénomène complexe qui requiert une stratégie à facettes multiples.¹⁷ »

Aussi, l'équipe a-t-elle utilisé à la fois les méthodes quantitatives et les méthodes qualitatives, pour analyser les VBG sous plusieurs angles (psychologique, socioculturel, économique, politique), au sein des différentes catégories de la société, les femmes et les filles, les garçons, les hommes, dans les différents lieux (foyer, ménage, lieu de travail, lieu de formation etc.)

1.8 TECHNIQUES ET OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

Le recueil des données a commencé par la recherche documentaire au niveau de l'UNFPA. L'équipe a également fait recours à d'autres sources d'informations sur des documents qui portent sur la problématique des VBG au niveau international et national. Quant à l'enquête quantitative, elle a été menée dans le but de fournir des données statistiques fiables et actualisées sur les VBG tant, au niveau des femmes, des hommes que des enfants.

Dans le but de trianguler et compléter les questionnaires, la recherche documentaire, les techniques qualitatives comme le focus groups, les entretiens semi-structurés et l'observation ont été organisés pour mettre en évidence les aspects les moins visibles du phénomène.

¹⁷ Nations Unies, Rapport UNPFA, 2005

1.8.1 Recherche documentaire

La recherche documentaire est une source de connaissance de premier ordre et a essentiellement porté sur les documents au niveau international, national et de l'UNFPA. La documentation a déjà été largement mobilisée auprès de l'UNFPA, des structures nationales et des partenaires intervenant dans le domaine des VBG.

1.8.2 Entretiens semi-structurés

Les entretiens semi-structurés ont été menés auprès des parties prenantes et des personnes ressources sur les VBG. Un total de 90 guides d'entretiens individuels (dont 20 à Niamey et 10 dans les autres régions) ont été conçus dont 85 ont été administrés¹⁸ aux catégories d'institutions suivantes :

- Les parties prenantes au niveau national (Ministères, ONG, organismes internationaux)
- les parties prenantes des VBG dans les 8 régions (les directions régionales, les communes, les élus nationaux, les associations de jeunes, les associations des femmes, les associations religieuses, les associations des handicapés, les associations des retraités, les leaders traditionnels, les leaders religieux, les centres de santé, les districts sanitaires et les Directions régionales)

A ce niveau, les questions s'articulent autour des cas de violences basées sur le genre, les activités menées, les moyens, les défis et les suggestions et les recommandations des acteurs de la lutte contre les VBG.

1.8.3 Focus groups :

Le focus group est une discussion dynamique à partir de thèmes introductifs. C'est une technique vivante qui permet de recueillir les faits et leurs causes profondes en

¹⁸A Agadez, il a manqué 2 à cause de difficultés administratives, du fait de la non participation du Gouverneur ayant estimé qu'il n'a pas été impliqué via ses autorités hiérarchiques, malgré la lettre du Ministère de la Population. A Diffa aussi finalement 7 entretiens parties prenantes ont été administrés du fait de la situation d'insécurité qui nous a amenés à réduire les grappes de 10 à 7 pour éviter les zones les plus névralgiques de la crise liée à Boko Haram (Bosso et N'Guiguimi)

donnant une grande latitude aux enquêtés qui se complètent et apprennent tout en informant.

Les thèmes suivants ont été discutés :

- Place de la femme et de la fille, rôles, droits, devoirs dans le ménage, dans la société et dans le milieu professionnel,
- Place de l'homme, du garçon, rôles, droits, devoirs dans le ménage, dans la société et dans le milieu professionnel,
- Définition des violences basées sur le genre,
- Types de VBG,
- Quel type d'abus de droits humains lié à la différence de sexe, d'âge, de statut par rapport à l'emploi (travailleur/sans emploi, patron/boy), relation familiale (fils/père, mari/femme), handicapé/sans handicap, riche/pauvre) ?
- Perception des enquêtés sur les VBG envers la femme, l'enfant, l'homme (quels types de VBG sont inacceptables et lesquels sont tolérés ?)
- Ampleur des VBG,
- Lieu de production des VBG,
- Victimes des VBG,
- Auteurs connus des VBG,
- Causes des VBG,
- Conséquences des VBG,
- Attitudes des populations face aux VBG

Chaque Focus Group a été composé de 5 personnes appartenant aux tranches d'âge en-dessous :

1. Les adolescentes de 10 à 14 ans
2. Les adolescents de 10 à 14 ans
3. Les adolescentes et les adolescents de 10 à 14 ans (mixte)
4. Les adolescentes de 14 à 19 ans

5. Les adolescents de 14 à 19 ans
6. Les adolescentes et les adolescents de 14 à 19 ans (mixte)
7. Les jeunes femmes de 20 à 24 ans
8. Les jeunes hommes de 20 à 24 ans
9. Les jeunes femmes et les jeunes hommes de 20 à 24 ans (mixte)
10. Les jeunes femmes de 25 à 29 ans
11. Les jeunes hommes de 25 à 29 ans
12. Les jeunes femmes et les jeunes hommes de 25 à 29 ans (mixte)
13. Les femmes adultes de 30 à 44 ans
14. Les hommes adultes de 30 à 44 ans
15. Les femmes et les hommes adultes de 30 à 44 ans (mixte)
16. Les femmes adultes de 45 à 55 ans
17. Les hommes adultes de 45 à 55 ans
18. Les femmes et les hommes adultes de 45 à 55 ans (mixte)
19. Les femmes adultes de 56 et plus
20. Les hommes adultes de 56 et plus
21. Les femmes et les hommes adultes de 56 et plus (mixte)

Les aléas du terrain n'ont pas permis de respecter strictement cette catégorisation. Ces discussions de groupe ont été menées aussi bien en zone urbaine que rurale à raison de 20 par région sauf à Diffa (15) et Agadez (18) du fait des raisons évoquées plus haut. Au total, 153 focus groups ont eu lieu dans les 8 régions en tenant compte des informations suivantes :

- statut matrimonial (célibataire, mariés, divorcés, veufs),
- statut de l'emploi (femmes au foyer, femmes/hommes fonctionnaires et employé(e)s, cultivateurs, retraités, etc.),
- groupe sociolinguistique et mode de vie sédentaire et nomade,
- les handicapés,
- toute diversité ayant un impact sur les attitudes et les comportements.

1.8.4 Récits de vie et témoignages

Les témoignages des victimes et des auteurs ont été recueillis pour analyser les expériences et considérer les narratifs dans les cas de VBG

Les enquêtés ont été repérés notamment lors des focus groups et au niveau des intervenants institutionnels.

Les questions posées ont porté sur :

- Le type de violence
- Le récit complet de l'acte de violence
- L'auteur de l'acte de violence
- La motivation de l'acte violence
- Les conséquences de l'acte de violence
- L'attitude actuelle de l'enquêté par rapport à la violence
- Les solutions trouvées (prise en charge, plainte etc.)

Au total, 80 récits de vie ou témoignages ont été prévus dont, 75 ont été recueillis dans les 8 régions du pays, à raison de 10 par région, sauf à Agadez (7) et Diffa (8).

1.8.5 Entretiens semi-structures

Les enquêtes qualitatives par entretiens semi-structurés ont été organisées autour de questions ouvertes pour recueillir les connaissances des enquêtés. Ces enquêtes ont été menées surtout auprès des intervenants (Ministères, Directions régionales, Associations et ONG, centres de santé, responsables communaux, communautaires et religieux et autres parties prenantes) et des personnes ressources sur les VBG.

Un total de 90 guides d'entretiens individuels (dont 20 à Niamey et 10 dans les autres régions) ont été prévus dont 85 ont été administrés. A ce niveau les questions s'articulent autour des cas de violences basées sur le genre, les activités menées, les moyens, les défis et les suggestions et recommandations des acteurs de la lutte contre les VBG.

1.8.6 Observation:

Un cas de violence d'un adulte sur deux enfants qui a consisté à mettre les mains des enfants dans des braises a été observé (voir annexe 2).

1.9 Techniques quantitatives

Cette partie présente la méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude. Il s'agit d'une étude quantitative et qualitative. Le volet quantitatif présente le plan de sondage et les outils de collecte. La partie qualitative présente les guides d'entretien utilisés, les focus groups et les fiches de synthèse des entretiens.

L'étude a couvert l'ensemble des huit régions du Niger. La collecte des données a eu lieu du 15 avril au 15 mai 2015, soit une durée d'un mois. Compte tenu de l'insécurité qui prévalait dans la région de Diffa au moment de la collecte des données, l'enquête de terrain dans cette région a eu lieu trois semaines plus tard et a duré trois semaines, soit du 6 au 27 mai 2015.

1.9.1 Outils de collecte

Trois outils de collecte de données ont été utilisés dans le cadre de cette étude : une fiche de dénombrement des ménages, un questionnaire ménage et un questionnaire individuel.

- **Fiche de dénombrement**

Les ménages de toutes les zones de dénombrement tirées ont été dénombrés à partir de cette fiche. A partir de cette dernière, 20 ménages ont été tirés dans chaque zone de dénombrement.

- **Questionnaire ménage**

Le questionnaire ménage a permis de collecter des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage (lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge, la situation matrimoniale, niveau d'instruction, etc.). Son rôle principal était de déterminer la population éligible à l'enquête

individuelle, c'est-à-dire toutes les femmes de 10 à 59 ans et tous les hommes de 10 à 69ans des ménages tirés.

- **Questionnaire individuel**

C'est l'outil principal qui a permis de collecter toutes les informations sur la population enquêtée. Les thèmes qui ont été abordés sont structurés en six (6) sections : (1) Caractéristiques sociodémographiques et économiques des enquêtés, (2) Santé de la reproduction, (3) Situation de couple actuelle, (4) Formes et situation de violence, (5) Mutilations génitales féminines et (6) Activité économique, prise de décision dans le ménage et violence politique.

1.9.2 Echantillonnage :

- **Type d'enquête quantitative**

La collecte des données a été faite au moyen d'une enquête par sondage qui s'inspire largement de la méthodologie des enquêtes utilisant les techniques d'estimation probabiliste de sorte que chaque unité primaire et secondaire ait, à l'avance, une probabilité connue de faire partie de l'échantillon. Les résultats obtenus sont ainsi extrapolables à l'ensemble de la population du Niger.

- **Plan de sondage**

Le plan de sondage est celui d'une enquête par sondage stratifié à trois degrés. Au premier degré, le tirage des Zones de Dénombrement (ZD) a eu lieu en tenant compte de onze (11) grappes par région. Au deuxième degré, les unités secondaires que sont les ménages en recourant à un tirage systématique simple. Ainsi, 20 ménages ont été par grappe. Au troisième degré, le tirage des individus a été réalisé en considérant pour un ménage tiré au deuxième degré, toutes les femmes de 10 à 59 ans et tous les hommes de 10 à 69 ans du ménage étaient éligibles à l'enquête individuelle.

• Base de sondage des unités primaires ou ZD

L'institut National de la Statistique (INS) dispose d'une base de sondage constituée de la liste exhaustive de Zones de Dénombrement (ZD). La base de sondage pour la sélection des ménages échantillon a demandé une mise à jour complète de chaque ZD. Le dénombrement exhaustif des ZD-échantillon a permis de disposer des informations actualisées sur le nombre de ménages et l'effectif de la population des zones échantillonnées.

• Base de sondage des unités secondaires

La base de sondage pour la sélection des ménages échantillon nécessite une mise à jour complète de chaque ZD tirée au 1^{er} degré. Le dénombrement exhaustif des ZD échantillon permet de disposer des informations actualisées sur le nombre de ménages et l'effectif de la population des zones échantillonnées.

• Taille de l'échantillon

L'un des objectifs de l'étude sur l'Ampleur et les déterminants des violences basées sur le genre au Niger est de fournir des données fiables sur le niveau des différentes formes de Violences Basées sur le Genre (VBG) au Niger.

Le but de l'échantillonnage est de déterminer le nombre minimal de ménages et de la population à enquêter auprès desquels les résultats pourraient être extrapolés à l'ensemble du pays.

La taille de l'échantillon a été déterminée à l'aide la formule suivante :

$$n = \frac{t_{\alpha}^2 * p(1-p) * d * (1+k)}{m_{\alpha}^2 * \bar{X}}$$

Où n est le nombre de ménages à enquêter ; \bar{X} le nombre moyen de femmes de 10 à 59 ans et d'hommes 10 à 69 ans par ménage ; t_{α}^2 est le quantile d'ordre $(1 - \frac{\alpha}{2})$ de la loi normale réduite centrée, au carré ; m_{α}^2 est la marge d'erreur absolue

associée au niveau de confiance $(1 - \alpha)$ associée à l'estimation (p) ; (p) est la prévalence de VBG au Niger ; (d) est l'effet de sondage et (k) est le taux de non-réponse.

L'effet de sondage (d) a été estimé à 1,1 ; le taux de non réponse (k) à 3% ; t_{α}^2 est estimé à 1,962 ; m_{α}^2 estimé à 0,05 et (p) à 30%, prévalence estimée des violences physiques.

Partant de ces hypothèses, la taille de l'échantillon est estimée à 1.760 ménages.

• Mode de tirage

La stratification permet d'améliorer la précision des indicateurs. Les indicateurs de l'étude devront être valides au niveau de chacune des huit (8) régions du pays et pour chaque milieu de résidence. Chaque région a été stratifiée en milieu urbain et rural. Au total, nous avons 15 strates, dont deux par région et Niamey qui constitue une strate urbaine.

Au premier degré, 11 ZD ont été tirées pour chaque région. Au deuxième degré de tirage, 20 ménages ont été enquêtés dans chaque ZD retenue. Ainsi, pour chaque région, 220 ménages ont été enquêtés. Compte tenu de l'insécurité qui prévalait dans la région de Diffa au moment de la collecte des données, 7 ZD et 140 ménages ont pu être enquêtés.

1.10 L'ATELIER DE RESTITUTION PARTICIPATIVE

A l'issue de la collecte, l'analyse et la rédaction de la première version du rapport, une restitution participative a été organisée, regroupant les acteurs de la lutte contre les VBG au niveau central (Ministère de la Population, Cadre de Concertation en matière de VBG et UNFPA) et au niveau intermédiaires (Directions Régionales de la population, Antennes régionales de l'UNFPA)

Cette restitution participative de deux jours a permis de capitaliser les expériences et les expertises des acteurs, renforcer l'analyse des données et affiner la connaissance des spécificités régionales sur les cas de violences basées sur le genre.

1.11 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

Les données de l'enquête qualitative ont été transcrites manuellement et traitées manuellement et avec le logiciel NVIVO en partie.

Les analyses qualitatives qui ont été utilisées ont été des analyses de contenu par thématiques.

La saisie des données quantitatives a été faite avec le logiciel CSPRO. Un masque de saisie a été élaboré, à cet effet, pour les questionnaires ménage et individuels. La saisie des données a été réalisée par une équipe de dix (10) opérateurs de saisie. Chaque opérateur de saisie avait, à sa charge, les questionnaires d'une même région. Ceux-ci ont d'abord été vérifiés et codifiés avant d'être saisis. Par ailleurs, un programme de contrôle de qualité permettrait, pour chaque région, de détecter une fois les données saisies, les éventuelles incohérences et réponses invraisemblables.

A l'issue des travaux de saisie et d'apurement des fichiers, les données ont été exportées sous les logiciels STATA et SPSS pour la tabulation. Les données de l'enquête sont contenues dans deux fichiers :

- le fichier ménage qui découle des informations tirées de l'enquête ménage ;
- le fichier individu issu de l'enquête individuelle (femmes 10 à 59 ans et hommes 10 à 69 ans).

Trois méthodes d'analyse ont été utilisées : une analyse uni-variée, une analyse bi-variée et une analyse multi-variée explicative. L'analyse uni-variée consiste à

décrire l'échantillon selon les variables d'analyse retenues et de voir la qualité des données collectées. L'analyse bi-variée permet de croiser la variable dépendante (victime ou pas d'un type quelconque de VBG) avec les autres variables indépendantes retenues dans le cadre de l'étude. Le test de khi-deux et le seuil retenu (5%) ont permis de déterminer la significativité. La méthode d'analyse utilisée est celle des régressions logistiques. Elle cherche à décrire la liaison entre la variable d'intérêt de type binaire (victime ou pas d'un type quelconque de VBG) et, un ensemble de variables explicatives qui peuvent être qualitatives ou quantitatives. Elle permet de voir l'impact d'une variable explicative sur la variable dépendante en tenant compte des liaisons entretenues par toutes les variables du modèle.

Encadré 2 : Principe de la régression logistique

Le modèle de régression logistique permet d'estimer la force de l'association entre une variable qualitative à deux classes (dichotomique) appelée variable dépendante et des variables qui peuvent être qualitatives ou quantitatives, appelées variables explicatives ou indépendantes. La variable dépendante est la survenue ou non d'un évènement et les variables explicatives sont des facteurs susceptibles d'influencer la survenue de l'évènement. La régression logistique peut être uni-variée, mais son intérêt réside dans son utilisation multi-variée puisqu'elle permet alors, d'estimer la force de l'association entre la variable dépendante et chacune des variables explicatives intégrées dans le modèle. L'association ainsi estimée est dite « ajustée » sur l'ensemble des facteurs. La réalisation pratique d'un modèle de régression logistique comporte plusieurs étapes :

1. La qualité d'une régression logistique repose, avant tout, sur le choix des variables explicatives que l'on est susceptible d'intégrer au modèle. Ce choix est fondé sur la pertinence et sur la connaissance des facteurs à priori.
2. Il est nécessaire ensuite d'étudier chacune de ces variables : analyse de la distribution des variables qualitatives selon leurs différentes modalités et, s'il y a lieu, regroupement de ces dernières ; étude de l'existence d'une relation linéaire entre chacune des variables explicatives et la variable dépendante.
3. On procède ensuite à l'analyse des liaisons entre chacune des variables explicatives et la variable dépendante : on réalise une analyse uni-variée ; les odds-ratios calculés sont bruts. Deux catégories de variables explicatives pourront être intégrées dans un modèle de départ : celles pour lesquelles l'association avec la variable dépendante est suffisamment forte et celle qui ont un intérêt

particulier en dehors de tout critère d'association (elles sont rares : ce sont des variables dites « forcées »).

4. Plusieurs stratégies sont possibles pour parvenir à un modèle final qui devra porter le maximum d'informations tout en ayant un nombre limité de variables afin de faciliter l'interprétation : les plus utilisées sont les procédures dites « pas à pas descendantes ou pas à pas ascendantes »
5. Enfin d'analyse, plusieurs modèles finaux peuvent s'avérer satisfaisants sur un plan statistique. Parmi ceux-ci, on retiendra le modèle le plus adéquat avec le phénomène constaté : des tests d'adéquation permettent de guider à cet effet.

On suppose que la probabilité qu'un individu a d'appartenir au premier groupe I_1 ($y=1$) dépend des valeurs des variables explicatives (X_1, X_2, \dots, X_p) , observées sur cet individu.

On note x le vecteur dont les p composantes sont les valeurs des variables explicatives.

Le modèle logistique se propose de fournir une estimation de cette probabilité notée $\pi(x)$ par :

$$\pi(x) = P(I_1 / x) = P(y = 1 / x)$$

Le théorème de Bayes permet d'écrire dans le cas de deux groupes I_1 et I_2 :

$$P(I_1 / x) = \frac{P(x / I_1)P(I_1)}{P(x / I_1)P(I_1) + P(x / I_2)P(I_2)} \quad \text{ou encore} \quad P(I_1 / x) = \frac{P(x / I_1)P(I_1)}{1 + \frac{P(x / I_1)P(I_1)}{P(x / I_2)P(I_2)}}$$

De la formule précédente découle la fonction $F(\pi(x)) = \frac{\pi(x)}{1 - \pi(x)}$, appelée fonction logit.

Cette méthode permet de déterminer les variables indépendantes qui déterminent la prévalence d'un type quelconque de VBG en recourant à la p-valeur au seuil de 5% et les odd-ratios.

1.12 ÉLABORATION DU RAPPORT DE L'ÉTUDE

Le rapport final a été rédigé en tenant compte des observations et suggestions de l'UNFPA, du ministère de la Population, de la Promotion de la Femmes et de la Protection de l'Enfant et des participants de la restitution participative.

1.13 COLLABORATION ET RESPONSABILITES

Au niveau régional les chercheurs ont été assistés les Ministères impliqués, par les Directions Régionales de la Population et de la Promotion de la Femme, les antennes UNFPA, les ONG, les élus locaux et les leaders traditionnels et religieux. Cette collaboration inclut aussi la diffusion de l'information avant le départ des équipes de Niamey, l'accueil et l'appui sur place.

1.13.1 Rôles des Ministères

Il s'agit d'apporter les informations et les documents utiles aux consultants, ainsi que l'appui nécessaires au plan central, l'organisation des entretiens et y participer selon les besoins et de valider les rapports.

1.13.2 Rôles des directions régionales , des antennes de l'UNFPA et des ONG à l'intérieur du pays:

Apporter les informations et des documents utiles aux consultants, les appuis nécessaires dans l'organisation des entretiens et des focus groups, participer à l'enquête.

1.13.3 Rôles des élus locaux et nationaux

- Sensibiliser les populations et les leaders d'opinion sur le bien-fondé de cette étude,
- Assurer la sécurité des équipes d'enquête et du matériel dans leurs circonscriptions.

1.13.4 Rôles des leaders traditionnels et religieux

- Sensibiliser les populations sur le bien-fondé de cette étude,
- Assurer la sécurité des équipes d'enquête et du matériel dans leurs localités et zone d'influence.

1.14 CONSIDERATIONS ETHIQUES

Dans la mise en œuvre de l'étude, la collecte et la gestion des données ont été faites selon les règles et dispositions éthiques. La participation des enquêtés a été strictement volontaire. Aussi, la dignité et la liberté de chaque enquêté ont été respectées. Les données collectées ont été exploitées et gérées conformément à la loi statistique en vigueur au Niger qui fait obligation du respect du secret statistique et de la confidentialité des informations produites. Un Comité Qualité a été consulté à chaque étape de l'étude.

1.15 RECRUTEMENT ET FORMATION DES ÉQUIPES D'ENQUÊTE ET SUPERVISION

Les enquêteurs, les agents de transcription et les agents de saisie ont été recrutés au niveau de Niamey :

- 8 équipes de collecte à raison d'une équipe par région composée de 7 agents (5 agents pour les données quantitatives et 2 pour les qualitatives) pour les 7 régions de l'intérieur et une équipe de 9 agents dont 5 quantitatifs et 4 qualitatifs à Niamey,
- 12 agents de saisie dont 2 contrôleurs de saisie.

Les équipes ont été appuyées par des facilitateurs locaux dans chaque région. Un manuel de procédure pour l'enquête a été élaboré. Une formation à l'intention de ce personnel de terrain a été organisée pendant cinq jours pour une mise en cohérence autour de la mission, des objectifs, des résultats attendus, des outils qui ont été testés à la fin de la formation. Les questions éthiques et sécuritaires ont été également amplement discutées.

2. RESULTATS DE L'ETUDE

2.1 CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DES MENAGES ET DES ENQUETES

2.1.1 Caractéristiques des ménages

a. Structure par sexe et par âge de la population des ménages enquêtés

L'enquête ménage a porté sur 9081 individus. La grande majorité de cette population réside en milieu rural (87%).

Tableau 1 : Répartition de la population des ménages enquêtés selon le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Proportion (%)
Urbain	13,2
Rural	86,8
Ensemble	100

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

La population des ménages enquêtés est marquée par une prédominance des femmes (52%). Cette situation s'observe quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 2 : Répartition par sexe de la population des ménages enquêtés selon le milieu de résidence (%)

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Masculin	49,9	48,2	48,5
Féminin	50,1	51,8	51,5
Ensemble	100	100	100

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

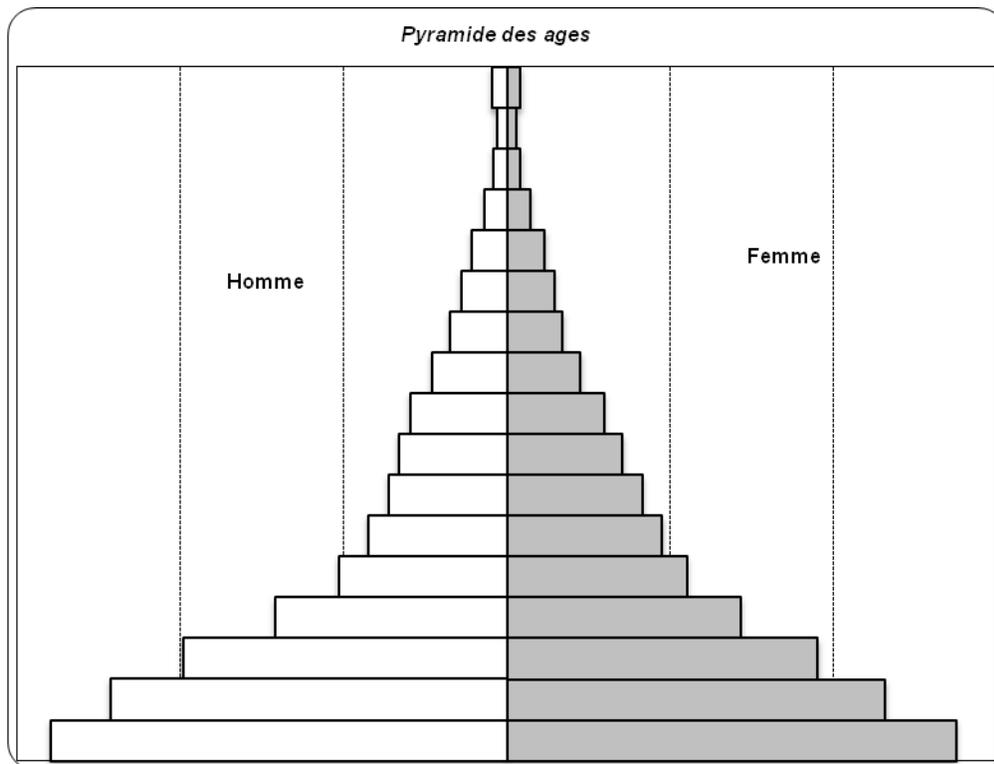
La structure par âge et par sexe de la population fait ressortir une population extrêmement jeune. Les moins de 15 ans représentent plus de la moitié de la population (55,7%). Les adolescents de 10-14 ans représentent 10% de la population et les personnes âgées (65 ans et plus) 3,2%.

Tableau 3 : Répartition par âge et par sexe de la population des ménages enquêtés (%)

Groupes d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	22,9	21,5	22,1
5-9	25,6	22,4	24,0
10-14	10,3	9,0	9,6
15-19	6,3	7,5	6,9
20-24	4,1	8,2	6,2
25-29	4,9	7,1	6,1
30-34	4,8	5,7	5,3
35-39	4,3	4,8	4,6
40-44	3,6	3,0	3,3
45-49	2,9	3,0	3,0
50-54	2,3	2,3	2,3
55-59	2,0	1,2	1,6
60-64	1,6	2,5	2,1
65-69	0,9	1,1	1,0
70-74	1,8	0,8	1,3
75-79	0,9	0,1	0,5
80 et +	0,7	0,2	0,4
Total	100	100	100
Effectif	4 399	4 682	9 081

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Graphique 2 : Pyramide des âges



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

b. Composition et taille des ménages

Dans l'ensemble, près d'un ménage sur cinq (18%) sont dirigés par des femmes. Un phénomène qu'on retrouve plus en milieu rural qu'en milieu urbain (19% contre 13%).

Dans le contexte nigérien, les ménages sont généralement dirigés par les hommes qui en sont les principaux piliers économiques. En milieu rural, la migration du conjoint confère parfois à la femme ce statut. Il faut aussi ajouter à cette réalité le contexte de la collecte des données qui a eu lieu entre avril et mai 2015 qui est le moment de prédilection de l'exode en milieu rural nigérien. Les femmes, chefs de ménage, se caractérisent par leur statut de veuves ou de divorcées ou vivant en régime polygamique. Le veuvage et le divorce constituent des facteurs qui

permettent aux femmes d'accéder au statut de chef de ménage dans un contexte marqué par la pauvreté et la disparition de plus en plus progressive de réalités sociales en Afrique qui constituaient des filets de sécurités sociales pour des femmes dans cette situation. En plus cela marque les prémices d'une société orientée vers l'individualisme. Sur un autre aspect, la polygamie, loin de s'inscrire dans une logique économique rationaliste, procure ce statut de chef de ménage aux femmes dans une situation économique précaire et les rend encore plus vulnérables aux VBG dans toutes ses dimensions.

Tableau 4 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage par milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage			
	Masculin	Féminin	Total	Effectif
Urbain	86,8	13,2	100	243
Rural	80,8	19,2	100	1357
Ensemble	81,7	18,3	100	1600

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

La répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage par région fait ressortir des disparités selon les régions. Les ménages dirigés par les femmes sont plus importants dans les régions de Tahoua (37%), Agadez (23%), Zinder (21%) et Tillabéri (20%). Ces régions présentent la particularité d'être des zones de migration vers la côte d'ivoire, la Lybie et l'Algérie.

Ces régions présentent la particularité d'être des zones de migration vers la côte d'ivoire, la Lybie et l'Algérie. Partant, on peut en déduire la forte migration favorise l'accès des femmes au statut de chef de ménage. Mais loin d'être un statut durable, celui-ci est occupé par les femmes de manière temporaire. Plus que des chefs de ménages, les femmes jouent ici plutôt un rôle de substitution qu'elles perdent dès le retour des hommes dans leur ménage.

C'est à Diffa que la proportion des ménages dirigés par les femmes est la plus faible (6%). Le contexte d'insécurité qui prévalait dans la région au moment de la collecte des données a conduit beaucoup de ménages à quitter leur milieu de résidence, particulièrement les femmes qui sont les plus vulnérables dans ce type de situation.

Tableau 5 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage par région (%)

Régions	Sexe du chef de ménage			
	Masculin	Féminin	Total	Effectif
Agadez	76,9	23,1	100	221
Diffa	93,6	6,4	100	140
Dosso	86,0	14,0	100	207
Maradi	89,9	10,1	100	218
Tahoua	63,2	36,8	100	212
Tillabéri	80,2	19,8	100	172
Zinder	79,2	20,9	100	211
Niamey	88,6	11,4	100	219
Ensemble	81,7	18,3	100	1600

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

L'analyse des tailles des ménages montre que trois ménages sur cinq (59%) comptent 5 membres et plus. Cela est aussi valable en milieu rural qu'en milieu urbain où il n'existe pas de différence significative sur cette réalité selon le milieu de résidence. On peut remarquer que les ménages d'une seule personne sont plus fréquents en milieu urbain (6%) qu'en milieu rural (4%). Ce faible taux est un indicateur important sur les caractéristiques de la composition des ménages nigériens qui continuent encore à être fortement élargis.

Tableau 6 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon la taille des ménages (%)

Milieu de résidence	Taille du ménage				
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus
Urbain	5,8	6,2	12,8	16,9	58,3
Rural	4,1	8,7	14	14,1	59,1
Ensemble	4,3	8,4	13,8	14,5	58,9

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

La proportion de ménages composé de 5 membres et plus est particulièrement plus importante dans les régions de Dosso (76%) et de Maradi (70%).

Tableau 7 : Répartition des ménages par région selon la taille des ménages (%)

Régions	Taille du ménage				
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus
Agadez	5,9	14,9	14,9	16,7	47,5
Diffa	5,9	9,2	16,9	15,7	52,3
Dosso	2,3	1,4	9,4	11,2	75,7
Maradi	2,3	6,7	8,6	12,2	70,2
Tahoua	8,5	9,9	14,1	16,9	50,7
Tillabéri	1,2	7,7	12,4	14,7	64,1
Zinder	2,8	9,9	10,6	12,7	64,1
Niamey	4,6	5,0	13,2	16,9	60,3
Ensemble	4,3	8,4	13,8	14,5	59,0

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

La taille moyenne des ménages est de 7,6 personnes. Cette taille est plus importante dans les ménages dirigés par les hommes (7,8 personnes) que ceux dirigés par les femmes (6,2 personnes). Sans pour autant être un facteur déterminant, la pratique de la polygamie est une réalité qui influe sur la taille des ménages dirigés par les hommes.

La taille moyenne des ménages est plus importante dans les ménages ruraux (7,8 personnes) que dans les ménages urbains (6,4 personnes). Quel que soit le milieu de résidence, on constate que la taille moyenne des ménages dirigés par les femmes est nettement inférieure à celle des ménages dirigés.

Tableau 8 : Taille moyenne des ménages par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage (%)

Régions	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	6,5	5,8	6,4
Rural	8,2	7,2	7,8
Total	7,8	6,2	7,6

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

La taille moyenne des ménages selon les régions est plus importante dans les régions de Maradi (8,3 personnes), Dosso (7,6 personnes) et Tillabéri (7,4 personnes). Dans toutes les régions, on constate que la taille moyenne des ménages dirigés par les femmes est nettement inférieure à celle des ménages dirigés par les hommes.

Tableau 9 : Taille moyenne des ménages par région selon le sexe du chef de ménage (%)

Régions	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	6,3	5,3	5,8
Diffa	7,1	6,2	6,8
Dosso	7,9	6,4	7,6
Maradi	8,6	6,3	8,3
Tahoua	7,3	5,4	6,0
Tillabéri	8,3	6,8	7,4
Zinder	7,0	6,1	6,4
Niamey	6,8	5,8	6,1
Total	7,8	6,2	7,6

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

c. Caractéristiques sociodémographiques et économiques des enquêtés

Cette étude a porté sur 4117 individus dont 2264 femmes âgées de 10-59 ans (55%) et 1853 hommes âgés de 10-69 ans (45%) qui ont répondu aux questions posées lors des enquêtes individuelles femme et homme.

La répartition des enquêtés selon le milieu de résidence met en exergue une inégalité entre les milieux urbain et rural. Dans l'ensemble, 82% de la population enquêtée réside en milieu rural contre 18% en milieu urbain. L'analyse de la structure selon le sexe et milieu de résidence révèle que les femmes enquêtées sont plus nombreuses que les hommes quel que le milieu de résidence.

Tableau 10 : Répartition par sexe de la population enquêtée selon le milieu de résidence (%)

Sexe	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Ensemble	Effectif
Masculin	47,4	44,5	45,0	1853
Féminin	52,6	55,5	55,0	2264
Total	17,6	82,4	100	4117

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Dans la région de Diffa les hommes qui ont participé à l'enquête sont plus nombreux que les femmes, contrairement à la population générale enquêtée où les femmes enquêtées sont plus nombreuses que les hommes. Cette situation pourrait s'expliquer par les problèmes d'insécurité qui prévalaient dans la région au moment de la collecte des données.

Tableau 11 : Répartition par sexe de la population enquêtée selon la région de résidence (%)

Régions	Sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble	Effectif
Agadez	45,2	54,8	100	455
Diffa	52,3	47,7	100	395
Dosso	46,3	53,7	100	615
Maradi	44,7	55,3	100	616
Tahoua	39,8	60,2	100	333
Tillabéri	44,5	55,5	100	456
Zinder	38,1	61,9	100	511
Niamey	48,2	51,8	100	734
Ensemble	45	55	100	4117

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Les adolescents de 10 à 14 ans représentent 19% de la population enquêtée. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 45% de la population enquêtée parmi lesquels on note 47% de femmes et 42% d'hommes.

Tableau 12 : Répartition par âge et par sexe de la population enquêtée selon la région de résidence (%)

Age	Agadez			Diffa			Dosso			Maradi			Tahoua			Tillabéri			Zinder			Niamey			Ensemble		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
10-14	13,0	15,0	14,1	14,9	14,3	14,6	19,7	24,6	22,5	26,6	20,8	23,4	20,5	8,0	13,0	25,1	14,2	19,1	18,2	21,6	20,3	23,7	18,1	20,8	21,1	17,9	19,3
15-19	12,3	13,9	13,2	17,3	13,0	15,2	15,0	9,6	11,9	11,9	14,1	13,1	8,3	14,5	12,1	7,9	14,2	11,4	8,8	12,5	11,1	15,1	16,5	15,8	12,4	13,6	13,1
20-24	8,2	18,0	13,8	9,5	12,3	10,9	12,2	15,3	14,0	8,7	16,4	12,9	4,6	20,5	14,2	9,9	14,2	12,3	5,0	15,8	11,7	6,2	14,0	10,3	8,1	15,7	12,3
25-29	8,9	11,9	10,6	10,1	15,6	12,7	6,1	12,1	9,5	12,3	14,7	13,7	6,8	16,5	12,7	8,4	13,4	11,2	13,3	9,1	10,7	11,2	15,9	13,7	9,9	13,6	12,0
30-34	15,1	10,8	12,7	6,6	14,3	10,3	15,0	7,8	10,9	10,3	8,7	9,4	15,2	14,0	14,5	8,4	15,8	12,5	11,1	12,8	12,1	8,6	8,2	8,4	10,8	11,1	11,0
35-39	7,5	6,2	6,8	8,9	6,5	7,8	8,9	10,7	9,9	6,8	9,3	8,2	11,4	13,0	12,4	10,3	9,5	9,9	9,9	9,8	9,8	11,5	9,3	10,4	9,5	9,4	9,5
40-44	11,0	7,2	8,8	6,6	3,9	5,3	6,6	6,8	6,7	4,4	7,1	5,9	10,6	6,0	7,8	9,9	6,7	8,1	7,2	5,7	6,3	8,3	4,7	6,4	7,8	6,0	6,8
45-49	8,2	8,8	8,5	4,8	9,7	7,1	6,1	5,3	5,7	4,8	5,1	5,0	8,3	2,5	4,8	6,4	5,1	5,7	7,7	6,4	6,9	7,1	4,1	5,6	6,6	5,6	6,0
50-54	4,8	5,7	5,3	7,1	7,8	7,5	4,7	4,0	4,1	5,2	2,6	3,7	5,3	5,0	5,1	4,9	4,4	4,6	5,5	4,7	5,0	2,1	5,8	4,0	4,7	4,7	4,7
55-59	7,5	2,6	4,7	6,0	2,6	4,4	2,8	4,0	3,2	5,6	1,0	3,0	5,3	0,0	2,1	2,0	2,4	2,2	5,0	1,7	2,9	2,7	3,0	2,9	4,3	2,3	3,1
60-64	2,1	-	0,9	4,2	-	2,2	1,4	-	0,8	3,2	-	1,6	3,0	-	1,2	3,9	-	1,8	5,0	-	1,9	3,0	-	1,6	3,2	-	1,5
65-69	1,4	-	0,6	4,2	-	2,2	1,4	-	0,8	0,4	-	0,2	0,8	-	0,3	3,0	-	1,3	3,3	-	1,3	0,6	-	0,3	1,7	-	0,8
Total	100																										

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

La proportion des adolescents âgés 10-14 ans enquêtés est plus élevée dans les régions de Maradi, Zinder et Dosso. En revanche, c'est dans les régions d'Agadez et de Diffa que la proportion des adolescents enquêtés est la plus faible (15%).

Dans l'ensemble, 18% des adolescentes âgées de 10-14 ans ont accepté de répondre aux questions posées dans le questionnaire femme. Cette proportion est plus élevée dans les régions de Dosso (25%), Zinder (22%) et Maradi (21%). Par contre, la proportion la plus faible des adolescentes enquêtées se trouve dans la région de Tahoua (8%).

La situation matrimoniale des enquêtés se caractérise par une prédominance du mariage (64%). Cette forte proportion de personnes mariées est observée aussi bien chez les hommes (58%) que chez les femmes (69%). Parmi les hommes enquêtés, 41% sont célibataires contre 26% des femmes.

Tableau 13 : Répartition par sexe de la population enquêtée selon l'état matrimonial (%)

Etat matrimonial	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	41,1	25,9	32,6
Marié(e)/en union	57,7	69,0	64,0
Divorcé(e)/Séparé(e)	0,4	2,7	1,7
Veuf(ve)	0,8	2,5	1,7
Ensemble	100	100	100

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

En ce qui concerne le niveau d'instruction, plus de la moitié des femmes (61%) et près deux hommes sur cinq (41%) ont déclaré n'avoir jamais fréquenté l'école. Parmi ceux qui ont fréquenté l'école, on remarque une proportion plus importante des hommes (22%) qui ont atteint le niveau primaire que celle des femmes (16%).

La proportion de personnes plus instruites est moins élevée que celle des personnes moins instruites. En effet, on remarque 10% des enquêtés ont atteint le niveau secondaire contre 2,5% pour le niveau supérieur. La comparaison selon le sexe relève que des inégalités importantes. Les femmes ayant atteint le niveau secondaire et supérieur représentent 9% et, 1% contre respectivement 13% et 4% chez les hommes.

Tableau 14 : Répartition par sexe de la population enquêtée selon le niveau d'instruction (%)

Niveau d'instruction	Sexe		
	Homme	Femme	Ensemble
Aucun	41,1	61,1	49,7
Primaire	21,6	16,3	19,6
Secondaire	12,7	8,9	9,8
Supérieur	3,8	1,4	2,5
Ecole coranique	20,7	12,3	18,4
Total	100	100	100

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

La répartition de la population enquêtée par groupe ethnique montre que les Haoussa et les Djerma représentent près de deux tiers des personnes enquêtées (respectivement 42% et 18%). Les Touareg, les Peulh et les Kanouri représentent respectivement 13%, 12% et 9% de la population enquêtée. Les autres ethnies représentent 6%. La répartition de la population par sexe révèle que les femmes Haoussa représentent 44% des femmes enquêtées, les femmes Djerma 18%, les femmes Touareg et Peulh 12% chacun et les femmes Kanouri 8%.

Tableau 15 : Répartition de la population enquêtée selon le groupe ethnique

Ethnie	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Haoussa	38,9	44,2	41,9
Djerma	18,2	18,0	18,1
Touareg	14,4	12,0	13,1
Peulh	11,8	11,7	11,8
Kanouri	10,1	8,4	9,1
Toubou/arabe	1,2	1,8	1,6
Autres ethnies	5,4	3,8	4,5
Ensemble	100	100	100

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Les enquêtés qui pratiquent la religion musulmane sont majoritairement plus nombreux que les autres (96%).

Tableau 16 : Répartition de la population enquêtée selon le type de religion

Religion	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Musulman	96,0	96,2	96,1
Non musulman	4,0	3,8	3,9
Ensemble	100	100	100

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Concernant l'activité économique, les agriculteurs représentent 43% de la population enquêtée, suivis des commerçants (36%). De manière générale, les femmes se retrouvent majoritairement dans le commerce (55%), suivi de l'agriculture (19%) et de l'artisanat (15%). Tandis qu'au niveau des hommes, on observe une proportion importante d'agriculteur (60%) suivi du commerce (22%).

Tableau 17 : Répartition par sexe de la population enquêtée selon le type d'activité (%)

Activité économique	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Agriculture/Pêche	59,9	19,4	42,8
Fonctions d'administrations publiques et privées	8,6	6,9	7,8
Commerce	22,4	55,1	36,1
Artisanat/Ouvrier	7,9	14,8	10,9
Autres métiers	1,2	3,8	2,3
Total	100	100	100

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

2.2 TYPES ET FORMES DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

2.2.1 TYPOLOGIE DES VBG

Dans l'ensemble, 53% des personnes interrogées déclarent avoir subi au moins un type de violence au cours de leur vie. Cependant, les femmes (60%) sont plus susceptibles d'en être victimes que les hommes (44%).

En effet, dans les régions de Zinder et Maradi, les groupes les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants subissent au moins un des types de violences, des violences culturelles avec beaucoup de cas de mariages d'enfants appelé mariage précoce. Aussi la violence économique liée à la pauvreté et l'exploitation des filles vendeuses. En effet, elles sont souvent victimes de violence sexuelle ; beaucoup de cas d'attouchements voir des relations sexuelles ont été signalés lors de leurs randonnées commerciales. Des représentations et une certaine interprétation de la religion fonde la domination de l'homme sur la femme, particulièrement marquée dans ces deux régions.

Encadré 3 : Récit de vie de Hawa, violente par son mari influencé par sa mère

Ha est une jeune femme âgée de 28 ans. Elle s'est mariée par amour à l'âge de 14 ans. Ces deux jeunes se sont bien aimés bien, puis ils ont tenu leurs parents au courant de leur relation amoureuse. Le mari était déjà prêt pour apporter la dote. Des deux côtés les parents ont accepté ce lien car ils sont du même village et ont un lien de parenté. Le mariage a été célébré dans la joie. "Au début, je m'entendait bien avec mon mari et ma belle-famille. Du jour au lendemain, ma belle-mère a changé de comportement envers moi. Elle commença à me détester d'où des insultes qui fusaient de sa part. Par respect, Je ne répondait pas à ma belle-mère bien que ses manière ne lui plaisaient pas et je n'en parlais à personne. Un mercredi matin, elle a appelé son fils dans sa chambre où ils ont fait plus de 40 mn. En sortant, le fils changea d'humeur. C'est à partir de ce jour qu'une mésentente permanente s'installa dans notre couple. Nous étions ensemble mais le sourire a complètement disparu entre nous. Chaque jour que Dieu fait, la vieille a au moins un mensonge à raconter à son fils. Ce dernier dès qu'il rentrait, se mettait à me gronder.

Cette violence psychologique se transforma peu à peu en une violence physique qui s'est manifestée par des gifles et des coups. Cette situation fut longtemps alimentée par les diffamations de sa mère qui rapporte régulièrement que je refuse de répondre à ses sollicitations concernant les travaux domestiques. C'est ainsi qu'un jour, quand mon mari me demanda pourquoi je me comportais comme ça, dépassée par le montage de la vieille, j'ai répondu "J'ai bien refusé." De cette réponse, mon époux m'insulta et me frappa. C'est ainsi que je rentrai chez mes parents auxquels je racontai tout. Pour résoudre le problème, mes parents, mes beaux-parents, l'Imam du village et le Chef du village se sont réunis. Ces responsables communautaires grondèrent mon mari qui reconnut son erreur. Ils me supplièrent et j'acceptai de retourner chez son mari.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle que les femmes sont plus susceptibles d'en être victimes que les hommes quel que soit le milieu de résidence. Ainsi au seuil de 5%, on peut affirmer que les femmes du milieu rural, victimes à 67% d'au moins une violence au cours de leur vie sont plus touchées

que celles vivant en milieu urbain, où la proportion de victimes de violence au cours de la vie est de 27%. La répartition des enquêtés selon le type de violence subie fait apparaître des disparités importantes entre les régions. Dans les régions de Zinder et Maradi, la quasi-totalité des personnes enquêtées déclarent avoir subi au moins une forme de violence (respectivement 93% et 83%). Comme le cas du témoignage ci-dessous. Ces pratiques découlent des interprétations religieuses qui confèrent une puissance et une autorité à l'homme dans ces deux régions que dans les autres.

L'analyse selon le type de violence subie au cours de la vie révèle que celles psychologique et physique sont les plus fréquentes (respectivement 33% et 31%). Par ailleurs, 38% des femmes enquêtées ont déclaré avoir subi une forme de violence culturelle au cours de leur vie. Cette proportion est plus élevée dans les régions de Maradi (55%), Tahoua (52%) et Zinder (46%). En ce qui concerne la violence sexuelle, 13% des femmes enquêtées ont déclaré en avoir subi au moins une fois. Cette proportion est plus élevée chez les femmes résidentes à Niamey (17%). Enfin, la violence économique est le type de violence le moins subi (3%). Par contre, elle est élevée chez les femmes résidentes de Zinder (15%) comme le relate le récit de Raida en-dessous.

Encadré 4 : Récit de vie de Raida, victime de violences psychologiques et économiques exercées par sa belle-mère au vu et au su d'un mari impuissant

Raida est une jeune femme âgée de 25 ans qui habite à Krila, un village de la commune de Mirriah. Elle a subi une violence psychologique et économique lors de son premier mariage à Atchilafiya.

"A l'âge de 13 ans, j'étais tombée amoureuse d'un jeune homme de mon village. A 14 ans déjà nos parents étaient au courant de la relation et étaient d'accord pour le mariage comme nous sommes tous du même village et tout le monde se connaît. Ainsi, le mariage a été célébré et j'étais installée directement dans le ménage de mes beaux-parents.

Au début, tout allait bien, mais j'étais seule face à mes beaux-parents pour assurer tous les travaux ménagers sans être assistée car mon mari était l'aîné de la famille et ses petits frères ne se sont pas encore mariés.

Chaque jour, je partais au moulin. Arrivée à la maison, je leur préparais de la pâte de sorgho et de la bouillie de mil. En plus c'était toujours moi qui parcourais une longue distance pour chercher de l'eau pour toute la maison ; ma belle-mère m'appréciait beaucoup. Un jour, après les récoltes, mon mari était parti en exode en Lybie après m'avoir enceintée. Et deux mois après son départ, il envoyait de l'argent qui rentre directement dans les mains de sa mère qui à son tour achetait les nécessaires. Du jour au lendemain, ma grossesse évoluait et malgré cela, je prenais en main tous les travaux domestiques. Au moment où ma grossesse était arrivée à terme, mon mari était de retour au village.

Quelques semaines plus tard, j'accouchai d'une fille. Malgré, l'enfant c'est encore moi qui m'occupais de toutes les tâches ménagères. Du jour au lendemain, la vieille disait à son fils que je ne travaille pas bien et à temps alors qu'elle sait très bien qu'avec un enfant ce n'est pas si facile. Mon époux me disait d'être patiente chaque jour et de ne pas faire attention à sa mère. Cette dernière, de son côté disait à son fils de prendre une décision par rapport à sa femme impolie. Il disait à son tour à sa mère: "Maman sois patiente, Raida est devenue lente dans ses travaux car elle a un enfant, elle travaille seule dans cette grande famille." C'était une manière de me protéger contre les insultes de sa mère. Cependant, cette dernière exagérait de plus en plus et, dès que je finis de préparer, elle me demandait d'aller au puits chercher de l'eau, sans manger. De retour quand je réclame ma part de nourriture, ma belle-mère répondait: « *Nous avons tout mangé, d'ailleurs, qui t'a empêché de manger avant de sortir* ». Quand je racontais à mon mari, il me demandait toujours de patienter. Comme ma belle-mère a remarqué que je m'entends bien avec son mari, elle l'insulte à tout moment et lui faisait du chantage soit disant que j'ai ensorcelé son fils. Du coup, ma belle-mère a commencé à aller chez les marabouts et féticheurs pour chercher « *ka retanbaya*, un produit traditionnel contre les sorts ».

Un jour, la vieille s'est levée et m'a dit qu'elle ne me donnerait plus de l'argent pour le moulin, je dois piler le mil et le sorgho pour faire de la pâte et de la bouillie. Pour préparer en quantité suffisante, je pilais chaque jour quatre (4) voire cinq (5) mesures. Quand j'enlève le son du mil que j'ai pilé, la vieille le vend et garde l'argent pour elle. Ce qui m'a poussée à refuser de piler avec mes mains. Et une grande mésentente s'installa entre ma belle-mère et moi. Mon mari, quant à lui suivit le camp de sa mère. Avec l'aide des féticheurs et des marabouts, la vieille a détourné son fils, il n'exécutait plus que ses ordres et, un jour, la vieille a fini par donner l'ordre à son fils de divorcer avant le coucher du soleil. Cela s'est arrivé devant la benjamine de la maison qui a couru pour m'informer : "inna ta ce ma yayanmu ya sake ki nan zuwa faduwar rana". Et comme pour confirmer ce que la petite raconta, après la prière de « Asar », mon mari rentra calmement et me remit le papier de divorce. Et quand j'ai quitté, la vieille a récupéré ma petite fille pour toujours.

Ainsi, après l'iddah (abstinence de trois mois après le divorce), je m'étais remariée à un autre homme."

Pour Raida, ce divorce forcé a été vraiment finalement une aubaine car elle a trouvé quelqu'un qui l'aime et vice versa.

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, Krila Zinder, le 26 Avril 2015

La puissance maritale est exagérément exercée par les maris qui décident d'entrer en polygamie ou de divorcer de la mère de leurs enfants sans que celle-ci n'ait aucun recours.¹⁹ *"Aujourd'hui même une femme avait passé la nuit chez moi. Elle avait porté plainte contre son mari. Le motif qu'elle a évoqué est que le mari a augmenté une deuxième femme et elle n'en veut pas. Quant au mari, il a même refusé de venir assister au procès et quand hier, j'ai envoyé les enfants pour lui amené la convocation, il leur a dit sur le champs qu'il l'a répudiée. Ainsi, j'ai dit à la femme voila ce que ton mari a dit par rapport à la plainte. Elle a dit qu'elle prend acte de ce qu'il a dit et le divorce est consommé"*²⁰

Cette situation amène les femmes de plus en plus à avoir des réflexes anti-natalistes face quand elles se remarient: *"la majorité des femmes divorcées quand elles se remarient, elles vont prendre une multitude des produits contraceptifs pour ne pas concevoir juste après le remariage. Et les raisons qu'elles avancent c'est qu'elles vont d'abord tester/vérifier si le nouveau mari est un bon mari ou pas. Si elles n'ont pas utilisé ces médicaments, c'est possible qu'elles tombent enceinte et au cas où le mari n'a pas des bon caractères, elles vont regretter voire divorcer et laisser les enfants ou quitter avec les enfants"*²¹

¹⁹ Le plus souvent elles ne font recours que chez le chef de village qui a tendance à entériner la décision du mari sans aucun préjudice pour ce dernier

²⁰ Chef de village de Bloussou, Zinder, mai 2015

²¹ Assistant Social au District Sanitaire de Myriah, Zinder, 4 mai 015

Tableau 18 : Répartition de la population enquêtée par région, milieu de résidence et sexe selon le type de violence subie au cours de la vie (%)

Régions	Sexe	Types de Violences Basées sur le Genre (VBG) subis					
		Au moins un type de violence	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique	Violence culturelle
Agadez	Masculin	36,0	28,0	0,6	16,8	1,9	2,5
	Féminin	68,7	49,2	2,6	38,0	4,1	24,1
	Ensemble	53,9	39,6	1,7	28,4	3,1	14,3
Diffa	Masculin	32,0	20,1	0,1	22,5	1,2	2,4
	Féminin	65,6	6,5	2,0	21,4	0,7	57,1
	Ensemble	48,0	13,6	1,3	22,0	0,9	28,5
Dosso	Masculin	36,1	23,8	2,1	20,9	2,1	6,6
	Féminin	42,1	10,6	7,1	12,7	0,4	31,1
	Ensemble	39,3	16,7	6,1	16,5	1,1	19,7
Maradi	Masculin	76,7	67,6	2,5	68,8	8,7	3,2
	Féminin	87,9	50,5	8,7	61,7	1,3	55,0
	Ensemble	82,9	58,1	6,4	64,8	4,6	31,8
Tahoua	Masculin	29,6	24,2	0,8	18,9	0,0	4,6
	Féminin	58,5	16,5	7,0	13,0	3,0	52,0
	Ensemble	47,0	19,6	5,9	15,4	1,8	33,1
Tillabéri	Masculin	40,4	27,1	0,0	18,2	2,0	5,4
	Féminin	58,5	13,8	2,4	17,4	0,8	43,5

	Ensemble	50,4	19,7	1,3	17,8	1,3	26,5
Zinder	Masculin	91,5	87,4	1,1	87,4	1,1	9,3
	Féminin	94,6	65,7	23,9	80,5	14,5	46,1
	Ensemble	92,7	74,0	15,2	83,1	9,4	32,3
Niamey	Masculin	24,2	18,0	2,3	13,6	2,0	1,5
	Féminin	29,8	15,8	17,6	17,4	7,3	11,8
	Ensemble	27,1	16,8	15,4	15,0	3,1	6,8
Urbain	Masculin	21,0	14,0	2,5	12,4	0,3	1,6
	Féminin	26,9	14,3	15,0	16,6	2,0	10,3
	Ensemble	24,1	14,1	11,4	14,6	1,2	6,2
Rural	Masculin	48,9	39,3	1,6	36,7	2,7	4,9
	Féminin	66,9	30,9	10,5	35,9	3,5	44,1
	Ensemble	58,9	34,6	4,0	36,3	3,1	26,6
Ensemble	Masculin	43,7	34,5	2,1	32,1	2,3	4,2
	Féminin	60,1	28,1	12,9	32,6	3,2	38,3
	Ensemble	52,7	31,0	8,6	32,4	2,8	21,0

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015 *** Sign de 1%

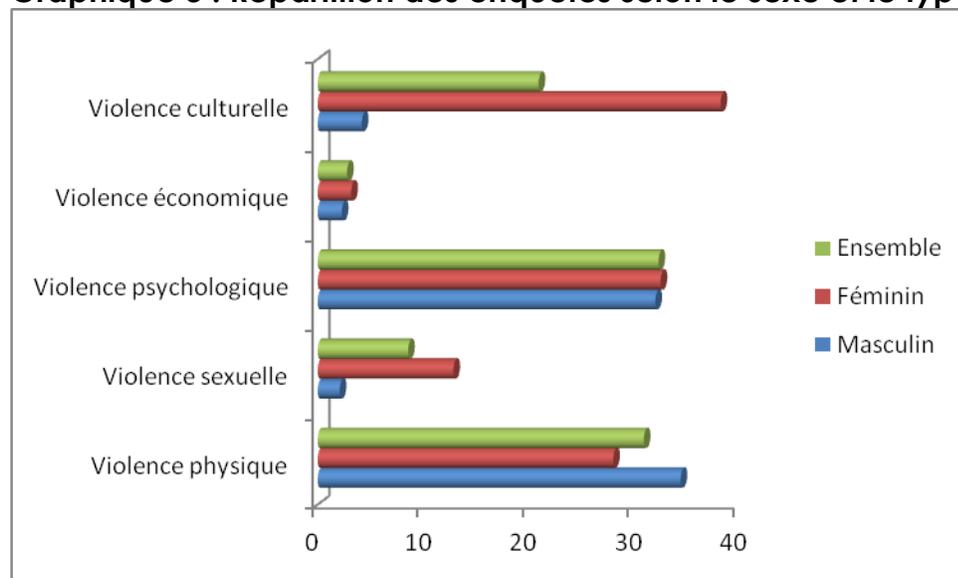
L'analyse par groupe d'âge selon le type de violence subie au cours de la vie montre que la violence basée sur le genre touche toutes les catégories d'âge. La violence physique est plus élevée chez les adolescents de 10-14 ans (38%).

Les femmes en fin de vie féconde (45-49 ans) sont les plus touchées par les violences psychologiques (41%). ce type de violence frappe aussi les adolescents (36%).

La proportion de femmes victimes de violence culturelle augmente considérablement avec l'âge. En effet, cette proportion passe de 29% dans le groupe 15 à 19 ans à 64% dans le groupe d'âge 45 à 49 ans. Ce constat peut pousser à émettre l'hypothèse d'un recul de certaines pratiques socioculturelles comme le mariage précoce, forcé ou les mutilations génitales féminines dans les nouvelles générations.

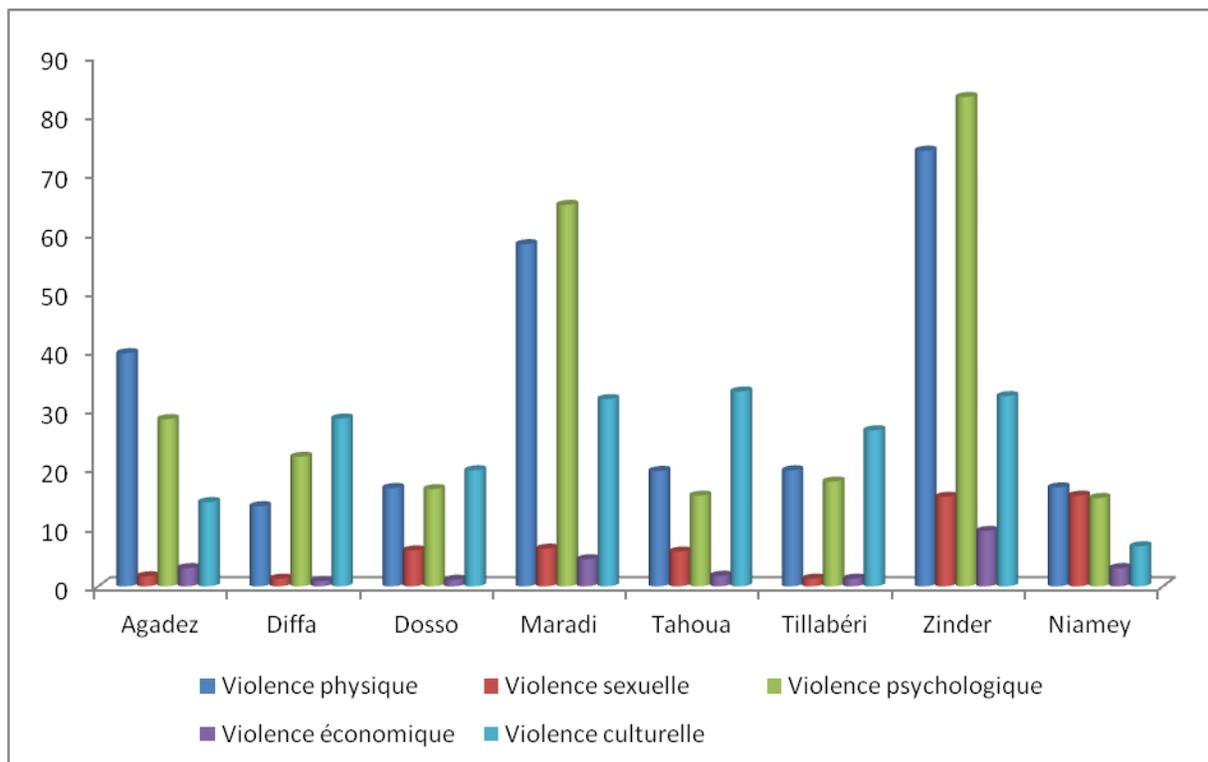
Dans l'ensemble, quel que soit le groupe d'âge considéré, les violences sexuelles et psychologiques ont touché plus les femmes que les hommes.

Graphique 3 : Répartition des enquêtés selon le sexe et le type de VBG



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Graphique 4 : Répartition des enquêtés par type de VBG selon la région



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Tableau 19 : Répartition de la population enquêtée par groupe d'âge et par sexe selon le type de violence subie au cours de la vie (%)

Groupes d'âge	Sexe	Types de Violences basées sur le genre (VBG)				
		Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique	Violence culturelle
10-14	Masculin	40,4	0,3	34,9	1,5	0,0
	Féminin	36,5	1,4	37,1	3,5	1,9
	Ensemble	38,4	0,8	36,0	2,5	1,0
15-19	Masculin	34,5	0,5	31,5	0,5	1,0
	Féminin	28,9	7,1	33,6	3,2	29,6
	Ensemble	31,3	4,4	32,7	2,1	17,6
20-24	Masculin	31,8	2,6	28,8	3,8	4,6

Groupes d'âge	Sexe	Types de Violences basées sur le genre (VBG)				
		Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique	Violence culturelle
	Féminin	27,2	5,9	34,1	2,5	45,5
	Ensemble	28,5	5,5	32,5	2,9	33,8
25-29	Masculin	41,4	2,3	36,4	4,3	7,4
	Féminin	21,9	5,0	28,3	3,6	49,5
	Ensemble	29,0	4,8	31,3	3,9	34,0
30-34	Masculin	33,9	3,4	34,5	2,8	5,1
	Féminin	22,8	4,0	27,6	0,9	50,4
	Ensemble	27,4	3,7	30,6	1,7	30,9
35-39	Masculin	29,0	1,9	29,7	1,3	9,0
	Féminin	26,3	6,2	32,5	4,6	50,5
	Ensemble	27,7	4,6	31,4	3,1	32,3
40-44	Masculin	32,3	0,8	28,4	0,8	7,9
	Féminin	31,5	8,1	32,3	4,0	50,8
	Ensemble	31,9	4,4	30,3	2,4	29,1
45-49	Masculin	36,5	2,8	36,5	4,7	7,5
	Féminin	32,2	5,2	40,9	4,4	64,4
	Ensemble	34,2	4,1	38,7	4,5	36,9
50-54	Masculin	36,8	1,3	39,5	4,0	5,3
	Féminin	24,7	4,1	28,9	4,1	45,4
	Ensemble	30,1	2,9	33,5	4,1	27,8
55-59	Masculin	28,6	1,9	27,1	4,3	2,9
	Féminin	20,5	4,6	22,7	2,3	40,9
	Ensemble	25,4	3,5	25,4	3,5	17,5
60-64	Masculin	34,6	0,0	34,6	1,9	5,8
	Féminin	-	-	-	-	-
	Ensemble	32,7	0,0	32,7	1,82	9,1
65-69	Masculin	39,3	0,0	35,7	0,0	3,6
	Féminin	-	-	-	-	-

Groupes d'âge	Sexe	Types de Violences basées sur le genre (VBG)				
		Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique	Violence culturelle
	Ensemble	41,4	3,5	37,9	0	3,5
Ensemble	Masculin	35,5	2,0	33,1	2,3	4,4
	Féminin	28,1	4,9	32,7	3,2	38,4
	Ensemble	31,4	3,6	32,9	2,8	23,4

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

**Sign 5%

Au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, 28% des personnes enquêtées ont été victimes d'au moins un type de violence basée sur le genre. Les femmes ont été plus victimes (34%) que les hommes (25%). Les femmes résidentes du milieu rural sont les plus vulnérables (39%).

Selon le type de violence, 14% des personnes enquêtées ont été victimes de violence physique au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, 17% de violence psychologique et 7% de violence sexuelle. Les violences sexuelles sont les types de violences les plus fréquentes en milieu urbain (8%) et concernent essentiellement les femmes (7,3%).

Selon la région de résidence, les femmes de la région de Zinder ont été les plus victimes de violences sexuelles au cours des douze derniers mois précédant l'enquête (14%). L'hypothèse pourrait être liée à la présence de nombreuses personnes déplacées venant de Diffa, au moment de l'enquête. Les violences économiques sont les types de violence les moins fréquents (3%).

Dans l'ensemble, les hommes ont été plus susceptibles d'être victimes de violences physiques quels que soient le milieu et la région de résidence considérés. Mais la violence s'est passée entre les hommes, donc elle est intra

genre. Par contre, les violences sexuelles et psychologiques touchent plus les femmes que les hommes.

En hiérarchisant les différents types de VBG selon le risque d'en être victime au moins une fois au cours de la vie, la violence psychologique est le type de violence le plus fréquent (32%), suivi de la violence physique (31%). Cette hiérarchisation n'a pas changé au cours des douze derniers mois précédant l'enquête (respectivement 16% et 14%). La région de Zinder est la région où ces types de violence sont les plus élevés : 83% et 74% des enquêtés ont été respectivement victimes au moins une fois au cours de vie d'une violence psychologique et physique. Ces proportions sont respectivement de 29% et 18% au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Les données qualitatives ont démontré la diversité des VBG à Zinder avec principale victime, la femme, la jeune fille et dans une moindre mesure, l'homme (Témoignage de l'Assistant Social de Myriah ci-dessous)

Encadré 5 : Des cas de VBG dans le district sanitaire de Myriah-Zinder, relaté par un Assistant Social

La violence basée sur le genre sous toutes ses formes dans la région de Zinder a été relatée par les différents acteurs. C'est le cas de cet Assistant Social qui a connu plusieurs cas: "La violence c'est presque au quotidien et les gens n'en font pas une préoccupation. Un exemple concret est celui d'un couple où la femme est vaste, plus forte que son mari avec sa petite taille. Si le mari commet une erreur, la femme le prend dans ses mains elle le frappe comme son propre enfant. Par chance si cet homme arrive à s'enfuir, il commence à insulter sa femme. Et, comme la femme est grosse, elle ne peut pas courir attraper le mari mais elle demande secours auprès des gens qui sont à côté de lui attraper son mari en disant : « attrapez-le pour moi je vous en prie je vais le corriger bien maintenant comme la première fois ce n'était pas bien fait voilà pourquoi il m'insulte ».

Il y a des jeunes ou même des hommes qui violent les jeunes filles devant les gens sans que personne n'intervienne. Parfois ces hommes font recours aux marabouts pour détourner les filles. Tout récemment, deux jeunes garçons, amis, ont détourné une fille de leur âge, à peu près 14 ans. Ils l'ont amenée à peu près à un kilomètre de Myriah en pleine brousse, chacun a fait des rapports sexuels avec la fille. Ils ont fini, ils marchaient et la fille les suivait en pleurant. Personne n'a fait quelque chose bien qu'on les ait vus en plein acte sexuel et la fille n'a pas porté plainte.

Il y a aussi les cas où les jeunes hommes exercent une violence physique sur leurs copines par des gifles, des coups ou à l'aide d'objet. Il y a une semaine de cela, un jeune amoureux, vendeur des légumes a frappé sa fiancée en plein public. Elle était debout, il l'a bastonnait jusqu'à ce qu'elle tombe par terre, il y avait beaucoup des gens mais personne n'a intervenu car celui qui ose ramassera la honte, un des deux peut te dire que ça ne te regarde pas, c'est entre eux et ça reste comme ça.

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, Myriah, Zinder, 4 mai 015

Tableau 20 : Répartition de la population enquêtée par région, milieu de résidence et sexe selon le type de violence subie au cours des douze derniers mois (%)

Régions	Sexe	Types de Violences basées sur le genre (VBG)				
		Au moins un type de violence	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique
Agadez	Masculin	23,1	11,2	0,2	11,9	0,0
	Féminin	24,1	10,0	2,3	14,1	0,5
	Ensemble	23,7	10,6	0,7	13,1	0,3
Diffa	Masculin	27,1	11,8	0,1	15,3	0,6
	Féminin	22,6	10,7	2,0	12,0	0,0
	Ensemble	25,0	11,2	0,6	13,7	0,3
Dosso	Masculin	25,3	14,1	2,4	12,9	0,4
	Féminin	23,5	12,8	5,4	12,8	0,4
	Ensemble	24,4	13,4	5,4	12,9	0,4
Maradi	Masculin	36,2	21,5	1,8	23,0	1,6
	Féminin	36,9	19,9	6,6	25,0	0,6
	Ensemble	36,6	20,6	6,2	24,1	1,1
Tahoua	Masculin	22,3	11,5	2,0	11,5	0,0
	Féminin	21,0	11,0	5,0	11,0	0,5
	Ensemble	21,5	11,2	5,0	11,2	0,3
Tillabéri	Masculin	30,8	15,4	0,0	18,4	0,0
	Féminin	25,9	12,0	0,4	15,1	0,0
	Ensemble	28,1	13,5	0,2	16,6	0,0
Zinder	Masculin	42,4	25,9	0,2	31,9	0,6
	Féminin	46,3	13,4	13,5	27,5	10,4
	Ensemble	44,8	18,1	8,3	29,2	6,7
Niamey	Masculin	21,2	10,6	2,0	11,2	0,0
	Féminin	21,1	10,6	8,3	10,8	0,3
	Ensemble	21,1	10,6	8,1	11,0	0,1

Urbain	Masculin	22,2	11,0	2,0	11,9	0,0
	Féminin	25,1	10,6	8,6	12,6	0,6
	Ensemble	22,7	10,8	8,3	12,3	0,3
Rural	Masculin	29,8	16,2	2,2	18,0	0,5
	Féminin	39,5	13,3	7,7	17,4	2,1
	Ensemble	29,7	14,6	6,6	17,7	1,4
Ensemble	Masculin	25,4	15,2	1,2	16,8	2,3
	Féminin	33,5	12,9	7,3	16,6	3,2
	Ensemble	28,4	13,9	6,6	16,7	2,8

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

**Sign 5%

2.2.2 Les formes ou manifestations des VBG selon le type

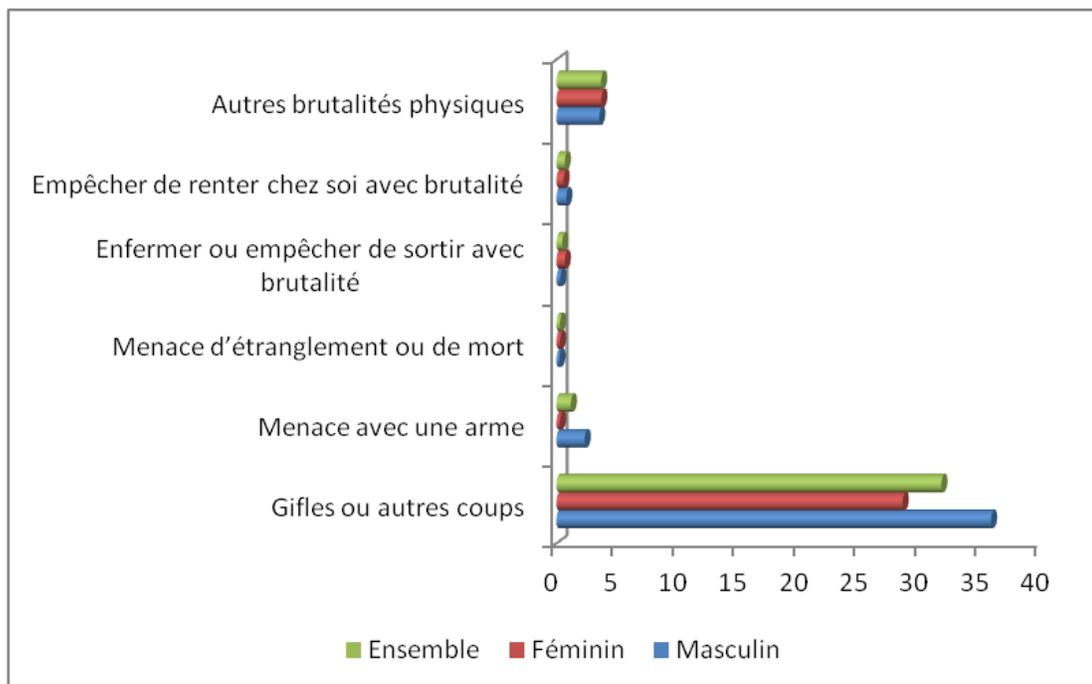
a. Violence physique

L'analyse des formes de violences physiques subies montre que les gifles ou autres coups sont les formes les plus fréquentes (32%). Ces formes de violence ont plus touché les hommes (36%) que les femmes (29%). Par contre, il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de femmes ayant subi au moins une autre forme de brutalités physiques et des hommes (3,8% contre 3,5%).

Les autres formes de violences physiques sont faibles et vont de la menace avec une arme (1,2%), à l'empêchement de rentrer chez soi avec brutalité (0,7%), en passant respectivement par la menace d'étranglement ou de mort (0,3%), à l'enfermement ou l'empêchement de sortir avec brutalité (0,5%).

L'analyse selon le milieu de résidence fait apparaître une différence significative en ce qui concerne les gifles ou les autres coups et les blessures entre les hommes (41%) et les femmes (32%) du milieu rural, les hommes étant plus atteints. Par contre, il n'existe pas de différence significative entre les hommes et les femmes en milieu urbain. Les femmes vivent les mêmes risques que les hommes d'en être victimes (14%).

Graphique 5 : Victimes de forme de violence physique selon le sexe



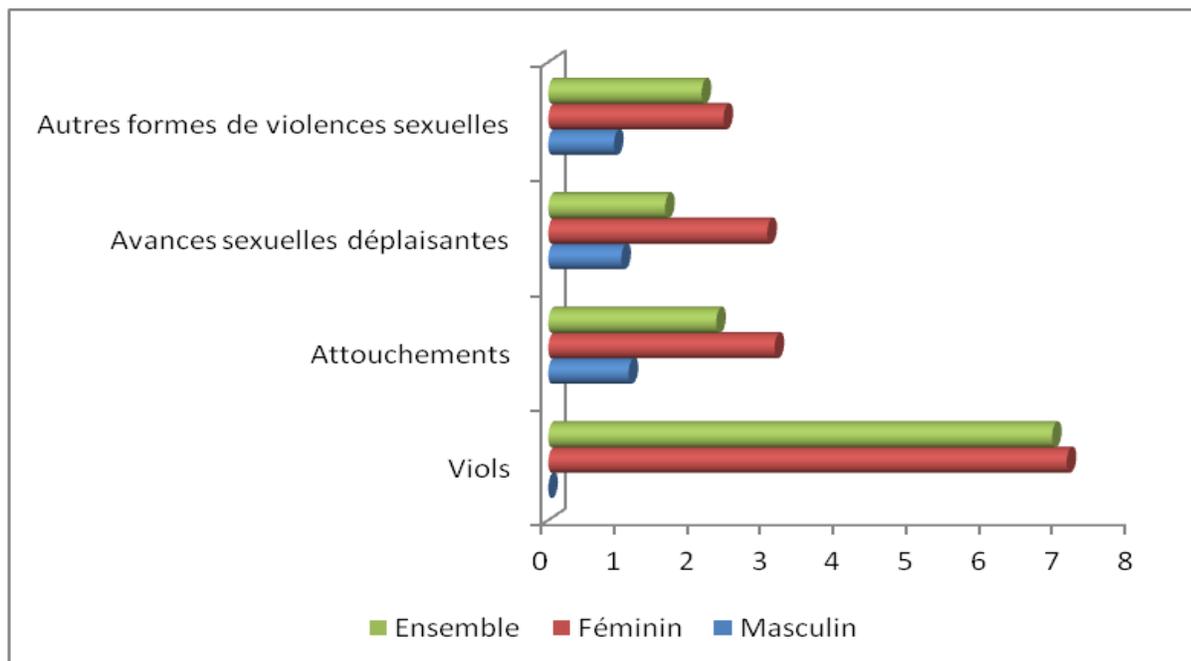
Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

b. Violence sexuelle

Quelle que soit la forme de violence sexuelle, les femmes sont les plus touchées. Effet, le viol qui constitue l'une des formes les plus fréquentes de ce type de violence, a concerné 7% des femmes. Sur les douze derniers mois, aucun homme n'a subi cette forme de violence sexuelle. Les viols sont plus fréquents en milieu urbain (9%).

Les femmes constituent également la plus grande cible des attouchements et des avances sexuelles déplaisantes (3% chacune) et des autres formes de violences sexuelles (2%). Pour ces formes, les proportions vont au moins du simple au triple lorsqu'on passe des hommes aux femmes.

Graphique 6 : VICTIMES DE FORME DE VIOLENCE SEXUELLE SELON LE SEXE



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Les données qualitatives de l'étude ont aussi révélé que le viol est la forme de violence sexuelle la plus insidieuse, la plus marquante et la plus complexe. En témoigne le récit de vie ci-dessous d'une élève du secondaire violée et enceinte par le fils de son tuteur dont le grand-frère a eu le même comportement auparavant, sur une handicapée motrice.

Encadré 6 : RECIT DE VIE DE RA, DESCOLARISEE CAR VIOLEE ET MISE ENCEINTE PAR LE FILS DE SON TUTEUR

Ra était en classe de 5^{ème} au CES de Dosso et avait 17 ans au moment où sa vie bascula. Son cousin, également scolarisé dans le même CES, en classe de 3^{ème}, a violé la jeune fille et ce viol aboutit à une grossesse non désirée : "Avant, il me faisait des avances. Son grand frère a fait la même chose à une fille handicapée qui ne marche que sur un pied. Il l'a violée et elle aussi était tombée enceinte. Le jour du baptême de l'enfant illégitime de son frère, mon violeur avait affirmé publiquement qu'il fera la même chose pour avoir un enfant lui aussi." Mais personne ne l'avait cru. [...] Quelques temps après qu'il me viola.

Le viol c'est passé un jour où j'étais seule dans la maison, dans la chambre et j'avais un livre d'anglais en main que je lisais. Il est rentré dans la chambre. Après, je te jure que je ne sais plus ce qui s'est passé, jusqu'à ce que je sentais qu'il versa de l'eau froide sur moi qui m'a fait reprendre connaissance et il s'en alla.

Après le viol, je n'ai informé personne car c'était la première fois. J'avais décidé qu'il n'allait pas m'avoir une seconde fois. Je ne pensais pas que j'allais tomber enceinte. Je ne connaissais pas les hommes, j'étais vierge.

Comme j'étais déjà malade, je n'avais compris ma grossesse qu'à 4 mois. Mes parents ont accepté la volonté de Dieu, et on a annoncé la grossesse à la famille de mon cousin. L'auteur de la grossesse m'a demandé d'avorter pour que les gens ne le sachent pas et m'a promis de m'épouser après mon avortement. Mais j'ai refusé car même si j'avortais je ne me marierai jamais avec lui car il m'a trahi. Par la suite, ses parents ont commencé à dire que c'est moi qui l'ai provoqué.

Ils n'ont pas fait le baptême jusqu'à présent et ils ont refusé de venir voir l'enfant. Ils ne m'ont rien envoyé et ne m'ont jamais appelé pour savoir mon état de santé. Il a fallu le deuxième mois après mon accouchement pour qu'ils puissent commencer à m'appeler.

Mes parents n'ont plus voulu faire le baptême. Ils ont dit que pour ce genre de cas ils n'en ont pas le droit.

Beaucoup de gens se moquent de moi à cause de cet accouchement. La coépouse de ma mère ventile l'information auprès de tout le monde c'est l'objectif qu'elle s'est fixée. A 6 mois de grossesse personne ne savait que j'étais enceinte outre ma mère et moi. Mais la coépouse, dès qu'elle l'a su, dès qu'elle entend que quelqu'un cherche à tisser des relations avec moi, elle s'empresse de lui dévoiler ma grossesse.

Il y a même un jeune homme avec lequel nous avons fait notre enfance ensemble. Il avait l'intention de m'épouser, malheureusement la coépouse de ma mère, lui raconta que j'étais enceinte. Elle était entrain de le manipuler pour qu'il ne puisse pas m'épouser.

J'ai dû arrêter l'école. J'ai fais la rentrée scolaire, mais après, je n'y suis plus repartie à cause de la grossesse qui était à un stade avancée et très visible.

Nous n'avons pas fait recours aux forces de l'ordre par respect pour ma mère; sa mère est ma tante du côté maternel et du côté paternel. Mon oncle est venu a cause de l'affaire, il vit au Togo. Lui, il envisage de les convoquer à la justice a la fin de ce mois si aucune initiative n'a été entamée.

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, Dosso, Avril 2015

Parmi les violences sexuelles, le viol conjugal se distingue aussi (voir témoignage ci-dessous).

Encadré 7 : Témoignage à propos d'un viol conjugal chronique

« A.I est un peuhl âgé de 28 ans. Il habite dans le village de Bourni Bourji avec sa femme et ses deux enfants. Il a fréquenté une école coranique et ses principales activités économiques sont l'agriculture et l'élevage. Durant leur vie de couple, A.I ne cesse pas de violer sa femme. En effet, le problème c'est qu'A.I ne peut pas maîtriser ses désirs sexuels. C'est pour cela qu'il ne s'arrête pas de harceler sa femme sexuellement jusqu'à la violer sans son gré. Ainsi, cette violence sexuelle au sein du couple a affecté psychologiquement la femme car elle ne s'approche pas des gens du village, elle assiste moins aux cérémonies, elle rend moins visite même à sa famille. La mine de son visage reflète la souffrance qu'elle endure au sein du couple. Dans son contexte, cette femme n'a aucune voie de recours. Elle ne peut porter plainte au niveau du tribunal du fait du contrôle social, ni même auprès de sa famille parce qu'elle a honte d'en parler. Ainsi, elle accepte de continuer de vivre cette souffrance et A.I continue toujours à la violer c'est-à-dire à satisfaire ses désirs sexuels sans fin...»

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, histoire rapporté lors du Focus group des hommes de 25 à 60 ans à Bourni Bourji, Diffa, le 15 mai 2015

Le viol des petites filles sans défense existe aussi à Niamey comme le décrivent les 2 encadrés qui suivent en-dessous.

Encadré 8 : L'Histoire de Niyima, violée à 6 ans par l'étranger de son père

Niyima est une petite fille de 6 ans qui vit avec ses parents à Couronne Nord, Niamey. Son père hébergea un mendiant jusqu'au jour où celui-ci commit l'acte : "Ma fille était violée ici dans la chambre, dans mon lit par mon voisin, un mendiant, étranger de mon mari qui les a trouvés juste au moment où il a fini de la violer. Mais le violeur a refusé de reconnaître son acte alors qu'il la bel et bien violé."

Le violeur, selon ses propres causeries antérieures, est un récidiviste qui posait ce genre d'acte depuis son village. Il est placé en mandat de dépôt et la victime dont l'appareil génital est saccagé est prise en charge par l'hôpital Poudrière et la Maternité Issaka Gazobi de Niamey.

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, témoignage de la mère de la victime recueilli à Niamey, en mai 2015 auprès de la mère fille victime

L'imprudence de l'hôte qui est les père de la victime qui hébergea un étranger dont il en connaît pas les antécédents, l'abus de confiance de l'étranger qui est, en fait, un déviant et la négligence de la mère de la victime qui n'a pas alerté à temps sur les antécédents de violeur appris auprès de l'auteur, sont les différents déterminants qui ont abouti à l'acte. Il faut souligner la méfiance qui doit être de mise face à certains mendiants ou certains anciens talibés qui se font passer pour des grands marabouts pour bénéficier des largesses de leurs hôtes dont ils abusent et qu'ils escroquent dans certains cas. Ainsi, certains délinquants voyagent à travers le pays ou d'un pays à l'autre sous les habits de nos grands marabouts pour commettre divers forfaits et délits.

Encadré 9 : L'Histoire de Titi, violée par le chômeur récidiviste

Très tôt chaque matin Titi part chercher de l'eau potable dans une cours où habitait un jeune chômeur. Un jour qu'elle venait prendre son eau, le jeune en question l'intercepta et lui cloua la bouche avec du coton, la terrassa, tout en la ruant de coups poing et de gifles partout sur le visage jusqu'à lui faire saigner le nez et certaines parties du corps avant de la violer.

L'auteur a l'habitude de violer et de harceler différentes femmes qui viennent prendre de l'eau chez lui et personne n'a pu l'emprisonner pour cet acte car à chaque fois son père le fait sortir de prison en chantant en permanence que son fils n'est pas capable de viol. La victime quant à elle, souffre de traumatisme psychologique, manque de confiance et mépris. Elle a été admise au CSI du quartier. Elle porta plainte mais en vain car le jeune homme fut aussitôt relaxé.¹

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, Niamey, mai 2015

La précarité économique et le manque d'infrastructures sociaux de bases (manque d'éclairage publique, privation d'adduction d'eau potable dans la plupart des ménages) dans les quartiers périphériques de Niamey, oblige les jeunes filles à se lever très tôt pour faire approvisionnement par corvées d'eau au niveau de fontaines publiques. Chacune voulant se servir la première, ils arrivent que certaines se lèvent dans le crépuscule, voire dans le noir de la nuit à peine finie, à des moments propices à des situations d'insécurité. Des circonstances qui favorisèrent le viol cité plus haut. Ceci renseigne sur les effets de la précarité économique et le manque d'infrastructures de bases sur la vulnérabilité des femmes et toutes les conséquences sécuritaires qui peuvent en découler.

L'impunité aussi est à la base de cet autre viol parmi d'autres commis par le même délinquant qui bénéficie de l'influence de son père, qui instrumentalise le système judiciaire, car, il obtient dans tous les cas impliquant son fils, sa

libération, face à des victimes et leurs parents impuissants. La lutte contre l'impunité et les passe-droits est évoquée par les acteurs rencontrés comme étant une nécessité.

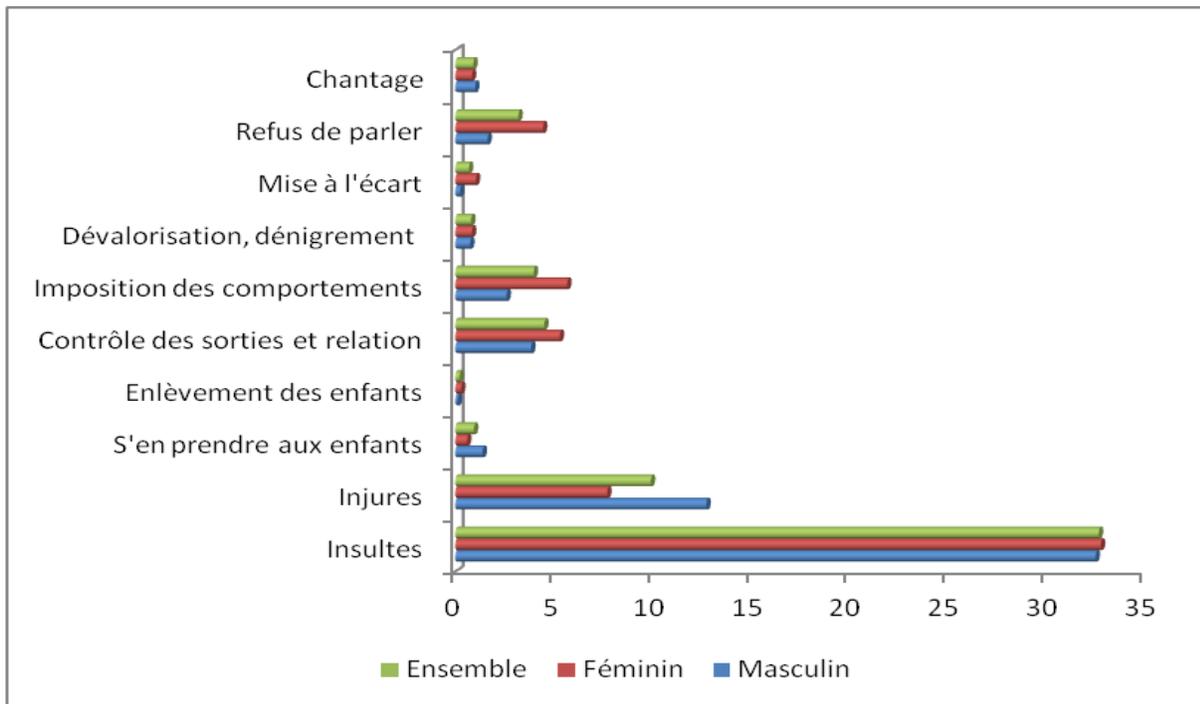
c. Violence psychologique

Les formes de violence psychologiques à savoir les insultes et les injures sévissent de manière non négligeable dans la population. Ce sont respectivement 33% et 10% des enquêtés qui en ont été victimes. Il n'existe pas de différence significative entre les femmes et les hommes.

Cependant lorsqu'on considère le milieu de résidence, une différence significative existe tant entre les hommes du milieu rural et ceux du milieu urbain pour les insultes qu'entre les femmes de ces milieux. Ainsi les femmes résidant en milieu rural subissent relativement plus d'insultes (36%) que leurs consœurs du milieu urbain (17%). Il est de même pour les hommes du milieu rural (38%) et ceux du milieu urbain (12%). La même tendance s'observe quand on se réfère aux injures à moindre degré.

Le contrôle des sorties et des relations ainsi que l'imposition de comportements sont des formes de violences psychologiques non négligeables (5%). Ces formes de violences touchent plus les femmes que les hommes, quel que soit le milieu de résidence.

Graphique 7 : Victimes de forme de violence psychologique selon le sexe



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Selon des propos recueillis à travers les focus groups, l'enrichissement de la femme peut l'amener à adopter une attitude de domination face à son époux ; des cas ont été rapportés alors que le mari avait fourni le fond de roulement à l'épouse pour démarrer son activité.

d. Violence économique

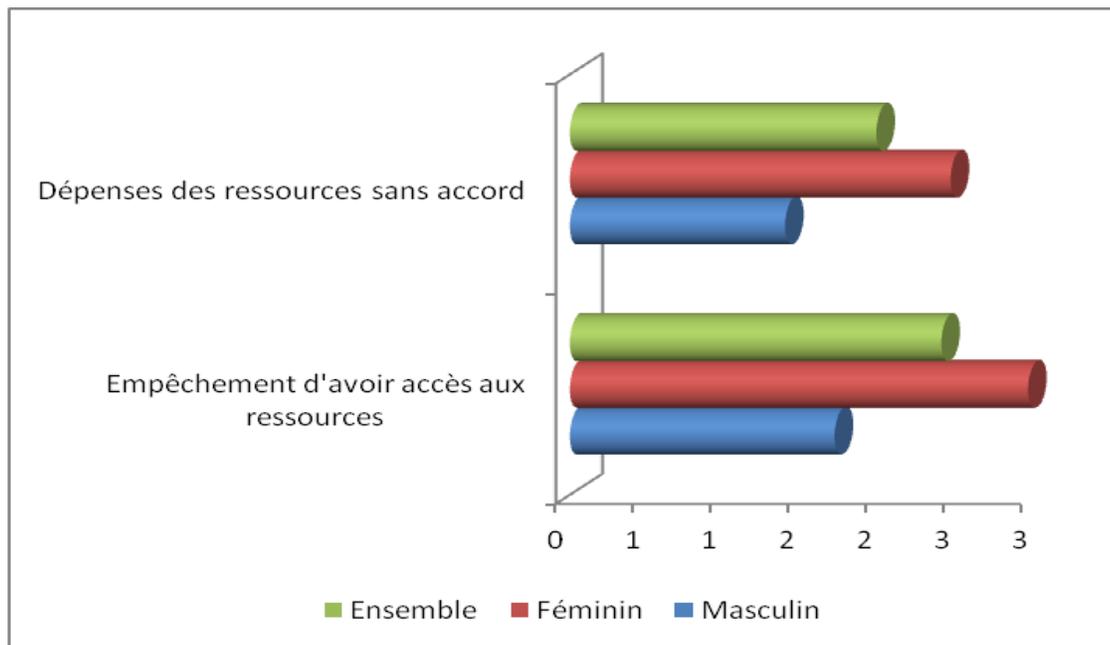
Ce type de VBG prend surtout les formes de limitation des femmes et des jeunes aux moyens de production (la terre en milieu rural), d'exploitation économique des plus faibles (femmes, enfants, vieilles personnes, handicapés²²) et de déni de propriété aux femmes et aux plus jeunes. Les formes de violence économique font plus de victimes chez les femmes que chez les hommes. En effet, 3% des

²² Dans certaines régions du pays en particulier à Maradi et à Zinder, le handicapé peut être un véritable pourvoyeur de subsistance pour la famille à travers la mendicité, une activité exclusivement dévolue aux personnes en situation de handicap qui peut même être un moyen d'enrichissement. Cette mendicité peut avoir une dimension locale, nationale et même internationale avec l'exportation de la mendicité dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du centre, voire

femmes se trouvent empêcher d'accéder aux ressources (financières et matérielles) nécessaires à leur épanouissement contre seulement 1,7% pour les hommes. La situation demeure identique lorsqu'il s'agit de faire usage de ressources pour lesquelles l'accord préalable des femmes est requis. Dans ce cadre, 3% des femmes se trouvent ignorées dans la prise de décision pour l'usage des biens, contre 1% pour les hommes.

Les femmes du milieu rural ont moins d'opportunités à accéder aux ressources (financières et matérielles) (3%) que celles vivant en milieu urbain (1%). De même, les hommes du milieu rural ont aussi moins d'opportunités d'accès aux ressources comparativement à ceux vivant en milieu urbain (2,1% contre 0,3%).

Graphique 8 : Victimes de forme de violence économique selon le sexe



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

A Maradi la violence économique touche surtout la femme et la jeune fille du fait de la pauvreté et de l'abandon de responsabilité du mari:

"Les VBG existent mais on ne peut pas savoir le secret de chacun; la seule forme qu'on observe c'est le refus de nourrir et le désengagement de l'homme en tant que chef du foyer, et parfois les prises de bec. Les cas sont nombreux de femmes qui partent mendier alors que le mari à un grenier plein de mil"²³

C'est dans le même sens que le chef de canton de Dakoro a dit ceci à propos des VBG dans le foyer: " Ce sont surtout des questions alimentaires et agricoles sont le plus fréquentes dans les campagnes, tu produis au champ mais tu refuses de nourrir bien ta famille. En campagne juste après la récolte agricole, l'homme peut décider de ne pas toucher le stock alimentaire et parfois c'est cela qui est source de conflit entre les conjoint, parfois même c'est la cause du divorce. Des fois si l'homme donne à sa femme une partie du champ pour labourer à son propre compte, à la fin d récolte, il refuse cela et lui arrache tout ce qu'elle a produit pour dire que c'est pour lui. Quand ces cas arrivent à notre niveau nous remettons la femme dans son droit."²⁴

e. Violence culturelle

Les formes de violence culturelle les plus fréquentes sont le mariage d'enfants/ mariage précoce (36%) et le mariage forcé (10%). L'analyse selon le sexe et le milieu de résidence fait ressortir d'énormes disparités. Ainsi, 57% des femmes se sont mariées avant l'âge de 15 ans contre 3% chez les hommes. Selon le milieu de résidence, 64% des femmes du milieu rural se sont mariées avant l'âge de 15 ans contre 14% des femmes du milieu urbain.

La même tendance s'observe en ce qui est du mariage précoce. En effet, 12% des femmes se sont mariées sans leur accord contre 6% chez les hommes. Selon

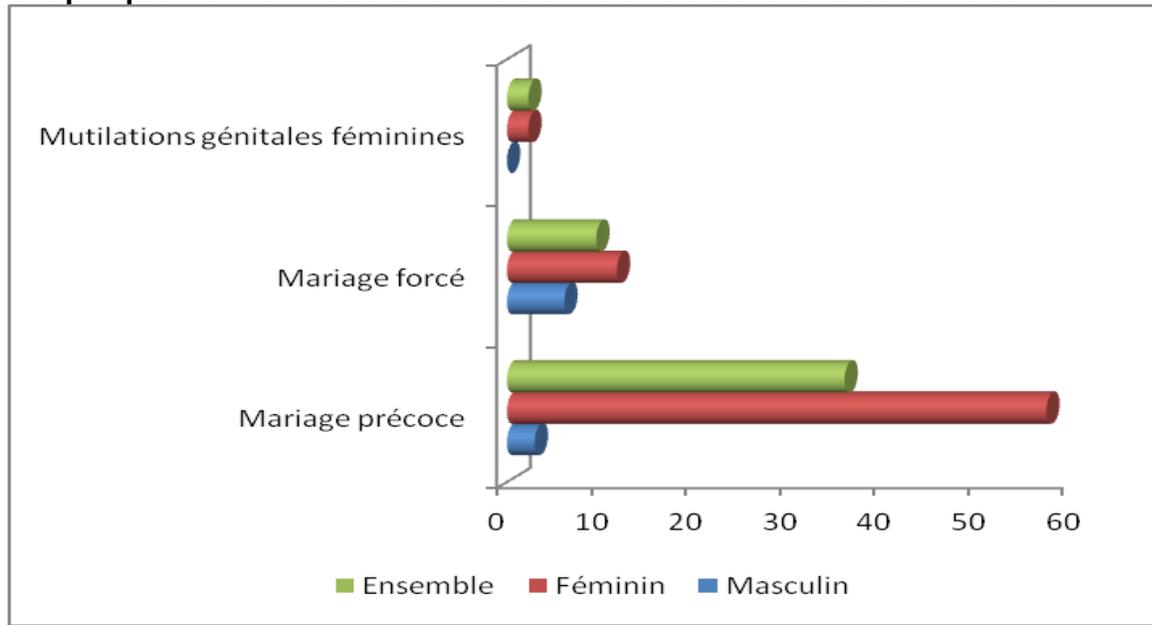
²³ Propos du Chef du village Guidan Bala, Dakoro, Maradi, Avril 2015

²⁴ Propos du Chef de Canton de Dakoro, Maradi, Avril 2015

le milieu de résidence, 12% des femmes du milieu rural se sont mariées sans leur accord contre 7% chez les femmes du milieu urbain.

La pratique des mutilations génitales féminines, appelées aussi excision, bien que faible (2%) touche trois fois plus les femmes du milieu rural (3%) que les femmes du milieu urbain (1%).

Graphique 9 : Victimes de forme de violence culturelle selon le sexe



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Tableau 21 : Répartition de la population enquêtée par forme de violence selon le sexe et le milieu de résidence

Formes de VBG	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Formes de violence physique									
Gifles ou autres coups	14,1	14,3	14,2	41,3	31,6	35,8	35,9	28,6	31,8
Menace avec une arme	0,3	0,0	0,2	2,8	0,4	1,4	2,3	0,3	1,2
Menace d'étranglement ou de mort	0,3	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3
Enfermer ou empêcher de sortir avec brutalité	0,0	1,2	0,6	0,4	0,6	0,5	0,3	0,7	0,5
Empêcher de rentrer chez soi avec brutalité	0,3	1,4	0,9	0,4	0,5	0,7	0,8	0,6	0,7
Autres brutalités physiques	0,0	1,2	0,6	4,4	4,4	4,4	3,5	3,8	3,7
Formes de violence sexuelle									
Viols	0,0	9,4	8,2	0,0	6,7	5,5	0,0	7,1	6,9
Attouchements	1,1	5,2	4,1	0,1	2,6	2,0	1,1	3,1	2,3
Avances sexuelles déplaisantes	1,0	4,7	3,8	1,0	2,4	1,2	1,0	3,0	1,6
Autres formes de violences sexuelles	1,1	3,2	2,7	1,0	2,1	1,7	0,9	2,4	2,1
Formes de violences psychologiques									
Insultes	12,4	16,6	14,6	37,5	36,2	36,8	32,5	32,8	32,7
Injures	1,9	4,9	3,5	15,5	8,3	11,4	12,8	7,7	9,9
S'en prendre aux enfants	0,3	0,3	0,3	1,7	0,7	1,1	1,4	0,6	1,0
Enlèvement des enfants	0,0	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2
Contrôle des sorties et relation	0,3	1,4	0,9	4,4	6,5	5,3	3,9	5,3	4,5

Formes de VBG	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	Masculi n	Fémin in	Ensemb le	Mascul in	Fémin in	Ensemb le	Mascul in	Fémin in	Ensemb le
Imposition des comportements	0,6	1,4	1,1	2,9	6,9	4,6	2,6	5,7	4,0
Dévalorisation, dénigrement	0,3	0,6	0,5	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8
Mise à l'écart	0,0	1,2	0,6	0,3	1,0	0,7	0,3	1,1	0,7
Refus de parler	0,3	2,9	1,7	2,0	4,8	3,6	1,6	4,5	3,2
Chantage	0,3	0,3	0,3	1,2	1,0	1,1	1,0	0,9	0,9
Formes de violences économiques									
Empêchement d'avoir accès aux ressources	0,3	1,4	0,9	2,1	3,3	2,8	1,7	3,0	2,4
Dépenses des ressources sans accord	0,0	0,9	0,5	1,7	2,8	2,3	1,4	2,5	2,0
Formes de violences culturelles									
Mariage précoce	0,9	14,4	9,1	3,3	64,1	40,0	2,9	57,2	35,8
Mariage forcé	3,9	7,1	5,8	6,4	12,3	10,1	6,1	11,7	9,5
Mutilations génitales féminines	-	1,1	1,1	-	2,8	2,8	-	2,3	2,3

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

**Sign 5%

En résumé, toutes les formes de violences basées sur le genre sont observées au Niger et les victimes sont de tout genre. Il faut noter aussi que dans beaucoup de cas les auteurs exercent plus d'un type de violence à la fois. Les manifestations sont diverses et sont liées les unes et les autres, de sorte que les victimes subissent par la même occasion plusieurs formes de violences qui se superposent et aggravent les VBG. Ainsi, le viol, qui est un cas grave de violence sexuelle est dans certains cas, précédé par une violence physique et psychologique, suivi par le silence et le repli sur soi ou le reniement de la victime par la famille et la communauté. En effet dans certains cas rencontrés, des parents sont allés jusqu'à priver la personne victime de violences, de ressources. C'est là un enchevêtrement de violences physiques, psychologiques, culturelles et économiques comme dans le cas de Ra : « **Le viol s'est passé un jour où j'étais seule dans la chambre [...]. Il est rentré dans la chambre. Après, je te jure que je ne sais plus ce qui s'est passé, jusqu'à ce que je sentais qu'il versa de l'eau froide sur moi qui m'a fait reprendre connaissance. [...] Ils n'ont pas fait le baptême jusqu'à présent et ils ont refusé de venir voir l'enfant. Ils ne m'ont rien envoyé et ne m'ont jamais appelée pour savoir mon état de santé. Mes parents non plus, ils n'ont pas voulu faire le baptême. Ils ont dit que pour ce genre de cas ils n'en ont pas le droit [...]** beaucoup de gens se moquent de moi à cause de cet accouchement... » Extrait du récit de vie de Ra de Haidarakoira, Dosso, avril 2015.

Une limitation de l'accès et de l'usage des ressources de la famille par la victime est souvent pratiquée, donc une violence économique qui rend la victime encore plus vulnérable face à des risques face à d'autres formes de violences comme les abus sexuels ou le viol.

f. Violence politique

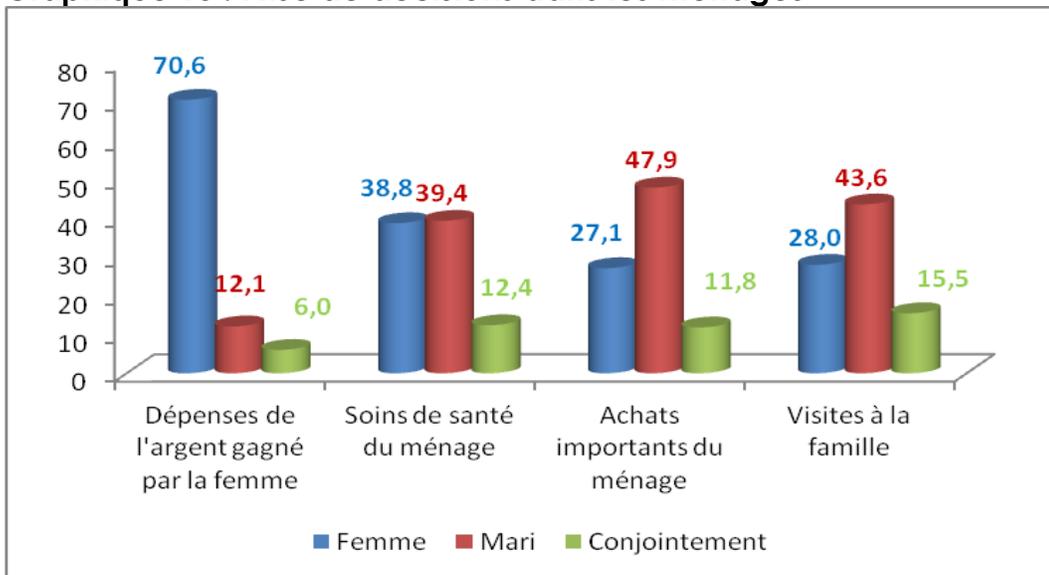
Ce type de violence prend les formes suivantes : non accès ou accès limité à la prise de décision dont les femmes et les plus jeunes sont victimes, manque de mobilité ou mobilité limitée vers les postes de responsabilités pour une ou des catégories de la société du fait du mode de fonctionnement des institutions, la stigmatisation, la discrimination, le mépris et l'exclusion dans certaines sphères politiques et administratives, la marginalisation, le manque

de protection juridique, la non budgétisation basée sur le genre, la sous-représentation des femmes.

- **Prise de décisions dans les ménages**

Le pouvoir de décision dans le ménage est un indicateur qui permet d'appréhender le statut de la femme. Lors de l'enquête, il a été demandé aux femmes si elles décidaient personnellement de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent. La même question a été posée concernant les soins de santé au sein du ménage, les achats importants du ménage et les visites à la famille de la femme. Les résultats montrent que 71% des femmes décident elles-mêmes de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent. Dans 12% des cas, c'est le mari qui décide de cette utilisation. Par contre, concernant les soins de santé des membres du ménage, des achats importants du ménage et des visites à la famille, c'est principalement le mari qui décide (respectivement 39%, 48% et 46%).

Graphique 10 : Prise de décisions dans les ménages



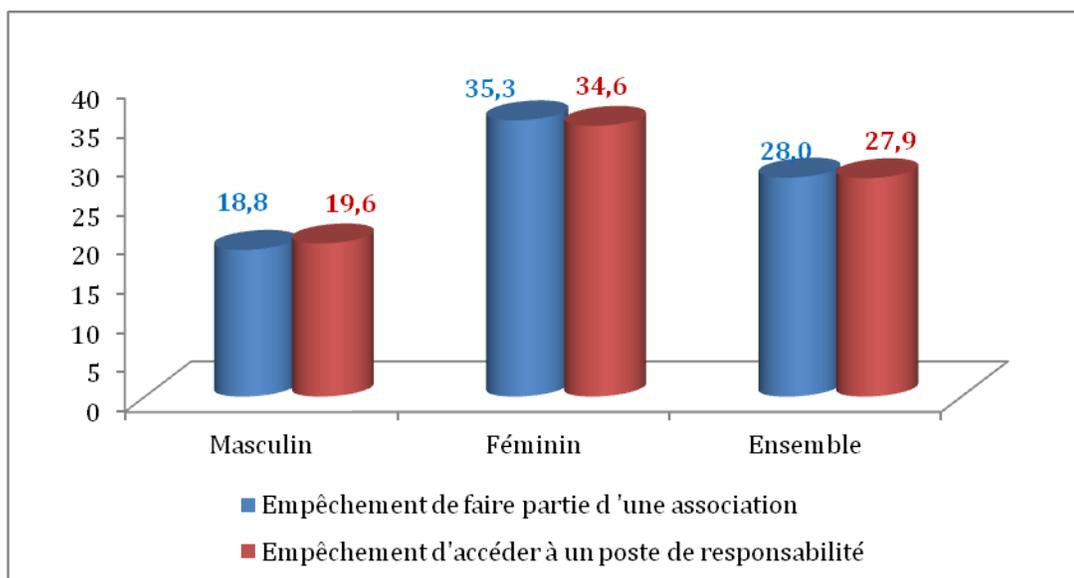
Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

- **Participation politique des femmes**

Lors de l'enquête, il été demandé l'opinion des femmes et des hommes , à savoir s'ils pensent que quelqu'un peut les empêcher de faire partie d'une association ou d'occuper

un poste de responsabilité. Chez les hommes, respectivement 19% et 20% pensent que quelqu'un peut les empêcher de faire partie d'une association ou d'occuper un poste de responsabilité. Ces proportions sont plus importantes chez les femmes où plus d'une femme sur trois (35%) pense qu'on pourrait l'empêcher de faire partie d'une association ou d'occuper un poste de responsabilité.

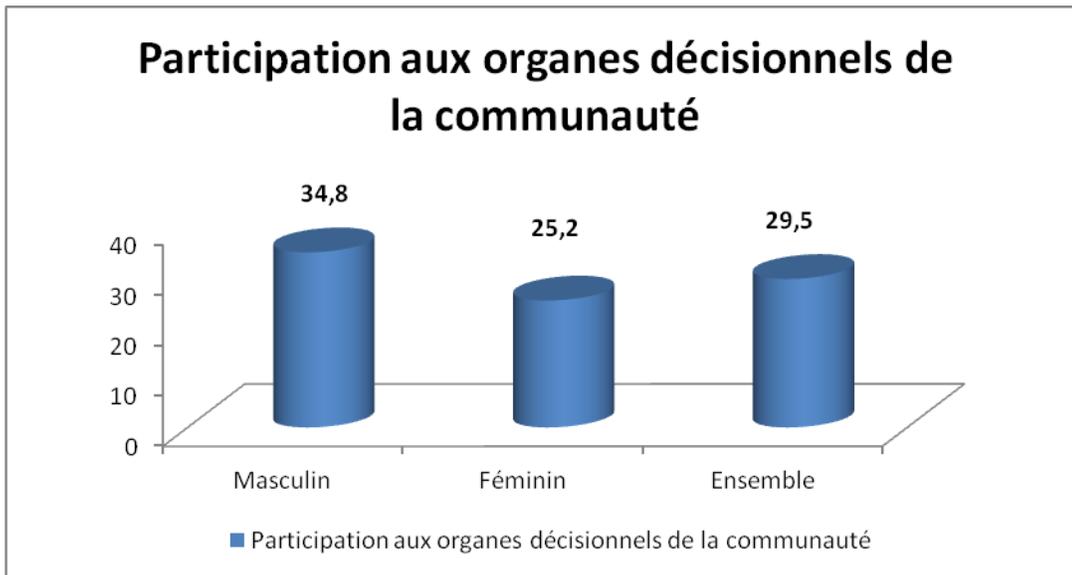
Graphique 11 : Participation à une association ou à un poste de responsabilité



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Il a été aussi demandé aux hommes et aux femmes au cours de l'enquête s'ils participent aux organes décisionnels de leur communauté. Un quart de femmes (25%) participe aux organes décisionnels de leur communauté. Cette proportion est plus élevée chez les hommes (36%).

Graphique 12 : Participation aux organes décisionnels

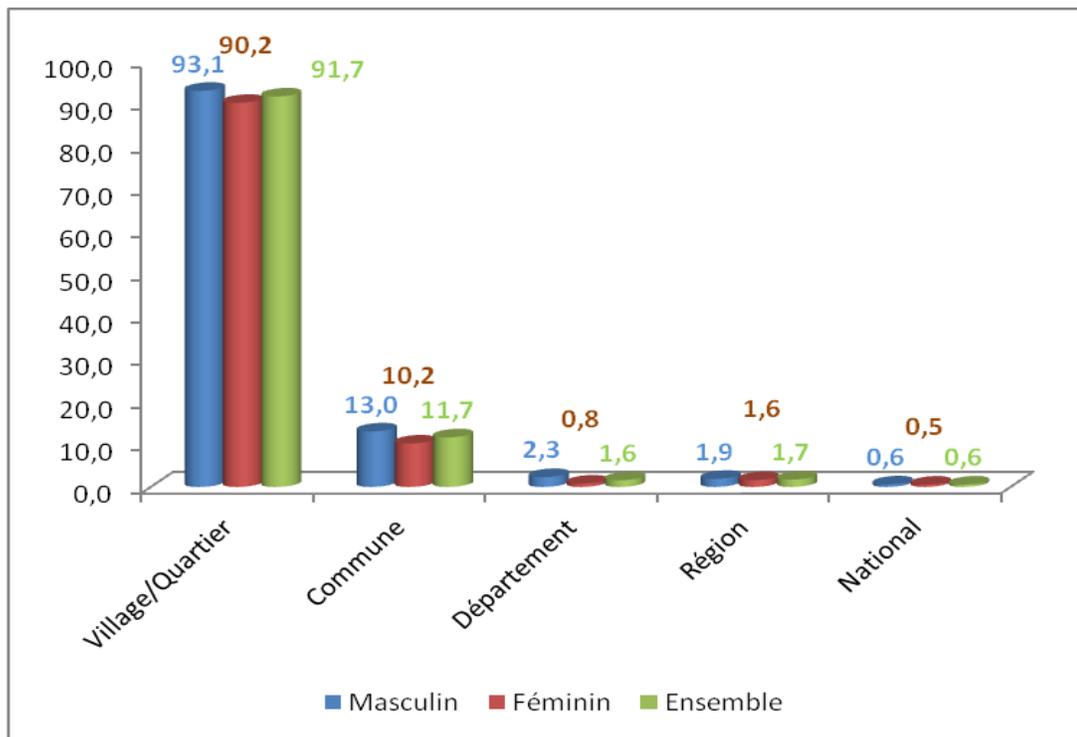


Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Une question avait été posée aux personnes qui participent aux organes décisionnels, pour savoir quel était leur niveau d'implication et de responsabilisation. Dans la grande majorité des cas (90%), il s'agit du niveau décisionnel au niveau du village ou du quartier.

Cette forte proportion des femmes à ce niveau (90%) cache des disparités car elle prend en compte la participation aux associations féminines dont le but principal est d'organiser des tontines, des rencontres pendant les cérémonies de mariage ou de baptême.

Graphique 13 : Participation par type d'organes



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

2.3 PROFIL DES AUTEURS ET LIEU DE PRODUCTION DES VIOLENCES

Les hommes sont majoritairement auteurs de tous les types de violences basées sur le genre au Niger. L'analyse selon le milieu de résidence montre que comparativement aux femmes du milieu rural, les femmes du milieu urbain sont majoritairement les victimes.

2.3.1 Violence physique

Les résultats de l'étude ont montré que plus de quatre femmes sur cinq (84%) qui ont été victimes de violence physique l'ont été de la part des hommes. Les auteurs sont à grande partie des proches parents (60%). Le cadre familial est le cadre où ce type de violence est le plus fréquent (49%).

Les hommes ont été victimes de violences physiques de la part des femmes à 17%. Quel soit le milieu de résidence, les femmes ont été plus victimes de violences physiques de la part des hommes (respectivement 93% et 82% pour le milieu urbain et rural).

2.3.2 Violence sexuelle

L'ensemble des femmes qui ont été victimes de violence sexuelle l'ont été de la part des hommes (100%). Les auteurs de ce type de violence sont pour la plupart des conjoints ou ex-conjoints (87%). Les proches parents et les inconnus responsables de ce type de violence représentent respectivement 5% et 3%. La plupart de ces types de violence ont lieu dans le couple (82%), dans la famille (9%) et dans les lieux publics et de loisirs (5%).

2.3.3 Violence psychologique

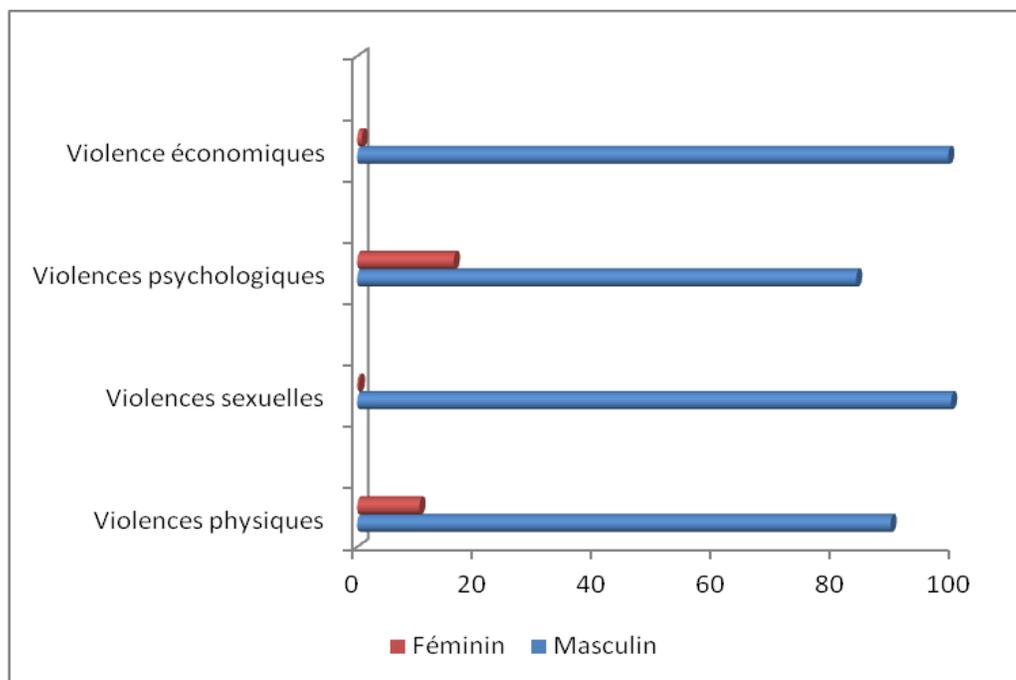
Plus de trois femmes sur quatre (76%) qui ont été victimes, violentées psychologiquement, l'ont été de la part des hommes. Les auteurs sont surtout des proches parents (47%) et des amis (12%). Ce type de violence a lieu dans la famille (45%), dans le couple (22%) et dans les lieux publics ou de loisirs (13%).

Une part non négligeable des hommes a été aussi victimes de cette catégorie de violences basées sur le genre. Ainsi, 7% des hommes enquêtés ont déclaré avoir été victimes de violence psychologique de la part des femmes.

2.3.4 Violence économique

L'ensemble des violences économiques qui ont été commises sur les femmes l'ont été de la part des hommes (99%). Seulement 1% des hommes ont déclaré avoir été victime de ce type de violence de la part des femmes. Les auteurs sont généralement des conjoints ou ex-conjoints chez les femmes (59%) et des proches parents chez les hommes (67%).

Graphique 14 : Types de VBG exercées selon le sexe de l'auteur



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Tableau 22 : Répartition des victimes par type de violence selon le sexe de l'auteur et le milieu de résidence(%)

Types de VBG	Sexe de l'auteur	Sexe de la victime								
		Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Violence physique	Masculin	99,1	92,6	95,6	96,5	81,6	88,2	97,0	83,5	89,6
	Féminin	1,0	7,4	4,4	3,5	18,4	11,8	3,0	16,5	10,5
	Sign	***			***			***		
Violence sexuelle	Masculin	100	99,7	99,9	99,6	99,8	99,7	99,6	99,8	99,7
	Féminin	0,0	0,3	0,2	0,4	0,2	0,3	0,4	0,2	0,3
	Sign	**			***			***		
Violence psychologique	Masculin	94,0	89,4	91,6	92,5	73,8	82,1	92,8	76,4	83,8
	Féminin	6,0	10,6	8,4	7,5	26,2	17,9	7,2	23,6	16,2
	Sign	***			***			***		
Violence économique	Masculin	100	99,1	99,6	99,1	99,2	99,2	99,3	99,2	99,2
	Féminin	0,0	0,9	0,5	0,9	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8
	Sign	***			***			***		

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

*** : Significatif au seuil de 1% ($p < 0,01$)

** : Significatif au seuil 5 % ($p < 0,05$)

Tableau 23 : Répartition des victimes par type de violence selon l'auteur et le milieu de résidence (%)

Type de VBG	Auteurs	Sexe de la victime								
		Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Violence physique	Conjoint	0,0	16,7	9,6	1,0	6,0	3,5	0,9	7,0	4,0
	Proches parents	62,9	58,3	60,2	53,5	65,9	59,7	54,1	65,2	59,8
	Autres parents	0,0	10,4	6,0	3,1	6,8	5,0	2,9	7,1	5,1
	Enseignants	28,6	6,3	15,7	20,2	7,4	13,8	20,7	7,3	13,9
	Amis	2,9	6,3	4,8	10,0	11,7	10,9	9,5	11,2	10,4
	Inconnus	5,7	2,1	3,6	8,0	1,0	4,5	7,9	1,1	4,4
	Autres personnes	-	-	-	4,1	1,2	2,6	3,9	1,1	2,4
	Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Significativité	*** (p=0.004) Chi2=17,2086)			*** (p=0.000) Chi2=99,9647)			*** (p=0.000) Chi2=114,9640)		
Violence sexuelle	Conjoint	-	100,0	100,0	33,3	90,2	86,7	33,3	90,6	87,3
	Proches parents	-	-	-	16,7	4,4	5,1	16,7	4,2	4,9
	Autres parents	-	-	-	33,3	0,0	2,0	33,3	0,0	2,0
	Enseignants	-	-	-	16,7	1,1	2,0	16,7	1,0	2,0

Type de VBG	Auteurs	Sexe de la victime								
		Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
	Amis	-	-	-	0,0	1,1	1,0	0,0	1,0	1,0
	Inconnus	-	-	-	0,0	3,3	3,1	0,0	3,1	2,9
	Autres personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Significativité	*** (p=0.000) Chi2=11,4035)			*** (p=0.000) Chi2=41,4035)			*** (p=0.000) Chi2=43,2055)		
Violence psychologique	Conjoint	3,2	18,2	12,8	2,6	9,3	6,3	2,6	10,1	6,8
	Proches parents	51,6	49,1	50,0	47,0	46,5	46,7	47,3	46,7	47,0
	Autres parents	16,1	16,4	16,3	15,2	9,6	12,1	15,2	10,2	12,4
	Enseignants	6,5	1,8	3,5	11,3	2,9	6,7	11,0	2,8	6,4
	Amis	16,1	12,7	14,0	18,2	25,5	22,2	18,0	24,4	21,6
	Inconnus	6,5	0,0	2,3	3,9	3,8	3,8	4,0	3,5	3,7
	Autres personnes	0,0	1,8	1,2	1,9	2,4	2,2	1,8	2,4	2,1
	Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Significativité	NS (p=0.174) Chi2=8,9895)			*** (p=0.000) Chi2=59,1504)			*** (p=0.000) Chi2=63,6023)		

Type de VBG	Auteurs	Sexe de la victime								
		Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Violence économique	Conjoint	0,0	50,0	42,9	9,4	59,7	41,6	9,1	58,7	41,7
	Proches parents	100	16,7	28,6	65,6	35,1	46,1	66,7	33,3	44,8
	Autres parents	0,0	33,3	28,6	15,6	3,5	7,9	15,2	6,4	9,4
	Enseignants	-	-	-	9,4	0,0	3,4	9,1	0,0	3,1
	Amis	-	-	-	0,0	1,8	1,1	0,0	1,6	1,0
	Inconnus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Significativité	NS (p=0.233 Chi2=2,9167)			*** (p=0.000 Chi2=26,3389)			*** (p=0.000 Chi2=26,2199)		

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Tableau 24 : Répartition des victimes par type de violence selon le lieu d'expression de la violence (%)

Types de VBG	Lieu d'expression	Proportion
Violence physique	Lieux publics/de loisir	10,2
	Lieu de travail	2,6
	Route de champ/brousse	6,4
	Lieu de formation	11,6
	Couple	18,2
	Famille	48,6
	Autres	2,3
	Ensemble	100
Violence sexuelle	Lieux publics/de loisir	4,7
	Route de champ/brousse	1,9
	Lieu de formation	0,9
	Couple	82,2
	Famille	9,4
	Autres	0,9
	Ensemble	100
Violence psychologique	Lieux publics/de loisirs	12,6
	Lieu de travail	1,1
	Route de champ/brousse	7,3
	Lieu de formation	6,8
	Couple	22,4
	Famille	45,2
	Autres	4,7
	Ensemble	100
Violence économique	Lieux publics/de loisir	1,0
	Route de champ/brousse	1,0
	Lieu de formation	3,0
	Couple	55,5
	Famille	39,6
	Ensemble	100

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

2.4 DETERMINANTS DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

L'objectif de cette partie est d'identifier les variables qui peuvent prédisposer des personnes à subir un type quelconque de violence basée sur le genre et d'établir le profil sociodémographique des victimes de ces violences. La connaissance de ces facteurs permettra de déterminer quelle orientation donner aux efforts de prévention.

Les résultats de l'analyse multivariée explicative montrent que les femmes ont 3 fois plus de chance d'être victimes d'une forme de violence physique que les hommes. Il ressort par ailleurs que ces dernières courent 2,7 fois plus de risque d'être victimes d'une forme de violence sexuelle que les hommes. Les risques de subir une forme de violence psychologique ou économique sont respectivement 1,02 fois et 1,4 fois plus élevés chez les femmes que les hommes. Le risque des femmes à être victime d'une forme quelconque de violence culturelle représente 14 fois celle des hommes.

Tableau 25 : Résultats des régressions logistiques du risque relatif d'être victime à un type de VBG selon le sexe

Variables dépendantes	Variables explicatives			
	Khi-deux	p-value	Odds Ratios	Intervalle de confiance à 95%
Violence physique	18,19	0,000	2,7390	[2,6430669-2,8491934]
Violence sexuelle	25,94	0,000	2,6630	[1,779798-3,984436]
Violence psychologique	11,12	0,000	1,0236	[0,8919921; 1,174688]
Violence économique	13,14	0,047	1,4344	[0,9572935-2,149417]
Violence culturelle	701.52	0,000	13,9093	[10,80824-17,90015]

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Selon le type de la violence, les résultats de l'analyse explicative qui sont présentés dans les tableaux qui suivent sont limités à certaines formes de violences compte tenu du faible effectif observé dans les autres formes de VBG. Cette même logique nous a permis de nous limiter seulement aux formes de violences subies seulement par les femmes, l'effectif des hommes victimes dans les cas échéants étant très faible. Il s'agit précisément des déterminants des viols ou des attouchements sexuels non désirés, du mariage précoce et du mariage forcé. Par ailleurs, au Niger les principales décisions sur les achats importants du ménage reviennent au mari. Nous nous sommes intéressés à savoir dans quelle mesure la femme est impliquée dans ces prises de décisions.

2.4.1 Violence physique

- **Déterminants des coups et blessures**

La probabilité de subir des coups ou blessures diminue avec l'âge. Ainsi, en comparaison des adolescentes 10-14 ans, les femmes âgées de 15-19 ans et 20-34 ans ont respectivement de 25% et de 43% moins de risque de subir des coups ou des blessures. Chez les hommes, ceux âgés de 15-19 ans ont 13% moins de risque de subir des coups ou des blessures comparés aux adolescents de 10-14 ans.

L'instruction réduit le risque de subir ces formes de violences physiques, surtout à partir du niveau secondaire. Par rapport aux femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction, celles qui ont un niveau secondaire ou plus ont 50% moins de risque d'en être victime. Chez les hommes, comparés à ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école, ceux qui ont le niveau secondaire ou plus ont 36% moins de risque d'en être victime.

L'activité économique est aussi une variable déterminante de cette forme de violence physique. Ainsi, comparée aux femmes sans emploi, celles qui exercent dans l'administration publique ou privée et dans le commerce ont respectivement 57% et 13% moins de risque de subir des coups ou des

blessures. Chez les hommes, comparés à ceux qui n'ont aucun emploi, les hommes travaillant dans l'administration publique ou privée ont 42% moins de risque de subir cette forme de violence physique.

Selon l'ethnie, les femmes Djerma- Songhay ont 23% moins de risque d'être battues comparées aux femmes Haoussa. Comparées aux femmes Haoussa, les femmes Toubou/Arabe et Touareg ont respectivement 69% et 44% moins de risque de subir des coups ou des blessures. Les femmes Peulh et Kanouri ont aussi des risques moindres de subir des coups ou des blessures comparées aux femmes Haoussa mais à des degrés plus faibles, respectivement 32% et 24%. Chez les hommes, il n'existe pas de différence significative selon l'ethnie. Les hommes des autres ethnies ayant les mêmes risques de subir des coups ou des blessures que les hommes Haoussa.

Selon la région de résidence, les résultats montrent que comparées aux femmes résidant de la région de Zinder, les femmes résidant dans les autres régions ont moins de risque de subir des coups ou des blessures.

Selon le milieu de résidence, les femmes citadines ont 46% moins de risque de subir des coups ou des blessures comparées aux femmes rurales. La même tendance s'observe chez les hommes.

L'état matrimonial de la personne prédispose celle-ci à cette forme de violence physique. Ainsi, comparée aux femmes célibataires, les femmes divorcées ont 2,6 fois plus de chance de subir des coups ou des blessures.

Si le sexe du chef de ménage n'est pas apparu comme une variable significative de subir des coups ou des blessures, la taille du ménage quant à elle est une variable déterminante. En effet, comparées aux femmes qui vivent dans les ménages de moins de 3 personnes, celles qui appartiennent aux ménages de 6 personnes et plus ont 3,4 fois plus de chance de subir des coups ou des blessures.

Tableau 26 : Résultats des régressions logistiques du risque relatif d'être victime de coups et blessures

Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté(e)	Femmes		Hommes	
	Odds-Ratios	P-value	Odds-Ratios	P-value
Groupe d'âge				
10-14	Réf	Réf	Réf	Réf
15-19	0,751	0,019	0,872	0,032
20-34	0,570	0,014	0,618	0,113
35-49	0,955	0,879	0,549	0,087
50-59	0,822	0,602	0,419	0,027
60-69	-	-	0,412	0,055
Niveau d'instruction				
Aucun	Réf	Réf	Réf	Réf
Primaire	1,014	0,000	1,059	0,000
Secondaire et plus	0,496	0,002	0,643	0,003
Activité économique				
Sans activité	Réf	Réf	Réf	Réf
Agriculture/Pêche	0,792	0,203	0,722	0,107
Administration publique/privée	0,431	0,001	0,581	0,012
Commerce	0,873	0,007	0,792	0,108
Artisanat/Ouvrier	0,818	0,103	0,798	0,014
Autres activités	0,588	0,499	0,534	0,301
Ethnie				
Haoussa	Réf	Réf	Réf	Réf
Djerma-Songhay	0,772	0,002	1,010	0,967
Touareg	0,556	0,028	0,768	0,282
Peulh	0,675	0,066	0,517	0,310
Kanouri	0,755	0,016	0,760	0,447
Toubou/Arabe	0,313	0,014	0,350	0,203
Autres ethnies	0,855	0,734	0,490	0,067
Région de résidence				
Agadez	0,497	0,021	0,039	0,000
Diffa	0,045	0,000	0,029	0,000
Dosso	0,071	0,000	0,046	0,000
Maradi	0,540	0,001	0,168	0,000
Tahoua	0,121	0,000	0,042	0,000
Tillabéri	0,084	0,000	0,053	0,000
Zinder	Réf	Réf	Réf	Réf
Niamey	0,011	0,000	0,002	0,000
Milieu de résidence				
Urbain	0,541	0,019	0,252	0,045
Rural	Réf	Réf	Réf	Réf

Etat matrimonial				
Célibataire	Réf	Réf	Réf	Réf
Marié	0,799	0,066	0,982	0,945
Veuf	1,011	0,981	1,107	0,926
Divorcé	2,616	0,023	1,137	0,868
Sexe du chef de ménage				
Masculin	Réf	Réf	Réf	Réf
Féminin	0,987	0,456	0,768	0,355
Taille du ménage				
Moins de 3 personnes	Réf	Réf	Réf	Réf
3 à 5 personnes	0,564	0,768	0,988	0,455
6 personnes et plus	3,423	0,025	1,623	0,013
Pseudo R2 (%)	25,48		30,30	

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Toutefois, il faut signaler qu' il y a aussi des hommes victimes de violence

Encadré 10 : Violence d'une femme contre son mari

C'était un couple des fonctionnaires (tous des cadres supérieurs) qui vivaient à Mainé-Soroa. La femme avait une cousine qui vivait dans la maison et elle pense que son mari traite sexuellement avec la cousine quand elle est au travail et elle frappa son mari et demanda le divorce. Le juge lui a demandée si elle a des preuves palpables concernant l'accusation. La femme n'en a pas mais affirme que la façon dont ils se comportent (le mari et la cousine) est éloquente quant à leur comportement adultère c'est pourquoi elle l'a frappé. Tout en accordant au mari le bénéfice du doute, le juge souligna que l'adultère est condamné par la religion musulmane à laquelle ils adhèrent tous. Quant au mari, il affirme avoir flirté avec sa belle-cousine du fait que sa femme a mis du "viagra" (un produit aphrodisiaque pour l'homme) dans son Coca Cola à son insu. Il a pris le produit et s'est mis en érection toute la nuit. Quand il l'a rapprochée au lit, elle refusa de coopérer. Tenant à sa femme, le mari jura de ne plus répéter des comportements répréhensibles. Toutefois, la femme demanda le divorce mais le juge les renvoya à un mois de réflexion dans l'hypothèse qu'ils se comprendront. Selon le juge, « ça fait plus de cinq mois ils ne sont pas retournés à la justice ».

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, témoignage du Président de tribunal de Mainé-Soroa le 21 mai 2015

physique exercée par leurs conjointes comme ce couple de Maine-Soroa:

Ce genre de violences comme nous l'évoquerons plus bas, sont dues à l'infidélité réelle ou supposée du conjoint et à la prédominance physique et économique de l'auteur de la violence physique qui est ici la femme.

Cette histoire décèle que les violences basées sur le genre ont aussi pour déterminants: l'adultère qui est-elle même provoquée par la négligence et la privation de relation sexuelle de la part du ou de la partenaire; cette situation fut aggravé ici par l'utilisation de produits sexuellement excitants ou dopants. Le cas traité ici par le juge révèle aussi que très souvent, il y a toujours une solution dans les conflits entre conjoints. C'est pourquoi le juge les a renvoyés à une période de réflexion même si dans les cas de violence physique, sexuelle et même dans certains cas de violence psychologique, une analyse objective de la situation et un suivi pendant la période de réflexion est fondamentale car le pire peut arriver pendant une période de réflexion imposée dans un contexte de réel antagonisme et d'extrême violence de l'une ou de deux parties. Enfin cette étude de cas nous révèle aussi que la violence est exercée plus par la personne la plus forte physiquement ou économiquement sans distinction de sexe ou genre (ici comme dans un autre encadré, c'est la femme qui frappa son mari).

A partir des travaux du groupe de l'atelier de restitution participative, il ressort que le mariage forcé, la consommation des stupéfiants ou l'abus d'alcool, le chômage et l'abus de pouvoir peuvent aussi être des déterminants des violences physiques.

2.4.2 Violence sexuelle

- **Déterminants de viols ou d'attouchements sexuels non désirés chez les femmes**

La probabilité d'être victime de viol ou d'attouchements sexuels non désirés diminue avec l'âge. Ainsi, en comparaison des adolescentes 10-14 ans, les

femmes âgées de 15-19 ans et 20-34 ans ont respectivement 46% et 67% moins de risque de subir cette forme de violence sexuelle.

L'effet de l'instruction mérite d'être nuancé à ce niveau. Par rapport aux femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction, celles qui ont un niveau primaire et secondaire ou plus ont respectivement 1,3 fois et 2,5 fois plus de risque de subir des viols ou d'attouchements sexuels non désirés. Cette situation peut être liée à des omissions volontaires par les femmes non instruites, principalement résidentes en milieu rural. La crainte d'être stigmatisées amène les victimes à garder le silence ou de peur ne pas trouver un mari. On peut à ce niveau signaler l'effet positif de l'instruction qui amène les victimes à déclarer les cas.

L'activité économique est apparue aussi une variable déterminante de cette forme de violence sexuelle. Ainsi, comparée aux femmes sans emploi, celles qui exercent dans l'administration publique ou privée et dans le commerce ont respectivement 1,4 fois et 1,8 fois plus de risque de subir cette forme de violence. Le contact des femmes commerçantes avec l'extérieur où elles perçoivent de nouvelles idées de communication et l'effet de l'urbanisation et de l'instruction sur les femmes travaillant dans l'administration publique ou privée poussent celles-ci à ne pas taire ces cas de violence.

Selon l'ethnie, les femmes Djerma et Peulh ont respectivement 2,7 fois et 1,6 fois plus de risque d'être victimes de viols ou d'attouchements sexuels non désirés comparées aux femmes Haoussa. Comparées aux femmes Haoussa, les femmes Touareg ont 12% moins de risque de subir ces formes de violences sexuelles. Les femmes Djerma résidant principalement en milieu urbain, l'effet de l'urbanisation explique cette situation. Quant aux femmes Peulh, leur culture amène des hommes à enlever des femmes avec lesquelles ils vont vivre longtemps pour montrer leur bravoure. Quant à la femme Touareg, dans leur culture, « la tante appartient à la femme », pour dire que c'est elle qui est le chef de ménage. Selon cette culture, c'est la femme qui marie l'homme.

Selon la région de résidence, les résultats montrent que comparées aux femmes résidant de la région de Zinder, les femmes résidant dans les autres régions ont moins de risque de subir des viols ou des attouchements sexuels non désirés. Par contre, comparée aux femmes de la région de Zinder, celles qui résident à Niamey courent 1,3 fois plus de risque de subir ces formes de violence sexuelle.

L'urbanisation a un effet net sur ces formes de violence sexuelle. Ainsi, comparées aux femmes du milieu rural, les femmes du milieu urbain ont 4,9 fois plus de risque d'être victimes de viols ou d'attouchements sexuels non désirés.

L'état matrimonial de la femme prédispose celle-ci à subir ces formes de violence sexuelle. Ainsi, comparée aux femmes célibataires, les femmes mariées, divorcées et veuves ont respectivement 1,7 fois, 2,6 fois et 3,8 fois plus de risque de subir de viols ou d'attouchements sexuels non désirés.

Le sexe du chef de ménage et la taille du ménage sont des variables déterminantes quant au risque de subir ces formes de violence sexuelle. Ainsi, comparées aux femmes qui vivent dans les ménages dirigés par les hommes, les femmes qui vivent dans les ménages dirigés par les femmes courent 2,1 fois plus de risque de subir des viols ou des attouchements sexuels non désirés. Cette vulnérabilité des ménages dirigés par les femmes a donc un impact négatif sur la vie sexuelle des femmes du ménage.

De même, comparées aux femmes qui vivent dans les ménages de moins de 3 personnes, celles qui appartiennent aux ménages de 6 personnes et plus ont 2,6 fois plus de risque de subir de viols ou des attouchements sexuels non désirés.

Tableau 27: Résultats des régressions logistiques du risque relatif d'être victime de viol ou d'attouchements sexuels non désirés chez les femmes

Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté(e)	Femmes	
	Odds-Ratios	P-value
Groupe d'âge		
10-14	Réf	Réf
15-19	0,536	0,001
20-34	0,327	0,020
35-49	0,968	0,196
50-59	0,790	0,543
Niveau d'instruction		
Aucun	Réf	Réf
Primaire	1,311	0,008
Secondaire et plus	2,544	0,002
Activité économique		
Sans activité	Réf	Réf
Agriculture/Pêche	0,300	0,063
Administration publique/privée	1,370	0,002
Commerce	1,825	0,016
Artisanat/Ouvrier	0,429	0,291
Autres activités	0,546	0,564
Ethnie		
Haoussa	Réf	Réf
Djerma	2,651	0,007
Touareg	0,886	0,003
Peulh	1,598	0,012
Kanouri	0,883	0,748
Toubou/Arabe	0,875	0,843
Autres ethnies	1,501	0,359
Région de résidence		
Agadez	0,038	0,000
Diffa	0,987	0,000
Dosso	0,005	0,000
Maradi	0,086	0,000
Tahoua	0,022	0,000
Tillabéri	0,035	0,000
Zinder	Réf	Réf
Niamey	1,302	0,000
Milieu de résidence		
Urbain	4,869	0,020
Rural	Réf	Réf
Etat matrimonial		
Célibataire	Réf	Réf

Marié	1,707	0,014
Veuf	2,615	0,013
Divorcé	3,769	0,003
Sexe du chef de ménage		
Masculin	Réf	Réf
Féminin	2,145	0,022
Taille du ménage		
Moins de 3 personnes	Réf	Réf
3 à 5 personnes	1,353	0,546
6 personnes et plus	2,645	0,028
Pseudo R2 (%)	31,76	

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Les données qualitative confirment cette vulnérabilité particulière de la femme aux formes de violence sexuels que sont le viol et l'abus sexuel, la vulnérabilité économique est évoquée comme principale cause: " Vous allez voir des filles Dieu leur a donné la beauté, elles sont séduisantes mais chez elles on n'arrive pas à leur assurer le nécessaire, le minimum pour se dépanner et c'est ce qui les poussent à se prostituer alors qu'une fille a besoin d'être mise dans des conditions. Il y'a des parents que si une fille leur demande du shap-shap²⁵, ils vont lui dire d'aller demandé son copain ou bien ils lui répondent qu'ils n'en ont pas." Focus groupe réalisé le 21 avril 2015 à Akokane au quartier Madina avec la tranche d'âge des garçons s de 20 à 24 ans.

La pauvreté ou le déficit de prise en charge par les parents des multiples besoins des filles sont des facteurs d'exposition aux violences sexuelles: "Les parents, rares sont ceux qui habillent leur fille, leur payent pommade et parfum de telle sorte qu'elle ne va pas aller chercher au près d'un homme. Aujourd'hui, tout homme auprès duquel une fille vient chercher quelle chose une fois, deux, trois fois sans dire qu'il l'aime, la doter ou la marier, il va lui donner ce qu'elle a demandé mais ces biens qu'il est entrain de lui offrir sont comme une tontine pour lui qu'il peut débiter en un seul moment (par une relation sexuelle)."²⁶

²⁵ Recharge téléphonique

²⁶ Focus group des chefs de quartier d'Akokan, Arlit, avril 2015

A Maradi, des situations ont été observées où des parents exposent leurs filles âgées de 14 ans ou moins à des violences ou abus sexuels qui vont de l'attouchement au viol en passant par la prostitution et la fugue. En effet il arrive que des parents fixent des montants quotidiens à verser chaque jour par les filles, selon la marchandise qui est remise aux filles. Ces dernières s'adonnent à la prostitution pour pouvoir verser les montants fixés par les parents. A ce propos, un agent SEJUP de Maradi a confié :

*"J'ai été témoins dans les rues de filles qui vendaient l'admiration ou l'attouchement de chacune de leurs parties intimes. Ainsi elles espèrent combler le gap que la vente de la marchandise ne peut raisonnablement assurer"*²⁷

Les participants à l'atelier de restitution, ont émis des remarques sur divers déterminants des violences sexuelles : la recherche de l'emploi, les examens, les notes des contrôles en classe et les concours qui exposent les filles à la pratique d'un droit de cuissage²⁸, les menaces, le déficit de surveillance des mineurs. Il y a aussi l'impunité liée à la culture de l'arrangement au détriment du recours à la justice et aussi les interventions d'autorités administratives, communales et coutumières même dans le cas de viol ; la corruption, les conflits armés, notamment ceux découlant du fanatisme religieux au Nord du Nigéria et à l'est du Niger.

2.4.3 Violence psychologique

- **Déterminants d'insultes ou d'injures**

La probabilité d'être injuriée ou insultée augmente avec l'âge jusqu'à 20 ans avant de diminuer progressivement jusqu'à l'âge de 35 ans. Ainsi, en comparaison des adolescentes 10-14 ans, les femmes âgées de 15-19 ans et 20-34 ans ont respectivement de 1,8 et 1,3 plus de chance d'être injuriées ou insultées. Chez les hommes, on observe la même tendance.

²⁷ Entretien avec un agent SEJUP, Maradi, Mai 2015

²⁸ Certains enseignants du niveau secondaire (lycées et collèges) et supérieur (grandes écoles et universités) imposeraient à leurs élèves et étudiantes de choisir entre l'échec et le passage contre le rapport sexuel

L'instruction réduit aussi le risque d'être injuriée ou insultée, surtout à partir du niveau secondaire. Par rapport aux femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction, celles qui ont un niveau secondaire ou plus ont 61% moins de risque d'être injuriée ou insultée. Chez les hommes, comparés à ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école, ceux qui ont le niveau secondaire ou plus ont 50% moins de risque d'en être victime.

L'activité économique est apparue aussi une variable déterminante de cette forme de violence psychologique. Ainsi, comparée aux femmes sans emploi, celles qui exercent dans l'administration publique ou privée et dans l'agriculture ont respectivement 54% et 22% moins de risque de subir des coups ou des blessures. Les femmes commerçantes ont quant à elles 18% moins de risque de subir cette forme de violence. Chez les hommes, comparés à ceux qui n'ont aucun emploi, les hommes travaillant dans l'agriculture et dans l'administration publique ou privée ont respectivement 46% et 36% moins de risque de subir cette forme de violence physique.

Selon l'ethnie, les femmes Djerma ont 23% moins de risque d'être battues comparées aux femmes Haoussa. Comparées aux femmes Haoussa, les femmes Toubou/Arabe et Touareg ont respectivement 82% et 48% moins de risque de subir des injures ou des insultes. Les femmes Peulh et Kanouri ont aussi des risques moindres de subir des injures ou des insultes comparées aux femmes Haoussa mais à des degrés plus faibles, respectivement 31% et 27%. Chez les hommes, comparés aux Haoussa, les Djerma et les Touareg ont respectivement 29% et 35% moins de risque de subir des injures ou des insultes.

Selon la région de résidence, les résultats montrent que comparées aux femmes résidant de la région de Zinder, les femmes résidant dans les autres régions ont moins de risque de subir des injures ou des insultes.

L'urbanisation a un effet sur cette forme de violence psychologique. Ainsi, comparées aux femmes du milieu rural, les femmes du milieu urbain ont 2,5 fois plus de risque d'être injuriées ou insultées. La même tendance s'observe chez les hommes.

L'état matrimonial de la personne prédispose celle-ci à subir des injures ou des insultes. Ainsi, comparée aux femmes célibataires, les femmes mariées ou divorcées ont respectivement 1,7 fois plus de chance de subir des injures ou des insultes. Les veuves quant à elles courent 1,3 fois plus de risque d'en être victime.

La taille du ménage est aussi une variable déterminante. En effet, comparées aux femmes qui vivent dans les ménages de moins de 3 personnes, celles qui appartiennent aux ménages de 6 personnes et plus ont 1,3 fois plus de risque de subir des injures ou des insultes.

Tableau 28 : Résultats des régressions logistiques du risque relatif d'être victime d'injures ou d'insultes

Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté(e)	Femmes		Hommes	
	Odds-Ratios	P-value	Odds-Ratios	P-value
Groupe d'âge				
10-14	Réf	Réf	Réf	Réf
15-19	1,766	0,010	1,974	0,025
20-34	1,301	0,007	1,077	0,008
35-49	1,251	0,469	1,131	0,73
50-59	1,049	0,900	0,876	0,742
60-69	-	-	0,862	0,755
Niveau d'instruction				
Aucun	Réf	Réf	Réf	Réf
Primaire	1,807	0,001	1,301	0,151
Secondaire et plus	0,386	0,004	0,496	0,012
Activité économique				
Sans activité	Réf	Réf	Réf	Réf
Agriculture/Pêche	0,782	0,004	0,544	0,038
Administration publique/privée	0,456	0,003	0,639	0,006
Commerce	0,825	0,006	1,155	0,578
Artisanat/Ouvrier	0,154	0,209	1,944	0,052

Autres activités	0,177	0,144	0,108	0,135
Ethnie				
Haoussa	Réf	Réf	Réf	Réf
Djerma	0,769	0,005	0,706	0,001
Touareg	0,617	0,013	0,652	0,018
Peulh	0,689	0,959	0,769	0,132
Kanouri	0,725	0,044	0,847	0,022
Toubou/Arabe	0,182	0,000	0,650	0,999
Autres ethnies	0,132	0,763	0,491	0,133
Région de résidence				
Agadez	0,151	0,000	0,027	0,000
Diffa	0,036	0,000	0,014	0,000
Dosso	0,038	0,000	0,053	0,000
Maradi	0,409	0,000	0,249	0,000
Tahoua	0,045	0,000	0,042	0,000
Tillabéri	0,049	0,000	0,026	0,000
Zinder	Réf	Réf	Réf	Réf
Niamey	0,005	0,000	0,005	0,000
Milieu de résidence				
Urbain	2,507	0,011	2,020	0,087
Rural	Réf	Réf	Réf	Réf
Etat matrimonial				
Célibataire	Réf	Réf	Réf	Réf
Marié	1,729	0,003	0,623	0,014
Veuf	1,321	0,003	0,243	0,193
Divorcé	1,669	0,004	0,490	0,343
Sexe du chef de ménage				
Masculin	Réf	Réf	Réf	Réf
Féminin	1,021	0,236	1,045	0,657
Taille du ménage				
Moins de 3 personnes	Réf	Réf	Réf	Réf
3 à 5 personnes	0,657	0,002	0,767	0,014
6 personnes et plus	1,289	0,042	1,145	0,023
Pseudo R2 (%)		29,91		31,07

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

D'autres déterminants ont été recensés lors de l'atelier de : la pauvreté, la méconnaissance des droits et devoirs des époux, le manque de liberté d'expression, le système patriarcal, la cohabitation avec la belle famille. Nous verrons aussi dans une étude de cas comment l'influence négative des beaux-parents, en particulier de la belle-mère sur l'époux peut conduire très souvent à la violence psychologique, puis physique et économique et mener

Encadré 11 : L'histoire d'Idé, le père de famille violent

Il s'agit d'un homme qui maltraite sa femme et son fils psychologiquement et physiquement ; en effet à chaque faux pas de la part de l'enfant il le bat et l'attache à un arbre qui se trouve dans la cours de leur maison; le petit garçon a tellement reçu de coups que partout sur son corps il y a des traces et cicatrices alors qu'il n'a que 8 ans. Ses maitresses d'école ont même l'habitude de venir demander au père ce qu'il a parce qu'il ressemble tout le temps à un malade il est de ce fait très timide et isolé. Au niveau de la femme il se montre très jaloux même avec ses frères et cousins et a chaque fois c'est des coups ; « même quand par exemple il sort et qu'a sont retour l'odeur de la chambre change c'est un problème et il faut qu'elle rend compte avec des coups » jusqu'a ce qu'elle deux fausses couches avant de demander le divorce.¹

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, témoignage de la femme de l'auteur, recueilli à Niamey, mai 2015

au divorce.²⁹ Le manque d'instruction, l'urbanité et la pauvreté liée au chômage sont les principales causes de la violence en milieu urbain en particulier à Niamey : le cas d'Idé à Banifandou, Niamey illustre cela (encadré ci-dessus).

2.4.4 Violence économique

- **Déterminants de l'accès aux ressources du ménage**

La probabilité d'avoir aux ressources du ménage augmente avec l'âge. Ainsi, en comparaison des adolescentes âgées de 10 à 14 ans, les femmes âgées de 15 à 19 ans et celles de 20 à 34 ans ont respectivement 31% et 56% moins de risque de se voir empêcher l'accès aux ressources du ménage. Quand la femme atteint l'âge de 35 à 49 ans, elle a 70% moins de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage. On observe la même tendance chez les hommes.

²⁹ C'est lieu de préconiser dans la lutte contre les VBG, des stratégies axées sur l'implication et la sensibilisation d'acteurs indirects comme les beaux-parents à l'image de l'école des maris qui cible les maris pour toucher les femme en matière de santé sexuelle et reproductive des femmes.

L'instruction a un effet positif sur l'accès aux ressources du ménage. Ainsi, par rapport aux femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction, celles qui ont un niveau primaire et secondaire ou plus ont respectivement 63% et 87% moins de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage. La même tendance s'observe chez les hommes.

L'activité économique est apparue aussi une variable déterminante de cette forme de violence économique. Plus la femme a un emploi, plus elle a accès aux ressources du ménage. Ainsi, comparée aux femmes sans emploi, celles qui exercent dans l'administration publique ou privée ont 71% moins de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage. Celles qui travaillent et dans le commerce ont respectivement 47% et 25% moins de risque de se voir subir cette forme de violence. Chez les hommes, ceux qui travaillent dans l'administration publique ou privée, dans l'agriculture et dans le commerce ont respectivement 87%, 89% et 83% moins de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage comparativement aux hommes qui n'ont aucun emploi.

Selon l'ethnie, comparées aux femmes Haoussa, les femmes des autres ethnies ont moins de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage. Les femmes Touareg et Djerma ont respectivement 73% et 68% moins de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage comparées aux femmes Haoussa.

Selon la région de résidence, les résultats montrent que comparées aux femmes résidant de la région de Zinder, les femmes résidant dans les autres régions ont moins de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage.

L'urbanisation a un effet négatif sur cette forme de violence économique. Ainsi, comparées aux femmes du milieu rural, les femmes du milieu urbain ont 40% moins de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage.

L'état matrimonial de la femme prédispose celle-ci à subir cette forme de violence économique. Ainsi, comparée aux femmes célibataires, les femmes mariées ont 62% moins de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage. Par contre, comparées aux femmes célibataires, les femmes divorcées et veuves ont respectivement 1,6 fois et 1,8 fois plus de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage.

Comparées aux femmes vivant dans les ménages dirigés par les hommes, les femmes vivant dans les ménages dirigés par les femmes ont 14% moins de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage. Chez les hommes, on observe l'effet contraire. En effet, comparés aux hommes vivant dans les ménages dirigés par les hommes, les hommes vivant dans les ménages dirigés par les femmes ont 1,3 fois plus de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage. Dans un contexte où c'est l'homme qui doit pourvoir aux besoins de la famille, cette situation reflète la remise en cause du pouvoir de l'homme quand ce dernier n'obéit pas à ses devoirs familiaux.

La taille du ménage est aussi apparue comme une variable très déterminante dans l'accès aux ressources du ménage. Ainsi, comparées aux femmes qui vivent dans les ménages de moins de 3 personnes, celles qui appartiennent aux ménages de 6 personnes et plus ont 3,2 fois plus de risque de se voir refuser l'accès aux ressources du ménage. La même tendance s'observe chez les hommes.

Tableau 29 : Résultats des régressions logistiques du risque relatif d'être empêché d'avoir accès aux ressources du ménage

Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté(e)	Femmes		Hommes	
	Odds-Ratios	P-value	Odds-Ratios	P-value
Groupe d'âge				
10-14	Réf	Réf	Réf	Réf
15-19	0,688	0,001	0,635	0,977
20-34	0,437	0,006	0,409	0,009
35-49	0,302	0,008	0,175	0,052
50-59	0,281	0,225	0,154	0,123
60-69	-	-	0,620	0,108
Niveau d'instruction				
Aucun	Réf	Réf	Réf	Réf
Primaire	0,371	0,002	0,468	0,955
Secondaire et plus	0,127	0,009	0,050	0,002
Activité économique				
Sans activité	Réf	Réf	Réf	Réf
Agriculture/Pêche	0,531	0,012	0,109	0,000
Administration publique/privée	0,289	0,012	0,127	0,010
Commerce	0,751	0,003	0,166	0,031
Artisanat/Ouvrier	0,978	0,234	0,191	0,142
Autres activités	0,988	0,345	0,987	0,567
Ethnie				
Haoussa	Réf	Réf	Réf	Réf
Djerma	0,316	0,001	0,332	0,001
Touareg	0,271	0,002	0,986	0,988
Peulh	0,670	0,001	0,611	0,560
Kanouri	0,890	0,001	2,017	0,509
Toubou/Arabe	0,987	0,342	0,977	0,543
Autres ethnies	0,976	0,231	0,988	0,654
Région de résidence				
Agadez	0,198	0,038	0,746	0,221
Diffa	0,975	0,346	0,855	0,605
Dosso	0,018	0,000	0,254	0,248
Maradi	0,877	0,000	0,818	0,011
Tahoua	0,547	0,000	0,998	0,986
Tillabéri	0,059	0,003	4,472	0,255
Zinder	Réf	Réf	Réf	Réf
Niamey	0,005	0,000	0,945	0,343
Milieu de résidence				
Urbain	0,595	0,002	0,227	0,877
Rural	Réf	Réf	Réf	Réf

Etat matrimonial				
Célibataire	Réf	Réf	Réf	Réf
Marié	0,378	0,015	0,647	0,539
Veuf	1,832	0,034	1,345	0,237
Divorcé	1,639	0,004	2,652	0,435
Sexe du chef de ménage				
Masculin	Réf	Réf	Réf	Réf
Féminin	0,856	0,027	1,345	0,023
Taille du ménage				
Moins de 3 personnes	Réf	Réf	Réf	Réf
3 à 5 personnes	0,678	0,346	0,979	0,453
6 personnes et plus	3,234	0,001	2,674	0,002
Pseudo R2 (%)	23,01		17,90	

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Les travaux de l'atelier participatif des acteurs ont énuméré les causes suivantes des violences économiques: égoïsme des hommes, préjugés sociaux, frustration et traumatisme, pénibilité des tâches ménagères, surcharge de travail, ineffectivité des textes, iniquité/inégalité/exclusion, marginalisation des femmes, iniquité, normes et choix de certaines autorités, , préjugés sociaux, utilisation des moyens archaïques de production, surexploitation des terres, changements climatiques, croissance de la population, égoïsme des détenteurs des ressources, Insuffisance de formation, normes sociales, etc.

2.4.5 Violence culturelle

- **Déterminants du mariage précoce ou d'enfant chez les femmes**

L'instruction a un effet positif dans la lutte contre le mariage d'enfant. Ainsi, par rapport aux femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction, celles qui ont un niveau primaire ont 25% moins de risque de subir un mariage précoce. Mieux, celles qui ont un niveau secondaire ou plus ont 80% moins de risque de subir un mariage précoce comparées à celles qui n'ont jamais fréquenté l'école.

Selon l'ethnie, les femmes Djerma ont 59% moins de risque d'être victimes de mariage précoce comparées aux femmes Haoussa. Comparées aux

femmes Haoussa, les femmes Touareg ont 60% moins de risque de subir cette forme de violence culturelle. Quant aux femmes Peulh, elles courent 20% moins de risque d'être victimes de mariage précoce comparées aux femmes Haoussa.

Selon la région de résidence, les résultats montrent que comparées aux femmes résidant de la région de Zinder, les femmes résidant dans la région de Mardi ont 1,8 fois plus de risque de subir de mariage précoce. Les femmes des autres régions ont moins de risque de subir cette forme de violence culturelle. Comparée aux femmes de la région de Zinder, celles résidant dans la région de Niamey ont 72% moins de risque d'être victimes de mariage précoce.

L'urbanisation réduit aussi l'effet du mariage précoce chez les femmes. Ainsi, comparées aux femmes du milieu rural, les femmes du milieu urbain ont 67% moins de risque d'être victimes de mariage précoce.

Le sexe du chef de ménage et la taille du ménage sont des variables déterminantes quant au risque de subir ces formes de violence culturelle. Ainsi, comparées aux femmes qui vivent dans les ménages dirigés par les hommes, les femmes qui vivent dans les ménages dirigés par les femmes ont 25% moins de risque de subir de mariage précoce.

Par rapport à la taille du ménage, comparées aux femmes qui vivent dans les ménages de moins de 3 personnes, celles qui appartiennent aux ménages de 6 personnes et plus courent 1,7 fois plus de risque d'être victimes de mariage précoce. Le mariage peut être perçu ici comme un bien économique pouvant permettre de subvenir aux besoins vitaux du ménage nombreux.

Tableau 30 : Résultats des régressions logistiques du risque relatif d'être victime de mariage précoce selon le sexe de l'enquêté(e)

Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté(e)	Femmes	
	Odds-Ratios	P-value
Niveau d'instruction		
Aucun	Réf	Réf
Primaire	0,751	0,010
Secondaire et plus	0,196	0,000
Activité économique		
Sans activité	Réf	Réf
Agriculture/Pêche	1,051	0,841
Administration publique/privée	1,306	0,727
Commerce	1,333	0,087
Artisanat/Ouvrier	0,725	0,275
Autres activités	0,887	0,734
Ethnie		
Haoussa	Réf	Réf
Djerma	0,411	0,005
Touareg	0,399	0,017
Peulh	0,807	0,016
Kanouri	0,835	0,024
Toubou/Arabe	0,606	0,597
Autres ethnies	0,656	0,889
Région de résidence		
Agadez	0,544	0,049
Diffa	0,720	0,269
Dosso	0,891	0,674
Maradi	1,761	0,014
Tahoua	0,473	0,138
Tillabéri	0,629	0,108
Zinder	Réf	Réf
Niamey	0,279	0,001
Milieu de résidence		
Urbain	0,331	0,001
Rural	Réf	Réf
Sexe du chef de ménage		
Masculin	Réf	Réf
Féminin	0,746	0,002
Taille du ménage		
Moins de 3 personnes	Réf	Réf
3 à 5 personnes	0,938	0,543
6 personnes et plus	1,735	0,011
Pseudo R2 (%)	24,76	

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

- **Déterminants du mariage forcé**

Le mariage est forcé prend du recul avec le temps. Comparées aux veilles générations, on voit que le mariage forcé est en recul. Ainsi, comparées aux femmes 10-14 ans, celles âgées de 15-19 ans ont 13,8 fois plus de risque de subir cette forme de violence. Chez les générations de 50-59 ans, comparées aux femmes de 10-14 ans, elles avaient 27,3 fois plus de risque de s'être mariées sans leur propre accord.

L'instruction a aussi un effet positif dans la lutte contre le mariage forcé. Ainsi, par rapport aux femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction, celles qui ont un niveau primaire ont 30% moins de risque de subir un mariage forcé. Quand la femme atteint un niveau secondaire ou plus, elle a 87% moins de risque de subir un mariage forcé comparées à celle qui n'a jamais fréquenté l'école.

Selon l'ethnie, les femmes Djerma ont 40% moins de risque d'être victimes de mariage forcé comparées aux femmes Haoussa. Comparées aux femmes Haoussa, les femmes Peulh ont 2,3 fois plus de risque de subir cette forme de violence culturelle. La culture Peulh décrite précédemment oblige les parents à imposer le mariage à ces femmes quand la situation décrite plus haut arrive.

Selon la région de résidence, les résultats montrent que comparées aux femmes résidant de la région de Zinder, les femmes des autres régions courent moins de risque de subir de mariage forcé. Comparée aux femmes de la région de Zinder, celles résidant dans la région de Niamey ont 92% moins de risque d'être victimes de mariage forcé.

L'urbanisation réduit aussi l'effet du mariage forcé chez les femmes. Ainsi, comparées aux femmes du milieu rural, les femmes du milieu urbain ont 76% moins de risque d'être victimes de mariage forcé.

Le sexe du chef de ménage et la taille du ménage sont des variables déterminantes quant au risque de subir ces formes de violence culturelle. Ainsi, comparées aux femmes qui vivent dans les ménages dirigés par les hommes, les femmes qui vivent dans les ménages dirigés par les femmes ont 26% moins de risque de subir de mariage forcé.

Par rapport à la taille du ménage, comparées aux femmes qui vivent dans les ménages de moins de 3 personnes, celles qui appartiennent aux ménages de 6 personnes et plus courent 1,2 fois plus de risque d'être victimes de mariage précoce. Le mariage peut être perçu ici aussi comme un bien économique du ménage pouvant permettre de subvenir aux besoins vitaux du ménage nombreux.

Ainsi, des travaux de l'atelier, il ressort les déterminants suivants au violences culturelles, en particulier le mariage d'enfant : la pauvreté des parents des jeunes filles mariées qui espèrent ainsi avoir soutien des beaux fils financièrement ou matériellement, l'ignorance des parents des droits des enfants et des conséquences des mariages précoces, l'analphabétisme des filles et des garçons candidats au mariage précoce, la crainte des grossesses précoces et non désirées et la prostitution, la mauvaises interprétation des concepts islamiques, les coutumes, l'exode des maris vers les centres urbains et à l'étranger qui négligent pendant des mois, voire des années leurs femmes.

Tableau 31 : Résultats des régressions logistiques du risque relatif d'être victime de mariage forcé

Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté(e)	Femmes	
	Odds-Ratios	P-value
Groupe d'âge		
10-14	Réf	Réf
15-19	13,800	0,015
20-34	16,100	0,005
35-49	24,200	0,014
50-59	27,300	0,021
Niveau d'instruction		
Aucun	Réf	Réf
Primaire	0,701	0,003
Secondaire et plus	0,132	0,003
Activité économique		
Sans activité	Réf	Réf
Agriculture/Pêche	2,309	0,011
Administration publique/privée	0,468	0,020
Commerce	1,278	0,292
Artisanat/Ouvrier	1,315	0,583
Autres activités	0,987	0,657
Ethnie		
Haoussa	Réf	Réf
Djerma	0,601	0,005
Touareg	0,382	0,000
Peulh	2,297	0,006
Kanouri	1,373	0,390
Toubou/Arabe	0,967	0,756
Autres ethnies	1,152	0,843
Région de résidence		
Agadez	0,111	0,000
Diffa	0,312	0,004
Dosso	0,275	0,002
Maradi	0,308	0,000
Tahoua	0,747	0,378
Tillabéri	0,246	0,001
Zinder	Réf	Réf
Niamey	0,082	0,001
Milieu de résidence		
Urbain	0,336	0,000
Rural	Réf	Réf
Sexe du chef de ménage		

Masculin	Réf	Réf
Féminin	0,743	0,002
Taille du ménage		
Moins de 3 personnes	Réf	Réf
3 à 5 personnes	0,453	0,324
6 personnes et plus	1,203	0,012
Pseudo R2 (%)	17,76	

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Sur un autre plan, beaucoup de cas de violences domestiques et culturelles sont liées aux représentations sociales, sources de leur légitimation, autant par les auteurs que les victimes. Il faut signaler que ces pratiques de légitimation de la violence sont quasi universelles; Il s'agit de comportements qui s'expliquent par les relations personnalisées de dépendances acceptées par tous, dont celui ou celle qui subit les violences. Le sociologue Pierre Bourdieu³⁰ les explique par la violence symbolique qui correspond au pouvoir d'imposer un système de pensée considérée comme légitime à une population dominée, par le biais de la socialisation et de l'éducation.

Cette situation fait que les femmes acceptent et justifient les violences qu'elles subissent et les hommes pensent avoir les droits d'exercer des violences. Ce mode de pensée s'appuie sur le fait que le monde social est organisé par un principe de vision, centré autour de l'homme, incorporé dans les cerveaux, les corps biologiques, la division sociale du travail et l'occupation de l'espace. C'est le cas de la soumission et l'acceptation de pratiques de contrôle du corps comme l'excision qui est une mutilation génitale faussement attribuée à la religion musulmane. Par exemple au sein de la population Gourmantché, l'imaginaire populaire, véhicule l'idée que la fille doit subir la pratique pour être « une bonne épouse, capable d'accoucher ».

S'agissant de la polygamie, c'est un déterminant de violence basée sur le genre en particulier dans l'espace domestique. La pratique est très répandue

³⁰ *La Reproduction* (1970)

au Niger³¹ car les populations tendent à la légitimer en se fondant sur la religion. Même s'il y a des restrictions selon l'Islam³², elles ne sont pas toujours observées. C'est une pratique qui est source de violences diverses est liée à une grande rivalité entre coépouses, enfants des coépouses et familles alliées.³³ Des cas d'empoisonnement et de meurtres avec un lien avec la polygamie,³⁴ ou encore des violences psychologiques dans le lieu de travail, en relation avec la polygamie ont été signalés ; elle est aussi source de violences domestiques. De nombreuses femmes interrogées, affirment s'y résigner ou l'acceptent ; certaines femmes vont jusqu'à l'encourager ou même aller jusqu'à chercher une nouvelle épouse à l'époux.³⁵

Toutefois, quelle que soit la volonté de la femme, sa pratique dépend essentiellement de l'époux. Il faut cependant signaler que la polygamie est source de violences entre les coépouses et autres membres de la famille qui vont des violences psychologiques aux violences physiques. C'est le cas de cette femme qui se vit arracher les cheveux par sa coépouse (encadré N°12).

³¹ Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2001, elle est pratiquée par 1/5 des hommes mariés (20,4%) avec un pic à Maradi (27,4%) et presque 1/3 (30,7%) des épouses vivent en régime polygamique avec un pic à Maradi (41,2%).

³² Selon un 'islam ne recommande pas systématiquement

³³ Chez les Djerma-Songhay, "le fils de ton père" est synonyme de "ton ennemi" dans le langage courant pour dire que les enfants de même père mais de mères différentes sont des rivaux dans la plupart des cas; rivalité qui conduit à la désunion de la famille voire des volontés de nuire ou d'éliminer son demi-frère

³⁴ Le cas du meurtre d'un époux par son épouse qui l'aurait égorgé quand ce dernier lui annonça son intention de se remarier selon les journaux à Niamey en début d'année 2015.

³⁵ Cette conception apparemment volontaire découle de la socialisation et des schèmes et modèles sociaux de références qui considèrent la polygamie comme le fait d'homme riche et respectable; cette même conception fait de grande famille, une valeur sociétale accessible seulement aux hommes et aux familles distinguées. A l'opposé, la petite famille de quelque membres est sous-estimée et ses membres sont moins respectés que celle des familles nombreuses s'autosuffisantes; c'est notamment de cette vision partagée que découle les comportements natalistes conduisant au taux exceptionnellement élevé de natalité qui caractérise le Niger premier au monde en l'espèce.

Encadré 12 : Elle arrache les cheveux de sa coépouse

Deux coépouses se sont bagarrées, une a enlevé à l'autre les cheveux sur la tête; Comme des femmes est membre de ma famille et leur mari est mon ami, j'ai été informé et me suis rendu sur le lieu de la bagarre, le foyer de mon ami. Après les constats j'ai proposé à la victime de porter plainte au niveau de la gendarmerie. Mais elle a refusé en avançant les propos suivants : "mes enfants et ses enfants sont tous ensemble et s'ils se rendent compte qu'on est parti jusqu'à la gendarmerie ce n'est pas bien, donc je n'irai nulle part." Le mari aussi a dit qu'il n'est pas question et qu'ils vont régler ça entre eux, en famille. En effet, face à ces genres de situation, on ne peut pas réduire ni combattre les violences."

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, Témoignages de l'Assistant Social du District Sanitaire, Zinder, 4 mai 2015

2.4.6 Violence politique

- **Déterminants de la participation aux organes décisionnels de la communauté**

La probabilité de participer aux organes décisionnels de la communauté augmente avec l'âge. Ainsi, en comparaison des adolescentes 10-14 ans, les femmes âgées de 35-49 ont 2,1 fois plus de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté. Chez les hommes, on observe les mêmes tendances

L'instruction a un effet positif sur la participation aux organes décisionnels de la communauté. Ainsi, par rapport aux femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction, celles qui ont un niveau secondaire ou plus ont 3,4 fois plus de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté. La même tendance s'observe chez les hommes.

L'activité économique est apparue aussi une variable déterminante de cette forme de violence politique. Ainsi, comparée aux femmes sans emploi, celles qui exercent dans l'administration publique ou privée et dans le commerce ont respectivement 2,1 et 1,8 fois plus de chance de participer aux organes

décisionnels de la communauté. Chez les hommes, ceux qui travaillent dans l'administration publique ou privée ont 3,6 fois plus de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté comparativement aux hommes qui n'ont aucun emploi.

Selon l'ethnie, comparées aux femmes Haoussa, les femmes Djerma, Touareg et Toubou ont plus de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté, respectivement 2,6 ; 2,4 et 1,7 fois plus de chance. Par contre, les femmes Peulh et Kanouri respectivement 52% et 15% moins de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté comparativement aux femmes Haoussa. Chez les hommes, les Djerma ont 1,4 fois plus de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté comparativement aux hommes Haoussa.

Selon la région de résidence, les résultats montrent que comparées aux femmes résidant de la région de Zinder, les femmes résidant dans les autres régions ont plus de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté. Comparées aux femmes de la région de Zinder, les femmes de la région de Niamey ont 16,6 fois plus de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté.

L'urbanisation a un positif sur cette forme de violence politique. Ainsi, comparées aux femmes du milieu rural, les femmes du milieu urbain ont 5,7 fois plus de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté.

Le sexe du chef de ménage est aussi une variable déterminante de cette forme de violence politique. Comparées aux femmes vivant dans les ménages dirigés par les hommes, les femmes vivant dans les ménages dirigés par les femmes ont 2,2 fois plus de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté. Chez les hommes, on observe l'effet contraire. En effet, comparés aux hommes vivant dans les ménages dirigés

par les hommes, les hommes vivant dans les ménages dirigés par les femmes ont 23% moins de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté

La taille du ménage est aussi apparue comme une variable très déterminante dans la participation aux organes décisionnels de la communauté. Ainsi, comparées aux femmes qui vivent dans les ménages de moins de 3 personnes, celles qui appartiennent aux ménages de 6 personnes et plus ont 21% moins de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté. Le nombre élevé de personnes dans le ménage, à prendre en charge, peut constituer un obstacle à se livrer à d'autres préoccupations de la communauté.

Tableau 32 : Résultats des régressions logistiques du risque relatif de participer aux organes décisionnels de la communauté

Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté(e)	Femmes		Hommes	
	Odds-Ratios	P-value	Odds-Ratios	P-value
Groupe d'âge				
10-14	Réf	Réf	Réf	Réf
15-19	1,207	0,539	1,060	0,850
20-34	1,934	0,012	1,334	0,383
35-49	2,118	0,014	1,581	0,001
50-59	1,897	0,104	2,093	0,003
60-69	-	-	2,597	0,013
Niveau d'instruction				
Aucun	Réf	Réf	Réf	Réf
Primaire	1,461	0,016	1,141	0,490
Secondaire et plus	3,400	0,000	3,590	0,001
Activité économique				
Sans activité	Réf	Réf	Réf	Réf
Agriculture/Pêche	0,597	0,049	0,732	0,126
Administration publique/privée	2,094	0,010	3,580	0,002
Commerce	1,784	0,001	1,627	0,017
Artisanat/Ouvrier	1,797	0,060	0,851	0,649
Autres activités	0,853	0,322	0,137	0,058
Ethnie				
Haoussa	Réf	Réf	Réf	Réf
Djerma	2,561	0,011	1,387	0,191
Touareg	2,382	0,000	0,692	0,144

Peulh	0,476	0,001	0,278	0,000
Kanouri	0,853	0,014	0,490	0,030
Toubou/Arabe	1,723	0,023	1,024	0,977
Autres ethnies	1,446	0,414	1,025	0,950
Région de résidence				
Agadez	5,793	0,000	11,250	0,000
Diffa	1,317	0,382	3,564	0,000
Dosso	3,344	0,000	1,982	0,018
Maradi	1,076	0,000	12,070	0,000
Tahoua	5,102	0,000	3,479	0,000
Tillabéri	8,024	0,000	6,938	0,000
Zinder	Réf	Réf	Réf	Réf
Niamey	16,622	0,000	23,875	0,000
Milieu de résidence				
Urbain	5,679	0,000	25,734	0,001
Rural	Réf	Réf	Réf	Réf
Sexe du chef de ménage				
Masculin	Réf	Réf	Réf	Réf
Féminin	2,214	0,003	0,768	0,386
Taille du ménage				
Moins de 3 personnes	Réf	Réf	Réf	Réf
3 à 5 personnes	0,987	0,523	0,673	0,124
6 personnes et plus	0,785	0,013	2,227	0,001
Pseudo R2 (%)		20,65		14,79

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

La violence politique décrite ici est celle de refus de promotion ou de développement de la carrière d'une femme par des hommes. La raison principale est le manque de confiance à la femme et la fourberie propre à la politique dite démocratique ou multipartistes en Afrique marqué par la prédominance des hommes premiers chefs des partis de l'indépendance à nos jours.³⁶

- **Déterminants de la participation aux décisions sur les achats importants du ménage chez les femmes mariées ou en union**

La probabilité de participer aux décisions sur les achats importants du ménage augmente avec l'âge chez la femme. Ainsi, en comparaison des adolescentes 10-14 ans, les femmes âgées de 35-49 ont 8,3 fois plus de

³⁶ Les tentatives de création et développement de parties politiques par les femmes comme Madame Bayard est encore timide car rencontrant beaucoup d'embûches de part et d'autres

chance de participer aux décisions sur les achats importants du ménage. Chez les femmes de 50-59 ans, ce risque est 10,8 fois plus élevé.

L'instruction a un effet positif dans les prises de décision sur les achats importants du ménage. Ainsi, par rapport aux femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction, celles qui ont un niveau secondaire ou plus ont 4,8 fois plus de chance de participer aux décisions sur les achats importants du ménage.

L'activité économique de la femme a aussi un effet positif sur la participation aux décisions sur les achats importants du ménage. Ainsi, comparée aux femmes sans emploi, celles qui exercent dans l'administration publique ou privée ont 10,5 fois plus de chance de participer aux décisions sur les achats importants du ménage. Chez les femmes commerçantes, ce risque est de 4,3. Selon l'ethnie, comparées aux femmes Haoussa, les femmes Touareg, Toubou/Arabe et Djerma-Songhay ont plus de chance de participer aux décisions sur les achats importants du ménage, respectivement 2,5 ; 2,4 et 1,1 fois plus de chance.

Ces résultats confirment le sens commun au Niger le mode de gestion familiale selon les ethnies. L'une des explications à cet état de fait est que ces sociétés sont moins patriarcales et plus égalitaires du point de vue de tous les genres:

- Le pouvoir est moins monarchique chez les Touareg, les Toubou/Arabe et les Djerma-Songhay que chez les Haoussa ;
- Le statut de la femme est plus ou moins égalitaire voire ascendant selon l'ethnie. Ainsi, chez les Djerma-Songhay, la femme a un statut de protégée. Maltraiter une femme y est considéré comme une lâcheté pour l'homme. Par contre, chez les Touaregs la femme a carrément une ascendance sur l'homme du point de vue des décisions (l'homme y exécute très souvent les ordres de la femme)

- Chez ces trois groupes, l'enfant est plus ou moins bien traité: chez les Djerma-Songhay, l'enfant a aussi un statut de protégé; à ce titre, il doit être bien nourri, habillé et entretenu mais il reçoit facilement des corrections corporels ou mêmes moraux; il fait aussi l'objet de corvées souvent disproportionnées à son âge qu'il subit souvent sans se plaindre du fait de la socialisation basée sur le courage et de l'émulation vis-à-vis de ses camarades de même génération.³⁷ Chez les touaregs, l'enfant n'est presque jamais battu peut être amené à passer la journée entière en compagnie des animaux au pâturage. En pays haoussa et particulièrement à Maradi et à Zinder, la femme, l'enfant et la personne en situation de handicap ne bénéficie pas des mêmes égards.

Ainsi, en faisant une analyse selon la région de résidence, les résultats montrent que comparées aux femmes résidant de la région de Zinder, les femmes résidant dans les autres régions ont plus de chance de participer aux décisions sur les achats importants du ménage. Comparées aux femmes de la région de Zinder, les femmes de la région de Niamey ont 4,9 fois plus de chance de participer aux organes décisionnels de la communauté. Par contre, les femmes de la région de Maradi ont 24% moins de chance de participer aux décisions sur les achats importants du ménage comparées aux femmes de la région de Zinder.

L'urbanisation a un positif sur cette forme de violence politique. Ainsi, comparées aux femmes du milieu rural, les femmes du milieu urbain ont 3,1 fois plus de chance de participer aux décisions sur les achats importants du ménage.

Le sexe du chef de ménage est aussi une variable déterminante de cette forme de violence politique. Comparées aux femmes vivant dans les

³⁷ Ainsi, dans beaucoup de cas, un enfant de 7 ans est sensé pouvoir travailler aux champs toute la journée; si par malheur il présente une certaine déficience, il pourrait ne pas exprimer son mal et subir des complications car autrement, s'il ne va pas aux champs et travailler comme ses camarades, ils serait perçu par ses parents, ses amis et le reste de la communauté comme un paresseux. Dans ces cas, il n'est pas rare de voir des enfants rater une partie de leur croissance du fait de cette maltraitance qui ne dit pas son nom, socialement entretenue et sous le contrôle social.

ménages dirigés par les hommes, les femmes vivant dans les ménages dirigés par les femmes ont 2,5 fois plus de chance de participer aux décisions sur les achats importants du ménage.

La taille du ménage est aussi apparue comme une variable très déterminante dans la participation aux décisions sur les achats importants du ménage. Ainsi, comparées aux femmes qui vivent dans les ménages de moins de 3 personnes, celles qui appartiennent aux ménages de 6 personnes et plus ont 14% moins de chance de participer aux décisions sur les achats importants du ménage.

Tableau 32 : Résultats des régressions logistiques du risque relatif de participer aux décisions sur les achats importants du ménage chez les femmes mariées ou en union

Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté(e)	Femmes	
	Odds-Ratios	P-value
Groupe d'âge		
10-14	Réf	Réf
15-19	2,755	0,003
20-34	6,208	0,000
35-49	8,264	0,000
50-59	10,779	0,000
Niveau d'instruction		
Aucun	Réf	Réf
Primaire	1,498	0,016
Secondaire et plus	4,750	0,003
Activité économique		
Sans activité	Réf	Réf
Agriculture/Pêche	2,960	0,000
Administration publique/privée	10,501	0,034
Commerce	4,346	0,000
Artisanat/Ouvrier	2,619	0,000
Autres activités	2,884	0,032
Ethnie		
Haoussa	Réf	Réf
Djerma	1,080	0,006
Touareg	2,541	0,018
Peulh	0,799	0,272

Kanouri	1,390	0,280
Toubou/Arabe	2,384	0,005
Autres ethnies	2,127	0,020
Région de résidence		
Agadez	2,696	0,002
Diffa	0,846	0,000
Dosso	1,763	0,017
Maradi	0,755	0,013
Tahoua	2,373	0,000
Tillabéri	2,133	0,004
Zinder	Réf	Réf
Niamey	4,897	0,000
Milieu de résidence		
Urbain	3,130	0,001
Rural	Réf	Réf
Sexe du chef de ménage		
Masculin	Réf	Réf
Féminin	2,456	0,001
Taille du ménage		
Moins de 3 personnes	Réf	Réf
3 à 5 personnes	1,256	0,000
6 personnes et plus	0,856	0,001
Pseudo R2 (%)	20,33	

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Une autre forme de violence politique plus généralisée au Niger, voire en Afrique, est celle contre les enfants : quasiment dans tous les groupes socio-linguistiques l'enfant ne participe pas aux prises de décision, souvent même celles le concernant car l'on considère qu'il n'a pas encore acquis la sagesse permettant de valider son point de vue.

Quant aux femmes, elles continuent à arracher petits à petits leurs droits de représentation politique (Récit de vie N°13).

Encadré 13 : Récit de vie d'une femme politique

La politique n'ayons pas peur de le dire est au Niger, la chasse gardée des hommes. Pour s'en convaincre il faut être femme et vouloir briguer un poste qui a toujours été occupé par les hommes. Lors des premières élections locales au Niger j'ai voulu être Présidente du Conseil de Ville de Niamey. Mal m'en a pris car si ma candidature n'a posé aucun problème par contre mon admission n'a pas été une sinécure. Il a fallu que les femmes se mobilisent pour que mon siège me soit attribué et que je puisse être déléguée à la Communauté Urbaine de Niamey (CUN) sans cela je ne pourrai être candidate au conseil de ville. Cette bagarre terminée, quand ils ont compris que contre vents et marrées je voulais me présenter (j'avais pris des attaches avec tous les partis ayant des représentants au niveau de la CUN). Ayant appris cela le jour même des votes le Bureau politique du parti nous convoqua pour nous signifier que le parti n'a qu'un seul candidat et ils ont nommé leur candidat, un homme alors même qu'ils avaient promis qu'ils allaient me soutenir face à une candidature d'homme. A partir de ce moment je ne pouvais plus rien faire car je ne pouvais pas me faire ridiculiser dès l'instant où j'ai été élue sous la bannière du parti je me dois de suivre son mot d'ordre et j'ai dû me résigner à capituler. Fin de l'histoire

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, récit de vie d'une femme politique victime de violence politique, Niamey, Août 2015

Ce type de violence se manifeste par : le mépris, l'abus de pouvoir, l'arbitraire, la stigmatisation et le rejet. Les déterminants de ces violences politiques sont:

- les représentations sociales défavorables à la vie politique pour la femme (les femmes ne sont destinées au pouvoir dans les systèmes patriarcaux au Niger) ;
- la compétitivité et la fourberie qui caractérise le monde de la politique qui n'épargne personne y compris les femmes ;
- l'institutionnalisation non achevée des partis politiques et leur fonctionnement quasi-monarchique et familiale (le même Président est à son poste depuis la création des partis après les indépendances ;
- L'atelier participatif des acteurs a énuméré les causes suivantes des violences politiques: Insuffisances/inexistence /ineffectivité de mécanismes institutionnels de promotion du leadership politique des femmes, méconnaissance des textes par les femmes, faible niveau d'instruction des femmes, sous information, insuffisance de confiance en soi, préjugés sociaux, façonnage de la pratique politique favorisant

les hommes, faible pouvoir économique des femmes, non effectivité des droits humains des femmes, mauvais positionnement des femmes dans les instances dirigeantes des partis politiques, faiblesse de leadership des femmes, autoritarisme et égoïsme des hommes, normes, référentielles culturelles et préjugés sociaux défavorables aux femmes, pénibilité des tâches ménagères, surcharge de travail des femmes, ineffectivité des textes, iniquité/inégalité/exclusion, marginalisation des femmes et des enfants, cadre institutionnel sexiste, politisation des postes (mal gouvernance), textes des partis politiques discriminatoires, liberté de mouvement des femmes limités, obsolescence des textes administratifs, statistiques discriminatoires, faible engagement des femmes, excès de contrôle des hommes, polygamie, sexisme des leaders politiques, réunions nocturnes empêchant aux femmes d'être présentes.

En définitif, les caractéristiques des femmes et des hommes (l'âge, le niveau d'instruction, l'activité économique, l'ethnie, la région de résidence, le milieu de résidence et l'état matrimonial) et celles des ménages (sexe du chef de ménage et la taille du ménage) sont des variables déterminantes dans l'occurrence des violences basées sur le genre au Niger. En particulier, l'instruction et l'activité économique diminuent la probabilité de subir une forme quelconque de violence.

Le risque plus élevé observé de subir une forme de violence sexuelle chez les femmes mieux instruites s'explique par les omissions volontaires faites par les femmes analphabètes de peur d'être stigmatisées ou rejetées par une société où la femme est mieux valorisée quand elle est dans le mariage. Les résultats de l'analyse qualitative ont confirmé qu'une femme violée trouve difficilement un mari et est souvent stigmatisée dans la société.

Par contre la taille élevée des ménages et le fait de résider en milieu rural augmentent la probabilité de subir une forme de violence basée sur le genre.

2.5 ANALYSE DES ACTES DE VIOLENCE DANS LA FAMILLE

2.5.1 Types de VBG les plus fréquents au sein de la famille

Les types de violence basée sur le genre les plus courants, subis dans la famille sont les agressions psychologiques citées par plus de sept personnes sur dix (76%). Les violences physiques représentent le deuxième type de VBG les plus courants dans la famille. Les violences sexuelles représentent 9% des types de VBG présents dans la famille. Les violences économiques existent mais sont peu courantes dans les familles (3%) des personnes enquêtées au niveau quantitatif.

Cela peut être dû au fait que de plus en plus les femmes ont accès aux ressources économique. Toutefois, les entretiens et focus groups ont relaté les cas à la fois des maris qui subissent des violences économiques par la dilapidation ou le vol de leur biens par leur conjointes mais aussi et surtout, les femmes ont moins accès aux ressources surtout agricoles plus que les hommes en milieu urbain. L'enquête révèle aussi que les hommes sont peu enclins à permettre à leurs femmes d'accéder aux moyens de production ou au fonds de commerce de peur que par l'enrichissement, la femme en arrive à faire subir à l'homme une violence psychologique qui prend les formes de manque de respect, désobéissance et négligence voire abandon de foyer (cas cité plus haut au niveau des violences économiques).

Mais l'accès limité des femmes aux ressources tire sa légitimité dans la conception islamique de la chari'a et des traditions au Niger et dans la plupart des pays africains qui lie la terre au genre masculin et qui attribue deux parts sur trois à l'homme contre 1 part à la femme dans le partage

d'héritage en considérant que la femme et ses enfants sont sous la charge de l'homme.

Les violences psychologiques dans la famille touchent plus les hommes que les femmes (85% contre 70%). Les femmes demeurent les principales victimes

Encadré 14 : Perception des hommes des violences qu'ils subissent de la part des femmes

"Les femmes ne respectent pas leur mari quand tu dis fais moi tel chose, elle ne le fait pas ou le fait mal. Une femme qui ne prépare pas le lit de son mari, quand il rentre; il faut qu'elle fasse son lit avant de se coucher. Quand le repas est prêt, elle ne te sert pas à manger, mais elle demande aux enfants de le faire alors qu'elle ne fait rien. Le repas est le plus souvent mal fait. Ou quand tu lui dit une telle réveille toi et va prier, elle te lance des paroles choquantes. Quand la femme fait ce qui ne te plait pas, quand tu lui dit laisse, elle ne laisse pas.

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, Focus group des femmes et des hommes de 25 à 29 ans de Kabé, Tillabéry, Avril 2015

des autres types de VBG. En effet, 16% des femmes interviewées ont évoqué la violence physique au sein de la famille. Plus d'une femme sur dix (11%) victime d'un type de VBG dans la famille a été victime de violence sexuelle. De même que les violences physique et sexuelle, les violences économiques touchent davantage les femmes que les hommes. Près de 5% de femmes interviewées ont évoqué ce type de VBG contre seulement 2% des hommes.

La perception des hommes des violences qu'ils subissent de la part des femmes dans le foyer se présentent sous diverses formes (encadré N°14)

Ainsi, pour les hommes, le manque de respect, le fait que la femme délègue ses tâches régaliennes (comme faire la cuisine ou servir le mari) à une autre personne (ses enfants ou une bonne, la désobéissance au mari surtout en ce qui concerne la prière, le fait de ne pas faire le lit ou de parler mal à l'homme sont perçus comme des violences basées sur le genre.

Encadré 15 : Perception des femmes des violences qu'elles subissent de la part des hommes

Il [l'homme] rentre souvent fâché de la ville. Quand tu demandes à ton mari de te faire quelque chose il refuse, même achète-moi une chaussures, cela peut trainer jusqu'à 1 mois sans qu'il ne te l'achète. [...] Ces hommes de Kabé frappent les femmes, les giflent, les insultent et leur envoient aussi des paroles choquantes et même des coups volontaires avec blessure; on m'a même amenée à l'hôpital une fois des suites de la violence de mon mari. Ils ne veulent pas satisfaire tes besoins, les besoins des femmes et font la discrimination entre leurs épouses (acheter quelque chose pour l'une sans acheter à l'autre). Ces hommes ne nous habillent pas et nous demandent de le faire nous même."

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, Focus group des femmes et des hommes de 25 à 29 ans de Kabé, Tillabéry, Avril 2015

Comme on verra plus bas, ces violences sont dues souvent au manque de compétence économique de l'homme ou l'injustice dans la répartition des ressources entre ses femmes, l'ascendance économique de la femme sur l'homme. Ainsi, les femmes rencontrées à Kabé, Tillabéry décrivent ci-après, les diverses formes de violences qu'elles subissent dans le foyer (encadré N°15).

La perception des enfants des violences domestiques sont ainsi décrites par les concernés : *"Les violences que nous rencontrons ici c'est surtout avec les parents. Par exemple, on va chercher de l'eau tous les jours au moins deux (2) fois au fleuve. Et souvent quand je suis fatigué, je refuse de partir, le fleuve est loin de nous, ma mère ne supporte pas cela elle me frappe et m'oblige d'aller ; je refuse, je refuse, je pleure et je me tais après."*

Ainsi comme nous l'avons vu plus haut, les violences subies par les enfants chez les Djerma-Songay consistent surtout à des corvées et des travaux domestiques et champêtres dépassant souvent la force des enfants. Chez les nomades (peuls et touaregs), les enfants sont utilisés dans l'accompagnement des animaux au pâturage, du levé au coucher du soleil. Chez les Haoussa, là où le commerce constitue l'activité économique principale les enfants, particulièrement les jeunes filles sont utilisées au bas âge dans le petit commerce ambulancier avec des exigences de résultats financiers les exposant aux abus sexuels, au viol et à l'exploitation

économique et sexuelle des enfants (voir le cas de Maradi et Zinder plus haut).

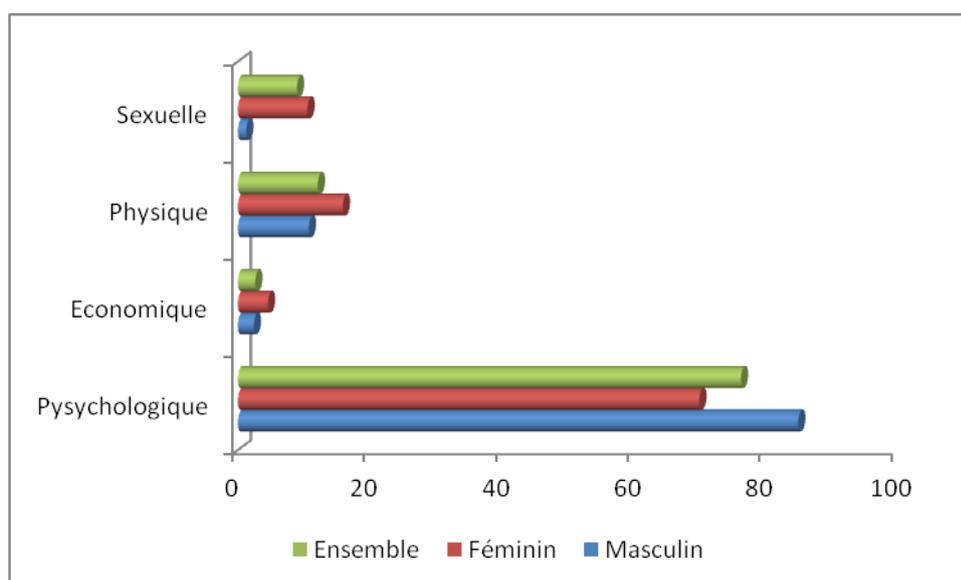
Chez les Haoussa, l'agriculture est le principal moyen de production. Il arrive très souvent que la femme soit l'objet d'exploitation et d'abus de la part de l'homme; nous avons vu plus haut que dans certains cas la femme qui travaille au champ comme l'homme, est souvent expropriée de la récolte par son mari dès que celle-ci soit faite (voir les cas de Maradi plus haut).

Tableau 26 : Répartition des enquêtés par type de VBG les plus fréquents dans la famille (%)

Sexe	Types de VBG			
	Violence psychologique	Violence économique	Violence Physique	Violence sexuelle
Masculin	85	2,4	10,75	1,25
Féminin	70	4,55	15,91	10,55
Ensemble	76,32	2,63	12,11	8,95

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Graphique 15 : Type de VBG les plus courants subis dans la famille au cours des douze derniers mois



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

2.5.2 Déterminants des Violences Domestiques et familiales:

a. Vulnérabilité économique des victimes et des auteurs

La vulnérabilité est définie comme le fait, pour un être ou un groupe, d'être plus exposé qu'un autre à un mal et moins capable de s'en protéger en raison de facteurs contextuels ou structurels. Les VBG n'épargnent pas les personnes en situation de vulnérabilité.

Un focus groupe réalisé pendant l'enquête évoque les causes: "c'est la pauvreté : on n'a pas de ressource, on a rien à faire, ainsi que nos femmes."**Focus group des femmes et des hommes de 25 à 29 ans de Kabé, Tillabéry, Avril 2015.**

Ainsi, le faible pouvoir d'achat de l'homme ressort comme élément explicatif des comportements de frustration vécu par l'homme et qui est source de violence sur l'épouse et les enfants.

b. La violence appelle la violence

Il a été constaté des situations dans lesquelles les femmes exercent sur l'homme des violences psychologiques qui conduisent l'homme à exercer sur elles une violence physique (privation de nourriture, qualité de la nourriture, injures, ou autres actes humiliants).

« Un jour j'étais dans la douche, elle a pris mes vêtements et me laissa sortir nu dans la cour de la maison. Je lui ai dit de me donner mes habits mais elle refusa et je l'ai poussée. En se levant, elle me cogna au bras avec un récipient et je l'ai giflée, puis elle rebondit en attrapant mes parties génitales et je l'ai encore giflée, puis je lui ai fait un croque-en-jambe pour la mettre à terre³⁸

c. Jalousie et troubles psychiques:

Certains cas de VBG relèvent de la Psychopathologie, dans des cas observés : *« ils étaient deux couples qui se promenaient dans la brousse.*

³⁸ Témoignage sur un couple devant la cours du chef de Village de Chéri, Goudoumaria, Diffa, mai 2015

L'auteur a demandé à l'autre couple de le laisser avec sa femme un instant. Le couple continua le chemin en les laissant derrière. C'est ainsi que le mari délictueux a fait sortir son arme et arracha le bras de sa femme. Les raisons qui ont poussé le mari à couper le bras de sa femme qu'en lui coupant la main, aucun homme ne peut plus regarder sa femme à plus forte raison se laisser charmer par sa beauté. Donc, il restera le seul homme sur terre qu'elle doit aimer durant toute sa vie(...) »

d. Statuts respectifs des membres de la famille et le rapport de genre

La construction sociale des identités, rôles et responsabilités selon le genre affecte à l'homme une position dominante dans le foyer, la femme et l'enfant restant sous son autorité et son contrôle. Cette organisation familiale est dans des cas observés, source d'abus de pouvoir de la part de l'époux et de violences domestiques. En effet, chez certaines populations du Niger³⁹, le droit d'ainesse implique un droit de coercition, plus ou moins violente, de la part des plus âgés sur les plus jeunes, qu'il s'agit des filles ou des garçons.

Ainsi, le père a-t-il le droit de frapper le fils si ce dernier n'exécute pas bien son ordre. Les filles et les femmes subissent le même sort: "L'homme et la femme n'ont pas les mêmes droits, même si en démocratie les femmes et les hommes ont les mêmes droits parce que les femmes réclament l'égalité, elles ont même un quota. La femme est une accompagnante de l'homme. L'homme en sortant doit informer sa conjointe car c'est son droit, si tu as une décision à prendre il faut aviser sa conjointe. Elle doit être la première à être informée. C'est une composante importante des droits de la femme dans la famille. En ce qui concerne le droit de l'homme s'il dit à sa femme je déplore telle ou telle chose elle ne doit pas répéter les actes; si elle demande la permission de sortir, si le mari refuse elle doit respecter la décision de son mari,

³⁹ Chez les nomades, notamment les Touaregs c'est au contraire la femme qui semble avoir de l'ascendance sur l'homme et les enfants ne subissent généralement pas de violence parentale. A Agadez nous n'avons pas enregistré de violence de ce genre.

donc personnes ne doit piétiner le droit de l'autre." Focus Groupe du 19 avril 2015 avec les chefs de quartiers d'Akokan à Arlit.

La puissance conjugale exercée au Niger par l'homme est le fondement de la violence relative de ce dernier sur le reste des membres du foyer; ce phénomène est expliqué à travers les sept (7) paradoxes de la violence de l'homme: (voir encadré N°16).

Encadré 16 : Les 7 paradoxes de la violence masculine

1. Le pouvoir patriarcal

Les actes individuels de violence commis par des hommes surviennent dans le cadre de ce qu'on appelle « la triade de la violence masculine »:

- ✓ La violence des hommes envers les femmes n'est pas un fait isolé mais doit être reliée à ;
- ✓ La violence des hommes envers les autres hommes ;
- ✓ L'internalisation de la violence, autrement dit, la violence tournée vers eux-mêmes. les addictions et les comportements autodestructeurs.

Ainsi, La violence ou la menace de violence entre hommes est un mécanisme utilisé depuis l'enfance pour établir cette hiérarchie. Il en résulte notamment que les hommes « internalisent » la violence.

2. Le sentiment du privilège dû:

Un homme qui commet un acte de violence peut ne pas relier la perception de cet acte à une volonté de préserver son pouvoir. Sa perception consciente n'est pas la clé dans ce cas. Cette violence est souvent le produit logique du sentiment de cet homme d'avoir légitimement droit à certains privilèges. Exemple: Quand un homme bat sa femme parce que le dîner n'est pas servi à l'heure, ce n'est pas seulement pour s'assurer qu'elle ne sera désormais plus en retard : c'est aussi l'expression du droit à être servi dont il estime jouir.

Ce n'est donc pas la répartition inégale du pouvoir qui conduit à la violence mais bien un sentiment conscient ou souvent inconscient de privilège dû.

3. La permission

Peu importent les causes sociales et psychosociales complexes de la violence des hommes, celle-ci ne se perpétuerait pas s'il n'existait pas une permission explicite ou tacite dans les habitudes sociales, les codes légaux, l'application des lois et d'enseignements religieux. Non contente d'être tolérée, la violence est valorisée et récompensée. Les racines historiques profondes des sociétés patriarcales remontent à l'usage de la violence comme principal moyen de résoudre les conflits et les différends, que ce soit entre individus, entre groupes d'hommes ou, plus tard, entre nations.

4. Le pouvoir des hommes:

Si le pouvoir est construit comme un moyen de domination et de contrôle, si être capable d'agir de manière « puissante » oblige à se blinder et à imposer une distance craintive aux autres, si le monde même du pouvoir et des privilèges nous éloigne du monde des soins et de l'éducation, alors nous créons des hommes dont l'expérience personnelle du pouvoir est traversée de tensions et de problèmes.

La violence des hommes est donc, le résultat à la fois du pouvoir des hommes, de leur sentiment de privilège dû, de la permission de certaines formes de violence et de la crainte (parfois fondée) de ne pas détenir le pouvoir.

5. L'armure psychique (mentale) de la virilité

La violence des hommes est aussi le résultat d'une structure de personnalité généralement basée sur une distance émotionnelle avec les autres.

La masculinité est codifiée comme un rejet des qualités associées aux soins et à l'affection. Comme nombre de psychanalystes l'ont souligné, cela crée des barrières rigides autour de l'égo ou, pour employer une métaphore, une armure solide.

Ce processus complexe et particulier de développement psychologique entraîne une capacité d'empathie (ressentir ce que les autres éprouvent) amoindrie et une incapacité à percevoir les besoins et les sentiments des autres comme forcément liés à ses propres besoins et sentiments; ce qui rend possible la violence envers autrui.

6. La masculinité comme cocotte-minute psychique

Une large part de nos formes dominantes de masculinité se fonde sur l'internalisation d'une gamme d'émotions et leur redirection sous forme de colère. Les garçons apprennent tout petits à réprimer leurs sentiments de peur et de douleur.

Pour certains hommes, réagir par la violence à la peur, la peine, l'insécurité, la douleur, au rejet ou à la dépréciation est un comportement habituel.

Le sentiment d'impuissance, ne fait qu'intensifier les insécurités masculines : si la virilité est une question de pouvoir et de contrôle, l'impuissance signifie que l'on n'est pas un homme.

7. Les expériences du passé

Les expériences encore plus terribles pour certains hommes.

Beaucoup trop d'hommes ont grandi dans des milieux où les comportements violents envers les femmes auxquels ils assistaient étaient la norme, faisaient partie de la vie.

Des études ont effectivement révélé que les garçons et les filles qui grandissent dans un cadre violent sont beaucoup plus enclins à se montrer violents eux-mêmes. Cette violence peut être une manière d'attirer l'attention, un mécanisme d'adaptation ou une façon d'externaliser des sentiments impossibles à supporter.

Le passé de beaucoup d'hommes comporte donc aussi un vécu personnel de violence.

Texte composé à partir d'une présentation Power Point de SADOU Issa,
National Programme Officer Genre et Droit de l'Homme, UNFPA Niger, Juillet 2015

Il ressort des sept paradoxes de la violence masculine que celle-ci découle de la construction sociale des rôles, des statuts et des attentes qui en découlent. Ainsi, comme pour le suicide selon Durkheim, nous devons aller chercher la cause des violences basées sur le genre dans les différents états de la société; les VBG sont donc des faits éminemment sociaux car découlant de la construction et de la catégorisation sociale, étant donné que le genre même est une réalité purement culturel (les femmes et les hommes ont des statuts différents d'une société à une autre au point d'être totalement inversés.⁴⁰

C'est parce que les VBG découlent de l'éducation et de la culture et non de la nature que ces violences diffèrent d'un groupe à l'autre, d'un état de la société à un autre. Comme les analyses quantitative et qualitative l'ont montré, la variable ethnique ou groupe socio-linguistique bien que, prudemment exploré dans cette étude, à toute sa pertinence car la différence fondamentale entre différentes ethnies est marquée par les nuances plus ou moins prononcées entre les statuts, les attentes et les violences qui en découlent. Ainsi, les différences entre les groupes sociaux découlent de la distribution différenciée des statuts et des attentes.

Toutefois, la seule explication holistique en saurait suffire pour cerner le phénomène de violence. Autant les différences entre groupes et différents états d'une société l'expliquent, autant les différents états de l'individu aussi le justifient. On a vu plus haut que la pauvreté peut être un catalyseur de violence, mais cela n'est valable que chez certaines personnalités et à l'état psychique de certaines personnes. Ainsi le stress découlant de l'incapacité à remplir ses obligations statutaires peut découler sur une violence chez

⁴⁰ Au Togo, contrairement au Niger et dans les pays sahéliers islamiques, c'est non pas l'homme qui transporte les bagages dans les marchés mais bien les femmes qui transportent sur leur tête des grands ballots de bagages que leurs hommes sont incapables de transporter. En pays haoussa, la femme passe toute la journée à cultiver à côté des hommes; ce qui est impensable en pays Djerma-Songhay où les travaux de ce genre sont exclusivement réservés aux hommes.

certaines personnes alors que d'autres restent stoïques et non violents. En plus, la violence n'est pas toujours l'apanage d'un genre; elle est exercée très souvent par le détenteur ou la détentrice de la force; cette force pouvant être physique, économique, culturelle, psychologique, politique tout comme les VBG elles-mêmes. Ainsi le rapport de force et donc la violence sont certes plus souvent du côté de l'homme mais pas toujours.

Dans certains cas de figures, c'est la femme qui joue le rôle dominant de par sa forte personnalité, son physique imposant et ou ses capacités financières. Il y a des cas où la femme accueille l'époux sous son toit; si l'homme ne prend pas très vite la relève, la femme peut être encline à abuser de ses forces⁴¹. Il est souvent constaté, des cas d'abus de pouvoir de la part de la femme, dans les situations où elle est la principale pourvoyeuse des ressources du foyer. Dans ces cas, l'homme s'efface devant la forte personnalité de la femme. L'homme, dans ces deux cas de figures, subit des violences psychologiques de la part de la femme. Nous avons aussi vu que dans certains cas la violence physique même peut être exercée par la femme sur l'homme bien que le contraire est plus fréquent.

En définitive, autant la culture détermine la violence, autant la nature physique et psychologique sont des déterminants individualistes des VBG.

e. Persistance et recours en cas de VBG

Cette partie permet de cerner si les cas de violence continuent au sein des sociétés. En ce qui est des violences physiques, plus de la moitié des victimes (53%) ont déclaré qu'elles se sont arrêtées mais pourraient se poursuivre. Un tiers seulement (29%) des femmes ont déclaré que ces violences se sont arrêtées et une forte proportion des victimes (62%) ont déclaré qu'elles pourraient encore se poursuivre. Il n'existe pas de différence significative

⁴¹Ce que les habitants de Niamey appellent "Mijin Hadjia" sont des hommes qui ploient sous la dominance écrasante de leur riches femmes dont ils dépendent économiquement et financièrement.

entre les femmes et les hommes qui ont déclaré que ces violences se poursuivent.

Concernant les violences psychologiques, deux personnes sur cinq (41%) ont déclaré qu'elles ont pris fin. Par contre, plus de la moitié des femmes (57%) ont déclaré qu'elles se sont arrêtées mais pourraient se poursuivre. Quant aux violences sexuelles, 28% seulement des victimes ont déclaré qu'elles se sont arrêtées. Chez les femmes, près de trois quart des victimes (73%) ont déclaré qu'elles se sont arrêtées mais pourraient se poursuivre.

Près d'une victime sur trois (30%) a déclaré que les violences économiques se sont arrêtées et plus de deux victimes sur cinq (46%) ont déclaré que ces violences se sont arrêtées mais pourraient se poursuivre. Chez les femmes, ce sont plus de trois sur cinq (61%), qui ont déclaré que ces violences pourraient se poursuivre.

Tableau 27 : Degré de continuation des cas de VBG selon le sexe de la victime (%)

Types de VBG		Sexe		
		Masculin	Féminin	Ensemble
Violence physique **	Arrêtées	45,28	29,23	36,44
	Arrêtées mais pourraient se poursuivre	41,51	61,54	52,54
	Se poursuivent	9,43	7,69	8,47
	Ne sait pas	3,77	1,54	2,54
Violence psychologique**	Arrêtées	50,82	33,33	41,35
	Arrêtées mais pourraient se poursuivre	37,7	56,94	48,12
	Se poursuivent	8,2	6,94	7,52
	Ne sait pas	3,28	2,78	3,01
Violence	Arrêtées	61,54	18,18	28,07

Types de VBG		Sexe		
		Masculin	Féminin	Ensemble
sexuelle**	Arrêtées mais pourraient se poursuivre	15,38	72,73	59,65
	Se poursuivent	23,08	9,09	12,28
	Ne sait pas	0,00	0,00	0,00
Violence économique**	Arrêtées	62,5	8	29,27
	Arrêtées mais pourraient se poursuivre	12,5	68	46,34
	Se poursuivent	25	16	19,51
	Ne sait pas	0,00	8,00	4,88

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015 ** : Seuil de 5%

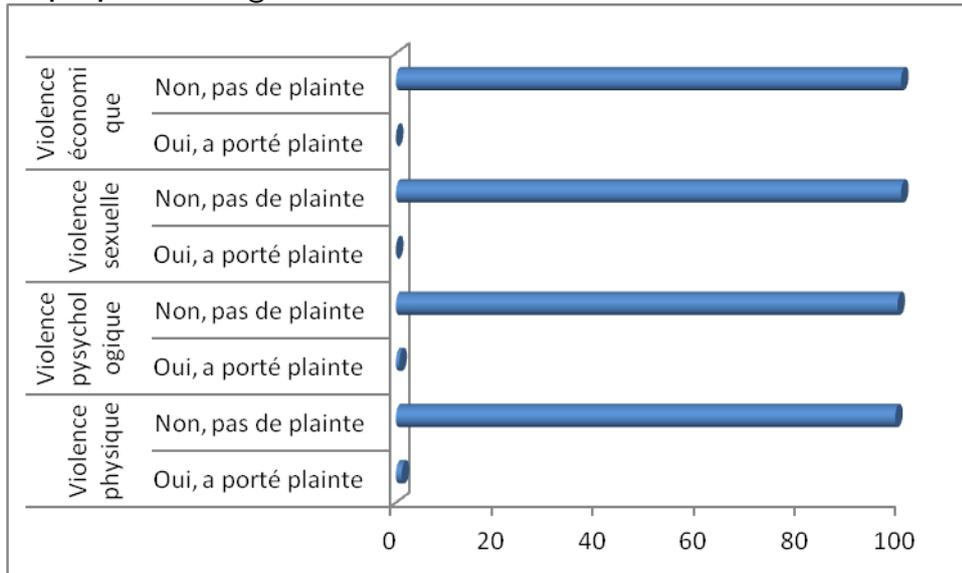
La prise en charge des violences subies a été abordée par l'étude des recours des victimes. A cet effet, on note que moins de 1% des victimes ont porté plainte elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers. Ainsi la quasi-totalité des victimes (99%) ne portent pas plainte suite aux violences qu'elles subissent et quand elles le font, très souvent elles retirent leur plainte. Celles-ci privilégient certainement les règlements à l'amiable qui sont des pratiques courantes dans les sociétés nigériennes.

Tableau 28 : Recours en cas de VBG selon le sexe de la victime (%)

Types de VBG		Sexe		
		Masculin	Féminin	Ensemble
Violence physique**	A porté plainte	2,5	0,0	1,2
	N'a pas porté de plainte	97,5	100,0	98,8
Violence psychologique**	A porté plainte	1,6	0,0	0,7
	N'a pas porté de plainte	98,4	100,0	99,3
Violence sexuelle**	A porté plainte	0,0	0,0	0,0
	N'a pas porté de plainte	100,0	100,0	100,0
Violence économique**	A porté plainte	0,0	0,0	0,0
	N'a pas porté de plainte	100,0	100,0	100

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015 ** : Seuil de 5%

Graphique 16 : Degré de recours en cas de VBG



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Comme le montrent les résultats du tableau 33, même en cas de plaintes, les victimes ne sont pas toujours satisfaites. Ainsi, seulement la moitié des victimes qui portent plainte (50%) le sont à l'issue de leur plainte. Pire, en cas de violence sexuelle, la totalité des victimes (100%) ne sont pas satisfaites de l'issue de leur plainte. A ce niveau aussi, le règlement à l'amiable est toujours prédominant parmi les populations rencontrées. Le règlement à l'amiable est le mode de traitement dominant, arbitré par les chefferies traditionnelles ou les associations religieuses.

Ces pratiques découragent les victimes à dénoncer la violence ou à s'extraire des relations violentes, ou d'aller jusqu'au bout d'une plainte, dans le cas où il y a eu plainte. Dans la majorité des cas, les plaintes sont retirées. Un comportement qui produit une culture d'impunité au niveau des individus, de la société globale et des agents de l'administration publique. D'ailleurs, les services de sécurité et le milieu judiciaire véhiculent cette légitimation en dissuadant les victimes et leurs familles à aller jusqu'au bout des recours au niveau de la justice. Ces pratiques favorisent les cas de récidives et la récurrence des violences basées sur le genre.

Tableau 29 : Degré de satisfaction en cas de plainte

Types de VBG		Sexe		
		Masculin	Féminin	Ensemble
Violence physique	Très satisfait	50,0	0,00	50,0
	Satisfait	0,00	0,00	0,00
	Peu satisfait	50,0	0,00	50,0
	Pas du tout satisfait	0,00	100,0	100
Violence psychologique	Très satisfait	50,0	0,00	33,3
	Satisfait	0,00	0,00	0,00
	Peu satisfait	50,0	0,00	33,3
	Pas du tout satisfait	0,00	100,0	33,3
Violence sexuelle	Très satisfait	0,00	0,00	0,00
	Satisfait	0,00	0,00	0,00
	Peu satisfait	0,00	0,00	0,00
	Pas du tout satisfait	100,0	100,0	100,0
Violence économique	Très satisfait	33,33	0,00	25,0
	Satisfait	0,00	0,00	0,00
	Peu satisfait	33,33	0,00	25,0
	Pas du tout satisfait	33,33	100	50,0

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

En résumé des violences domestiques basées sur le genre sont dues à la pauvreté, au statut respectif des membres de la famille, à des antécédents psychologiques, etc. Mais, elles persistent surtout à cause de la légitimation par tous les acteurs et la culture d'impunité des auteurs. Dans les discussions, il ressort que dans le cadre familial ou même clanique, la fille ou le fils ne doivent pas traduire une personne âgées en justice, à fortiori le père et encore moins la mère, même s'il y a abus et violence ; c'est la même chose pour l'épouse : « Aucune femme n'accepte de porter le fardeau social et psychologique de traduire son mari en justice, car cette dernière est

considérée comme un lieu de non retour; on considère que tout ce qui est arrivé en justice est gâté ».42

Cette représentation fait que les violences domestiques se reproduisent. Beaucoup de femmes rencontrées pensent ainsi qu'il est normal qu'elles soient battues si elles n'ont pas satisfait les désirs du conjoint. La hiérarchie dans les rapports aînés cadets est aussi à prendre en compte, car les épouses sont plus jeunes que les époux. Les enfants qui se trouvent aussi dans ce rapport hiérarchique, pensent qu'il est normal d'être battus, dans les cas où ils n'ont pas obéi, même si l'objet d'obéissance n'est pas à leur porté (cas des lourdes corvées).

2.6 CONSÉQUENCES DES CAS DE VBG

Les conséquences sur les victimes des violences basées sur le genre sont de plusieurs ordres. Il y a notamment : les conséquences physiques, psychologiques (peur, troubles psychologiques, etc.), sur la santé sexuelle (infirmité sexuelle, infécondité, etc.) et sociales (changement de domicile, modifications d'habitudes, etc.)

Les conséquences sociales et psychologiques sont les principales conséquences des violences énumérées dans les questionnaires. Les cas de VBG ont eu plus de conséquences sur les femmes que sur les hommes. Respectivement 6% et 8% des victimes de violence physique ont déclaré que ces violences ont eu des conséquences psychologiques et sociales sur elles. En ce qui concerne les violences sexuelles, 12% des femmes victimes de ces violences ont subi des conséquences sociales et 7% des conséquences psychologiques. Les violences économiques ont eu des conséquences sociales et psychologiques sur 20% des femmes victimes de violence économique.

⁴² Focus group des chefs de quartiers d'Akokan, Arlit, Avril 2015

Tableau 37 : Conséquence des VBG selon le sexe de la victime (%)

Types de VBG		Sexe		
		Masculin	Féminin	Ensemble
Violence physique ***	Physique	5,1	2,0	3,2
	Psychologique	3,4	8,1	5,9
	Sexuelle	0,0	0,0	0,0
	Sociale	5,9	9,6	8,2
Violence psychologique ***	Physique	0,0	0,0	0,0
	Psychologique	4,9	6,7	5,9
	Sexuelle	0,8	0,0	0,4
	Sociale	5,7	8,5	7,6
Violence sexuelle ***	Physique	0,0	0,0	0,0
	Psychologique	0,0	6,7	5,9
	Sexuelle	0,0	5,0	5,0
	Sociale	0,0	11,7	10,7
Violence économique ***	Physique	0,0	0,0	0,0
	Psychologique	4,4	20,0	7,3
	Sexuelle	0,0	0,0	0,0
	Sociale	11,1	20,0	12,7

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

D'autres conséquences ont été énumérées lors des focus groups, des entretiens et des récits de vie ainsi que lors de la restitution de cette étude. Ce sont, entre autres, selon le type et la forme de VBG:

- Violences physiques:

- Les coups, blessures, brûlure, menace de mort et meurtre entraînent: blessures internes et externes, fractures, avortement involontaire, troubles menstruels et problèmes gynéco-obstétricaux, dysfonctionnement des organes génitaux, handicaps, coûts liés aux soins, anxiété/stress/dépression, blessure

profonde, séquelles, handicap, retard ou arrêt de développement physique et intellectuel (faible rendement scolaire, échec scolaire, troubles fugues/délinquance juvénile, phénomène d'enfants de et dans la rue, maladie/ infections sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA, grossesses non désirées, séparation/Divorce , homicide.

- L'enlèvement et la séquestration ont pour conséquences: Anxiété/dépression, blessures internes et externes, fracture, homicide.

- **Violences psychologiques:** ces types de violences dont les formes ont été évoquées plus haut, ont pour conséquences: Dépression, stress, traumatismes, dépersonnalisation, mélancolie, perte de confiance en sentiment de culpabilité, alcoolisme, et des autres, peur, honte, échec scolaire, divorce, suicide etc.

- **Violences culturelles:**

- Pour le mariage d'enfant, les conséquences sont: la dépendance de la jeune fille au foyer, la non scolarisation de la jeune fille, les divorces, la délinquance, la prostitution, la fistule obstétricale, décès de la mère ou de l'enfant sont, entre autres, les conséquences de ce type de violence basée sur le genre.
- La non scolarisation, la déscolarisation et l'empêchement de poursuivre les études entraîne : pauvreté récurrente, ignorance, dépendance, délinquance, prostitution, enfants mendiants, enfants de la rue et dans la rue, enfants en conflit avec la loi, enfants Associés aux Forces et aux Groupes Armées, les grossesses non désirées, débauche, conflit dans le foyer, divorce, suicide.
- Les MGF quant à elles entraînent: décès par hémorragie, douleur suraiguë choc neurogénique, collapsus, plaies supplémentaires

du périnée, rétention aigue d'urines, fistules, chéloïdes, kystes épidermiques, algies pelviennes chroniques, névrome du nerf dorsal du clitoris, dysménorrhée, hématoocolpos, stérilité

- **Violences économiques** : Elles ont pour conséquences, le maintien de la femme et des jeunes dans l'ignorance et l'incompétence, la pauvreté et la dépendance vis-à-vis de l'homme ou du patriarce, la sous-alimentation, la malnutrition, vulnérabilité, mendicité, violence familiale, traumatisme des enfants et leurs mamans, exclusion, marginalisation/ vulnérabilité, précarité, non scolarisation, déscolarisation, mariage d'enfant, pauvreté féminine, frustrations, violences, révolte des jeunes, rendements faibles de production des populations, insécurité alimentaire récurrente, pauvreté des populations, manque de créativité en matière d'activités socioprofessionnelle, l'exode des bras valides, Inactivités des jeunes, dépendance, frustrations, conflits, divorce

En outre, les violences économiques, surtout l'exploitation économique de l'enfant, de la femme et du handicapé, peuvent conduire à la prostitution de la femme et de la fille, la fugue et la délinquance juvénile, les IST/VIH/Sida, la vulnérabilité sanitaire, les autres maladies liées à la privation, la fatigue extrême et les intempéries auxquelles les enfants et les handicapés sont le plus souvent exposés.

- **Violences sexuelles**: les IST/VIH ; les grossesses non désirées et infanticide, abandon scolaire ; prostitution, les traumatismes physique psychologique ; les avortements clandestins ; suicide, stérilité etc.. Ce type de violence comme nous l'avons analysé dans la partie théorique de cette étude entraine très généralement tous les autres types de violences avec leurs conséquences cumulées
- **Violences politiques** : elles ont pour conséquences : la faible formation politique, la sous-représentation des femmes, les

discriminations, le mépris, les rejets, l'exclusion, la marginalisation, le manque de protection juridique l'insuffisance de visibilité au niveau national et international, conflits, violences, divorces. L'une des conséquences des violences politique notamment le refus de promotion pour la femme et l'acharnement des hommes contre les femmes qui défendent les intérêts de leurs consœurs, ce sont les crises de tension découlant l'opposition accompagnée de propos dégradants et humiliants. C'est ce que retrace, le récit d'une victime, femme leader de son état (Encadré N°17)

Encadré 17 : Le calvaire de la femme politique pour la promotion de la femme

"Etre femme politique au Niger n'est pas une sinécure; là ou l'homme arrive facilement il faut, pour la femme, un effort surhumain. En effet, il s'était agi de faire passer une loi pour améliorer significativement la condition de la femme. Nous avons essuyé trois tentatives avortées :

- A la première tentative, n'étant pas encore aguerrie, eu égard à ce que j'ai entendu (insulte, mépris et humiliation) je m'en suis sortie avec une chute de tension et des maux de tête sans qu'ils acceptent de faire passer le texte alors même qu'à la même session, des textes accordant des licences aux compagnies de téléphonies passaient facilement.
- Je passe sur la deuxième tentative
- A la troisième, étant avisée, je me suis faite aveugle, impolie agressive pour qu'afin on daigne laisser passer notre texte."

Source: Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, récit d'une femme politique recueilli à Niamey, le 14 Août 2015

2.7 LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES (MGF)

2.7.1 Connaissance des mutilations génitales féminines

Sur l'ensemble des régions enquêtées, 31% des personnes rencontrées ont déclaré avoir entendu des mutilations génitales féminines. Les régions d'Agadez (44,4%), de Niamey (43,6%) et de Maradi (37,9%) enregistrent les niveaux de connaissance les plus élevés.

Le niveau de connaissance des MGF varie selon le milieu de résidence. Ainsi, les personnes résidant en milieu urbain (53%) ont une meilleure connaissance des MGF que ceux du milieu rural (26%).

Tableau 30 : Connaissances des MGF par les enquêtés (%)

Régions	Sexe de l'enquêté		
	Masculin	Féminin	Total
Agadez	54,2	37,0	44,4
Diffa	22,5	22,1	22,3
Dosso	25,6	13,2	18,6
Maradi	50,2	28,2	37,9
Tahoua	20,5	10,1	14,2
Tillabéri	31,3	24,2	27,3
Zinder	64,8	7,5	29,1
Niamey	42,9	44,3	43,6
Urbain	51,9	53,2	52,6
Rural	36,9	18,3	26,4
Ensemble	39,9	24,3	31,2

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

2.7.2 Pratiques des mutilations génitales féminines

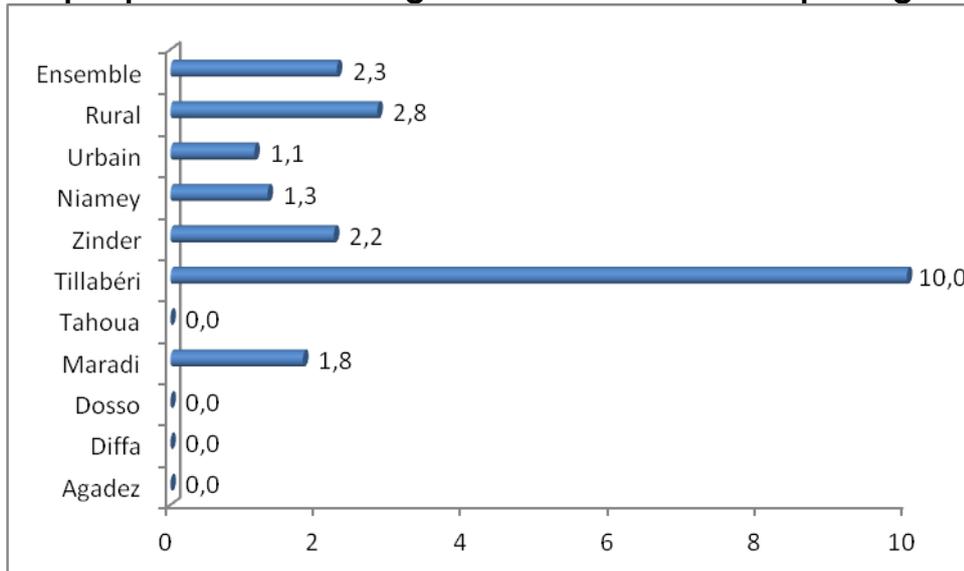
Sur l'ensemble des femmes enquêtées, 2% seulement ont déclaré avoir été excisée. Ce résultat au niveau national cache des disparités. Au niveau des régions, on constate que c'est la région de Tillabéri qui a la proportion des femmes excisées la plus élevée (10%). Ces résultats corroborent ceux trouvés lors de l'EDSN-MICS IV réalisée en 2012.

Tableau 31 : Répartition des femmes excisées selon la région et le milieu de résidence (%)

Régions	Proportion
Agadez	0,0
Diffa	0,0
Dosso	0,0
Maradi	1,8
Tahoua	0,0
Tillabéri	10,0
Zinder	2,2
Niamey	1,3
Urbain	1,1
Rural	2,8
Ensemble	2,3

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

Graphique 17 : Pourcentage des femmes excisées par région (%)



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

2.8 SANTE DE LA REPRODUCTION

2.8.1 Premiers rapports sexuels

Parmi les enquêtés, 72% ont déclaré avoir déjà eu leur premiers rapports sexuels. Cette proportion est plus élevée parmi les femmes (75%) que parmi les hommes (62%). Chez les femmes, l'essentiel de ces premiers rapports sexuels ont eu lieu dans le mariage (73%). Selon le milieu de résidence, cette proportion est plus élevée en milieu rural (79%) qu'en milieu urbain (60%). La proportion des femmes ayant leurs premiers rapports sexuels est plus élevée dans la région de Tahoua (89%). La plus faible proportion est observée dans la région de Niamey (59%). La proportion des femmes qui ont eu leurs premiers rapports sexuels diffère statistiquement de celle des hommes quelle que soit la région ou le milieu de résidence. Les femmes entrant plus précocement en vie sexuelle que les hommes.

Tableau 40 : Répartition par région selon le sexe des enquêtés ayant déjà eu leurs premiers rapports sexuels (%)

Régions	Sexe de l'enquêté		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	67,7	72,3	71,7
Diffa	63,3	81,8	77,2
Dosso	63,5	71,4	70,4
Maradi	61,3	79,2	73,5
Tahoua	71,2	89,0	82,0
Tillabéri	62,6	83,4	74,2
Zinder	72,7	76,4	74,5
Niamey	49,6	59,1	56,4
Urbain	47,6	58,9	57,3
Rural	65,6	78,5	75,3
Ensemble	62,2	75,2	72,1

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015 *** : Seuil de 1%

Les premières expériences sexuelles interviennent aujourd'hui dans un contexte social distinct de celui des générations précédentes du fait de l'urbanisation, de la modernisation et l'éducation croissante, ainsi que de l'exposition aux médias locaux et internationaux, qui semblent avoir favorisé le déclin des valeurs traditionnelles. L'âge d'entrée en activité sexuelle ainsi que la propension à abandonner très tôt la virginité comme « valeur pré-maritale » semble aussi diminuer.

Dans l'ensemble, plus de la moitié des enquêtés (58%) ont déclaré avoir eu leurs rapports sexuels avant l'âge de 18 ans. Ainsi, près de trois personnes sur cinq entrent en vie sexuelle avant l'âge de 18 ans. La précocité des rapports sexuels s'observent dans les régions de Zinder (73%) et Maradi (70%). Dans ces deux régions, la quasi-totalité des femmes (96%) ont déjà commencé leur vie sexuelle avant l'âge de 18 ans. En milieu rural, la proportion des femmes

ayant eu leurs premiers rapports sexuels avant l'âge de 18 ans est deux fois plus élevée (89%) qu'en milieu urbain (48%).

Tableau 41 : Age aux premiers rapports sexuels par région selon le sexe et le milieu de résidence

Régions	Sexe de l'enquêté					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Avant 18 ans	Après 18 ans	Avant 18 ans	Après 18 ans	Avant 18 ans	Après 18 ans
Agadez	7,5	92,6	72,1	27,9	46,0	54,0
Diffa	20,6	79,4	95,2	4,8	60,9	39,1
Dosso	22,3	77,7	90,8	9,2	61,9	38,1
Maradi	27,5	72,5	95,6	4,5	70,0	30,1
Tahoua	16,0	84,0	85,0	15,0	60,8	39,2
Tillabéri	19,1	81,0	82,9	17,1	58,9	41,1
Zinder	32,8	67,2	96,0	4,0	73,3	26,7
Niamey	9,0	91,0	48,6	51,4	31,1	68,9
Urbain	10,1	89,9	48,0	52,0	32,0	68,0
Rural	21,2	78,8	88,7	11,3	62,3	37,7
Ensemble	19,5	80,5	83,1	16,9	58,0	42,1

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015 *** : Seuil de 1%

Interrogés sur la nature de leurs premiers rapports sexuels, 2% des enquêtés ont déclaré qu'ils ont été forcés. Par contre, 98% ont déclaré qu'ils les avaient désirés ou acceptés, parmi elles, 2%, ont accepté en échange de quelque chose. Dans l'ensemble, les femmes ont été trois fois plus exposées aux rapports sexuels non consentis comparativement aux hommes (1% contre 3%). Cette proportion des femmes ayant vécu leurs premières expériences sexuelles sous contrainte ne varie pas selon le milieu de résidence. Ces abus constituent une violation des droits de la femme, et mettent en danger leur état de santé physique et mental. Au plan de la santé reproductive, ces abus

peuvent entraîner des grossesses non désirées et une contamination des infections sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/SIDA.

Tableau 42 : Répartition par région des enquêtés ayant eu leurs premiers rapports sexuels forcés selon le sexe (%)

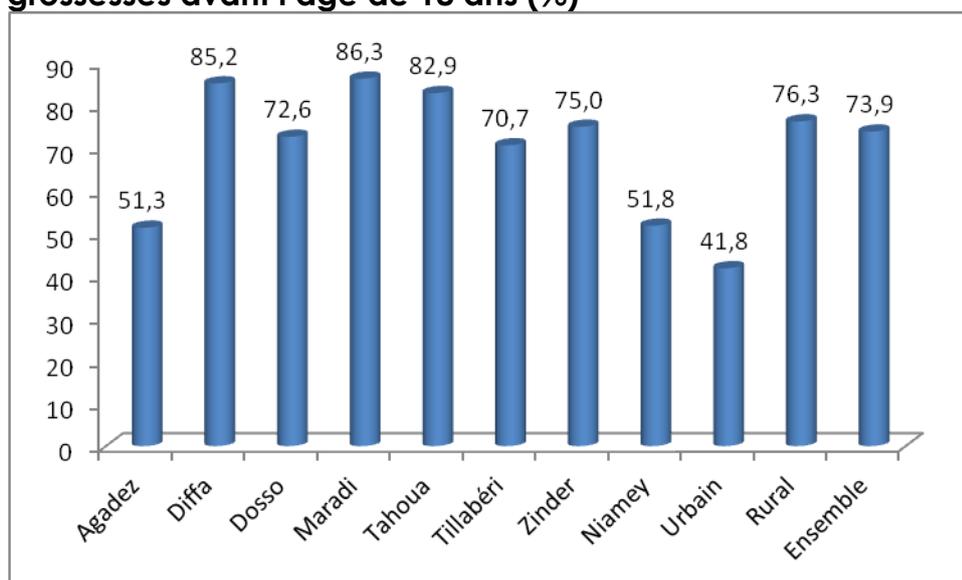
Régions	Masculin	Féminin	Total
Agadez	0,0	2,9	1,7
Diffa	0,0	1,6	0,9
Dosso	1,6	2,0	1,9
Maradi	1,4	3,6	2,8
Tahoua	1,1	1,7	1,5
Tillabéri	0,8	4,3	3,0
Zinder	0,0	3,1	2,0
Niamey	0,0	0,9	0,5
Urbain	0,0	2,5	1,4
Rural	0,7	2,6	1,9
Ensemble	0,6	2,6	1,8

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015 *** : Seuil de 1%

2.8.2 Age à la première grossesse

Dans l'ensemble, 74% des femmes enquêtées ayant eu une grossesse au cours de leur vie l'ont eu avant l'âge de 18 ans. Cette proportion est plus élevée dans la région de Maradi (86%). On remarque une différence significative entre les femmes du milieu urbain et celles du milieu rural. Ainsi, 77% des femmes du milieu rural ont eu leurs premières grossesses avant l'âge de 18 ans contre 42% chez les femmes du milieu urbain. La première, surtout quand elle a lieu à un âge précoce, peut avoir des conséquences néfastes sur la santé de la femme.

Graphique 18 : Répartition par région des femmes ayant eu leurs premières grossesses avant l'âge de 18 ans (%)



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

2.8.3 Méthodes contraceptives

La prévalence contraceptive est faible dans l'ensemble du pays (11%). L'analyse selon le milieu de résidence montre que la prévalence est deux fois plus élevée en milieu urbain (21%) qu'en milieu rural (10%). Dans l'ensemble, il n'existe pas de différence significative entre les femmes dans l'utilisation des méthodes contraceptives. Selon les régions, les résultats montrent que la prévalence contraceptive est plus élevée dans les régions de Dosso (18%) et Niamey (16%) et plus faible dans la région de Diffa (4%).

Tableau 32 : Prévalence contraceptive chez les femmes

Régions	Masculin	Féminin	Total
Agadez	8,9	14,9	12,4
Diffa	3,8	3,2	3,5
Dosso	20,0	16,5	17,8
Maradi	19,5	8,5	12,6
Tahoua	3,2	10,2	7,8
Tillabéri	1,6	10,0	6,9
Zinder	4,6	12,5	9,5

Niamey	13,8	18,0	16,1
Urbain	18,8	23,2	21,3
Rural	8,5	10,3	9,6
Ensemble	10,1	12,0	11,2

Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

2.9 MARIAGE D'ENFANT ET MARIAGE FORCÉ

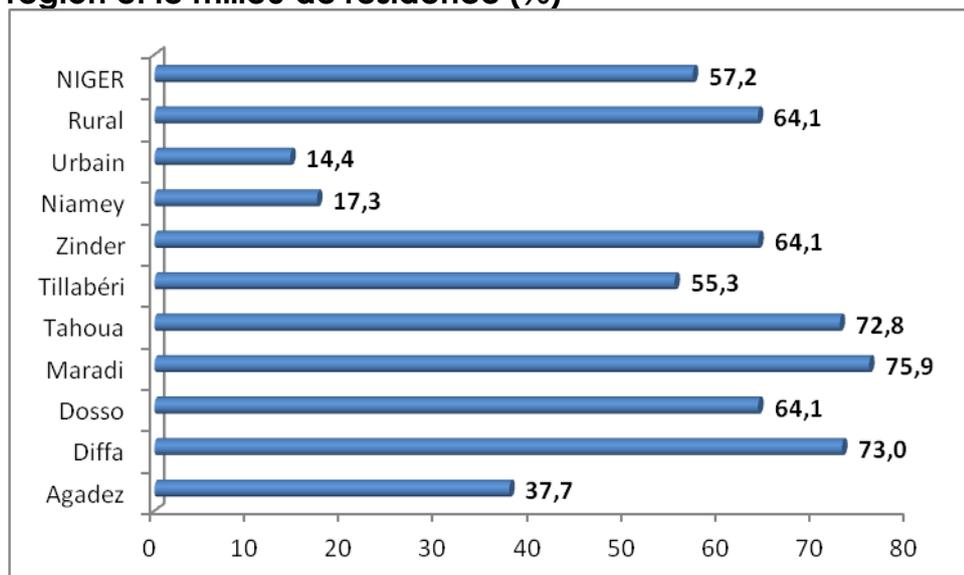
2.9.1 Ampleur du phénomène:

Selon les résultats de l'étude, plus de la moitié des femmes enquêtées (57%) se sont mariées avant l'âge de 15 ans. Le mariage est un phénomène très courant au Niger. Selon le milieu de résidence, 64% des femmes rurales sont mariées avant l'âge de 15 ans contre seulement 14% en milieu urbain.

Les fortes proportions de mariage précoces s'observent dans les régions de Maradi (76%), Tahoua (73%), Tillabéry (73%) et Zinder (64%). Les faibles proportions de mariages précoces s'observent dans la région de Niamey (17%) et d'Agadez (58%).

Le mariage précoce peut avoir des conséquences sur la santé de la femme, notamment la fistule obstétricale, les mort-nés ou les fausses couches.

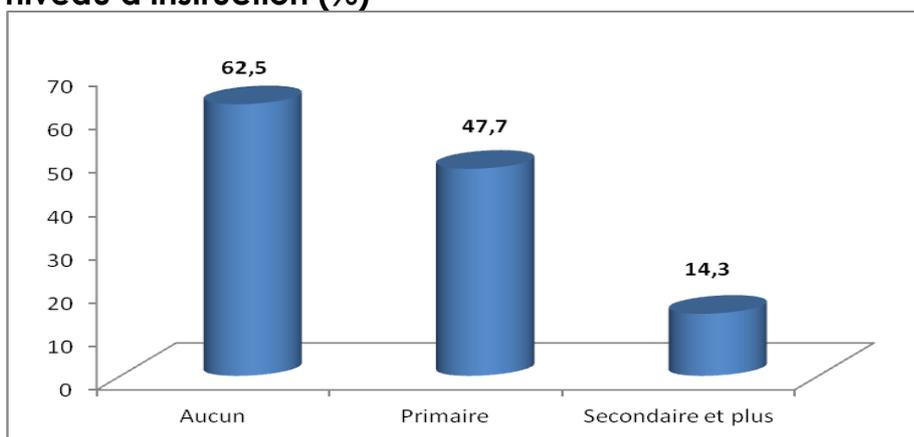
Graphique 19 : Répartition des femmes mariées avant l'âge de 15 ans par région et le milieu de résidence (%)



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

L'analyse selon le niveau d'instruction montre que la scolarisation retarde l'entrée nuptiale précoce. Ainsi, parmi les femmes qui n'ont jamais fréquenté l'école, plus de trois sur cinq (63%) se sont mariées avant l'âge de 15 ans. Parmi les femmes ayant atteint le niveau primaire seulement, près de la moitié (48%) se sont mariées avant l'âge de 15 ans. Le niveau d'instruction a un impact positif sur l'entrée précoce au mariage à partir du niveau secondaire. En effet, près d'une femme sur dix (14%) seulement ayant atteint le niveau secondaire ou plus se sont mariées avant l'âge de 15 ans. La scolarisation est donc un facteur primordial pour aboutir à un recul de l'âge au premier mariage.

Graphique 20 : Répartition des femmes mariées avant l'âge de 15 ans selon le niveau d'instruction (%)



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

2.9.2 Déterminants du mariage d'enfants (précoce) et mariage forcé:

a. La peur du déshonneur :

Dans beaucoup de pays musulmans comme le Niger, la virginité avant le mariage est valorisée ; c'est le signe d'une bonne éducation assurée par les parents. Les relations sexuelles avant le mariage sont proscrites et une grossesse hors mariage est source de déshonneur pour toute la famille. Aussi, chaque famille surveille ses filles et les contrôle. On évite ainsi les grossesses et les naissances d'enfants hors mariage que la famille est obligée de baptiser car très souvent les auteurs n'assument pas leurs responsabilités parentales.

Encadré 18 : Récit de vie de RaMA, la révoltée contre son mariage forcé

RaMa habite le quartier Ali Yaro de Zinder. C'est une jeune fille déscolarisée a à peine 17 ans et compte reprendre la classe de 3^{ème} afin d'obtenir son BEPC.

Cependant, Tassi, un jeune homme venu d'exode de la Libye ne jouissant apparemment même pas de toutes ses facultés demanda la main de RaMa par l'entremise d'Ami, sa grande sœur qui était amie à la nièce du prétendant. Mais RaMa rejeta automatiquement la proposition avant même de rencontrer le jeune homme.

Faisant fi du désaccord de sa fille, la mère de RaMa tenue au courant de la nouvelle a accepta de donner sa jeune fille en mariage au Monsieur sans aucune arrière-pensée.

De là, Rabi a commencé à pleurer car sa mère était déterminée à la donner en mariage par force. Ce mariage eut lieu le 13 octobre 2013 contre la volonté de la mariée. Et, neuf (9) jours après les cérémonies, RaMa a refusé de consommer le mariage et elle finit par chercher secours auprès de l'ONG SOS FEVVF. Informée en détail, la Représentante de l'ONG SOS FEVVF a hébergé la jeune mariée pendant une (1) semaine tout en essayant de négocier avec la mère de RaMa qui n'accepta jamais d'entendre raison. Le pire c'est qu'elle menaçait sa fille en lui disant : *«Ssi tu refuses cette union, je te promets que je te tuerai »*.

Partant de la parole de sa mère, RaMa a promis à son tour de tuer Tassi son mari ou de se suicider si sa mère insistait.

C'est ainsi qu'une réunion rassemblera: la Présidente et le SG de l'ONG SOS FEVVF, Tassi et son cousin, Yaha le mari, RaMa et sa mère. La mère de RaMa a maintenu la même position de départ, ce qui fit échouer la négociation. L'affaire a donc fini par atteindre le juge. Cette affaire a pris deux semaines. Le juge a écouté les deux (2) parties et demanda l'annulation du mariage. Tassi qui accepta, réclama le remboursement de tout ce qu'il a dépensé du début jusqu'aux jours du mariage soit une somme de 632000f. Le juge donna alors un mois de réflexion au couple et leur demanda de revenir le 14 Novembre 2013. RaMa retourna chez ses parents le 7 octobre 2013 mais sa mère refusa de l'accepter. RaMa a donc décidé d'aller chez sa grande sœur Ami par le problème arriva.

Témoignage relaté le 5 mai 2015 par Madame la Représente de l'ONG FEV à propos du forcé mariage dans la ville de Zinder d'une jeune fille déscolarisée

Cette violence culturelle a pris les formes suivantes: séquestration, détention d'une personne dans un lieu sans son accord, la tentative de fugue, etc. Les déterminants principaux sont : l'influence de la grande sœur, l'abus de pouvoir et la menace de la mort de la mère. Elle a eu pour conséquence essentielle, le divorce.

b. Grossesses non désirées:

Certaines adolescentes qui n'ont pas accès à l'information et aux méthodes de contraception, prennent des grossesses, alors qu'elles sont encore scolarisées ou après avoir abandonné l'école. Dans l'un comme dans l'autre cas, ces filles sont amenées à se marier avec l'auteur de la grossesse afin de « préserver la famille du déshonneur », même si la fille n'a que 13 ans. Ces situations s'observent aussi dans certains cas avec des filles en situation de handicap.

c. La supposée précocité des adolescents(es)

Les filles sont exposées au mariage d'enfant, car en référence à certaines conventions sociales qui se basent sur des prescriptions religieuses: " Si ta fille de 14 ans a poussé des seins et qu'elle commence à causer avec les garçons, vaut mieux la marier sinon elle va te surprendre avec une grossesse."⁴³

Les conséquences de ces pratiques sont de plusieurs ordres ; elles ont un impact autant sur la santé, la scolarisation que la vie sociale.

2.10 LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

2.10.1 Représentations sociales et statut des personnes en situation de handicap

La notion de handicap est un état physique ou mental de déficience qui empêche la personne qui le vit de mener certaines activités. IL s'agit d'une catégorie de personnes qui ne sont pas généralement prises en compte dans les politiques publiques, pourtant c'est une catégorie de personnes qui subit des formes de violences diverses. Il faut dire que le handicap fait l'objet de diverses croyances variables selon les communautés. Ces représentations font que les personnes en situation de handicap présentent plus de risques que l'ensemble de la population, à se heurter à des limites dans la participation à

⁴³ Chef de village de Yambaré, Dosso, Evaluation du projet de lutte contre le mariage précoce à Dosso, Saley Djibo, Avril 2015

la vie publique et même familiale et à bénéficier de la protection sociale adéquate.

Au sein d'une des communautés rencontrées, la personne en situation de handicap est appréhendée avec compassion et fait l'objet de soins particuliers. En discutant sur le statut de la personne en situation de handicap, un chef touareg a confié : " Son statut est qu'il a un droit sur tout le monde.[...] *si Dieu te donne un enfant en situation de handicap il faut lui montré que tu l'aimes au même titre que les autres sinon l'aimer plus, bien l'entretenir, et faire tout pour qu'il ait l'éducation dans toutes ses dimensions, le prendre en charge, bien le nourrir, il ne faut pas le maltraiter parce que c'est un don de Dieu et peut-être à travers lui, tu auras la grâce de Dieu.*" Focus group chefs de quartiers d'Akokan, Arlit Avril 2015.

Dans la communauté Djerma-songhay comme celle Touareg, les croyances suggèrent qu'en prenant en charge le membre de la famille en situation de handicap, la famille se préserve des critiques de la société. Le membre de la famille en situation de handicap est quasiment caché et n'est pas visible des autres. Cette croyance explique l'absence de personnes en situation de handicap appartenant à ces groupes s'adonnant à la mendicité.

Les populations rencontrées ont signalé que dans d'autres cas les personnes en situation de handicap, en particulier si leur situation de handicap résulte de la lèpre ou la variole, elles sont mises en quarantaine⁴⁴ ou écartées et isolées par les membres de leurs familles " On a vu quand un individu est en situation de handicap que les gens le fuient" Focus Groupe du 19 avril 2015 avec les chefs de quartiers d'Akokan à Arlit.

⁴⁴C'est par exemple le cas du fameux quartier des handicapés de la lèpre à Zinder.

2.10.2 Conditions des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap bénéficient certes de prise en charge familiale, mais cette prise en charge semble diminuer ; l'explication selon les enquêtés est liée à la transformation de la société, l'individualisme et le pouvoir de l'argent. Des cas rencontrés ont révélé que des parents abandonnent des enfants en situation de handicap ; ces enfants sont ainsi réduits à la mendicité, parce que laissés à eux-mêmes : " Aujourd'hui un aveugle ou un boiteux s'il te provoque tu vas même le piétiner et lui passer dessus [...] alors qu'on doit l'aider, les autorités et même tout le monde, mais on le fait pas." Focus Groupe du 19 avril 2015 avec les chefs de quartiers d'Akokan à Arlit.

Dans d'autres cas, la mendicité est un fait social en ce sens qu'elle est générée et entretenue par la société et la famille qui confèrent à la personne en situation de handicap d'office le statut de mendiant qui rapporte des ressources. Dans ce cas, la personne en situation de handicap n'est plus un objet de compassion de la part des autres membres de la famille, mais un agent économique qui voyage comme tous les migrants pour accumuler de la richesse en utilisant sa situation de handicap.

Dans certains cas signalés, des personnes en situation de handicap ont migré du village à la ville, la capitale ; il y a des cas où la migration s'est faite vers d'autres pays de l'Afrique occidentale, centrale, voire d'autres continents. C'est le cas de la plupart des personnes en situation de handicap provenant des régions de Maradi et de Zinder. Il faut noter que ces situations concernent autant les filles que les garçons, les hommes et les femmes. Il faut aussi préciser que l'incapacité physique ou mentale empêche dans beaucoup de cas la fille de se marier ; elle est ainsi plus exposée à des risques de violences basées sur le genre, des violences économiques et des violences sexuelles, comme dans certains cas rencontrés à Diffa.

2.10.3 Mécanisme de solidarité et de protection des personnes en situation de handicap

L'état a mis en place des mécanismes de protection sociale et beaucoup de communautés sont solidaires envers les personnes en situation de handicap.

Au niveau des communautés, il y a une prise de conscience de leur propre rôle et des efforts sont perceptibles dans ce sens :

" Maintenant Dieu merci et nous remercions aussi les autorités avant on voit fréquemment des mendiants mais actuellement ça s'améliore et cela est dû au fait que l'Etat leur ait créé des écoles et des activités génératrices de revenus. Ce qui est normal, à part ce que l'Etat et ses partenaires font, nous aussi on doit amener notre contribution, les appuyer dans la lutte contre la pauvreté extrême " Chefs de quartiers d'Akokan à Arlit cité dans le texte.

Mais, cette solidarité au niveau communautaire et familial, n'est pas généralement à la hauteur des besoins. D'où l'importance de la promotion et l'insertion socio-économique de la personne en situation de handicap par le développement communautaire, l'apprentissage de métiers et l'appui aux activités génératrices de revenu par l'Etat, des organisations de la société civile et la communauté internationale. « Leur premier droit c'est au niveau de leur famille et le second c'est au niveau de l'Etat. » Focus Groupe du 19 avril 2015 avec les chefs de quartiers d'Akokan à Arlit.

La situation des personnes déplacées n'a pas été abordée directement par l'étude, mais elle est comparable à celle des personnes en situation de handicap. C'est une question qui mérite une attention particulière avec les situations récentes observées dans les zones d'enquête.

2.11 ANALYSE DE LA REPONSE NATIONALE CONTRE LES VBG

Différentes structures interviennent dans les domaines des VBG tant dans la prise en charge des victimes que de la prévention des violences basées sur le genre.

2.11.1 Les structures étatiques

Il y a les services publics de la justice, la police, la gendarmerie, la garde républicaine et les SEJUP du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, les centres de santé (Cases de santé, CSI, hôpitaux etc.). Ces structures interviennent tant dans la prévention que dans la prise en charge psychologique, médicale, sociale, économique et juridique des victimes.

- ✓ Leurs forces : l'étendue nationale de leur présence, l'autorité, les moyens de coercition et de persuasion (placement en garde à vue, emprisonnement), les infrastructures et le personnel de l'état ;
- ✓ Leurs faiblesses : un personnel et des infrastructures insuffisantes en quantité et en qualité. Aussi, l'inexistence et l'inadéquation des lois dans plusieurs secteurs des VBG comme le mariage d'enfants dit mariage précoce, le mariage forcé, le foncier rural, etc.

2.11.2 Les Communes

Les mairies interviennent dans la prévention et la référence en matière de prise en charge des VBG surtout dans le domaine du mariage. Les mairies scellent les mariages en donnant des conseils pour éviter les violences et sont aussi consultées dans les cas de conflits entre époux surtout au niveau des communes rurales.

- ✓ Leurs forces : l'autorité et les moyens dont disposent les collectivités territoriales ;
- ✓ Leurs faiblesse : l'insuffisance des personnels et des moyens matériels tant en quantité qu'en qualité constitue une faiblesse.

2.11.3 Les Organisations de la Société civile, ONG, les Organismes de Développement et la Coopération bilatérale:

Les ONG nationales membres et non membres du cadre de concertation en matière de violence basée sur le genre dont SOS Femmes et Enfants Victimes

de Violences Domestiques, Association des Femmes Juristes, DIMOL, CONIPRAT luttant contre les violences faites aux femmes et aux enfants mineurs etc.) et internationales (Plan Niger, Helen Keller International, CARE Internationale, Africare, Oxfam etc.) ainsi que les organismes du Système des Nations-Unies (UNFPA, UNICEF) et certains pays du Nord comme la Coopération Espagnole collaborent pour mener des actions concertées et communes contre les VBG au Niger.

- ✓ Leurs forces: c'est leur capacité de mobilisation des ressources pour mener des activités conséquentes ; la mise en place du Cadre
- ✓ Une de leurs faiblesses est associée à l'insuffisance de l'organisation d'une synergie pour mener efficacement la lutte contre les VBG.
- ✓ Solutions : le Cadre de Concertation contre les VBG a été créé autour de ces structures en collaboration avec le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection pour fédérer les efforts et amener les différents acteurs à avoir la même vision et la collaboration nécessaire pour rendre les actions plus efficaces et durables au niveau nationale.

Le Cadre de Concertation contre les VBG est une importante initiative qu'il faut consolider, même s'il y a le manque de moyens qui ralentit son opérationnalité. Ce cadre peut, en effet, élaborer un Plan Stratégique National de lutte contre les VBG à partir des résultats de la présente étude.

S'agissant des structures traditionnelles et religieuses au niveau des villages et des quartiers, la lutte contre les VBG s'organise autour des Sultans, des chefs et des imams. Ils interviennent dans le règlement des conflits et des cas de violence ainsi que dans la référence des cas de VBG aux centres de santé et à la gendarmerie, la garde républicaine, la police ou la justice.

- Les forces de ces structures sont : l'autorité et la légitimité traditionnelle ou religieuse, la proximité avec les populations, leur force en règlement à l'amiable des cas de VBG au niveau communautaire ;
- Les faiblesses : des ces organisations sont : le manque de moyens de coercition et la méconnaissance de leur capacité par les justiciables.

2.12 ACCES AUX STRUCTURES DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE

Les structures de prévention et de prise en charge existent certes, tant au niveau public (Justice, SEJUP) qu'au niveau des ONG regroupées au sein du Cadre de concertation en matière de VBG (voir annexe 1) ou encore au niveau des communes, des sultanats et chefferies de village ainsi que les structures religieuses.

Toutefois, l'accès à la justice moderne dans les cas les plus extrêmes comme le viol est rendu difficile par plusieurs facteurs dont le contrôle social et la peur de la détérioration des relations entre individus, familles et communautés : *« Tu sais, aujourd'hui si tu entraines une personne ou un frère à la justice il va te considérer comme son vrai ennemi pour l'éternité c'est pourquoi on a toujours s voulu régler le problème à l'amiable. »* Focus Groupe du 19 avril 2015 avec les chefs de quartiers d'Akokan à Arlit.

Dans certains cas, le recours aux structures traditionnelles est imposé par l'éloignement des structures étatiques en cas de VBG : *« Dans les villages ou les institutions modernes n'existent pas, les gens n'ont pas le choix ils passent directement chez nous. »* Focus Groupe du 19 avril 2015 avec les chefs de quartiers d'Akokan à Arlit.

En effet, dans le cas du mariage d'enfants, le vide juridique impose le recours aux jugements traditionnels ou en référence à la religion musulmane.

Ainsi, à côté des juridictions publiques, les sultanats et les chefferies traditionnelles ainsi que l'Association Islamique du Niger jouent des rôles

importants en l'absence de code de la famille. Sa Majesté le Sultan de Zinder a confié à l'équipe de supervision en mai 2015 : « *les juges nous réfèrent beaucoup de cas en matière de mariage et de famille.* » Cette confiance souligne toute l'importance de l'adoption d'un code de la famille qui pourrait combler le gap juridique en matière de droits des personnes et de la famille, qui fait l'objet d'opposition de la part des autorités religieuses.

Cette situation souligne l'importance de la communication pour un changement de comportement. Les actions de la société civile et l'Etat avec l'appui des partenaires techniques et financiers qui doivent être renforcées. L'impact du projet de lutte contre le mariage d'enfant à Dosso initié par Plan Niger et ses partenaires, l'initiative "écoles des maris" et du programme Ilimin de l'UNFPA⁴⁵ est à signaler. Le programme Ilimin encadre les jeunes filles en *life style* et santé de la reproduction pour leur éviter les grossesses et mariages précoces et forcés tout en insistant sur leur intégration soit économique ou scolaire (voir encadré suivant).

Encadré 19 : Le programme Ilimin

"Le Programme « Burkintaray Bayrey / Ilimin Zama Dunia / Le savoir pour la dignité » vise à atteindre près de 250 000 adolescentes de 10 à 19 ans entre 2014 et 2018, ce qui représentera 1/8 de toutes les adolescentes du pays. En réduisant la proportion des enfants qui se marient, on peut limiter les conséquences dramatiques pour les filles (mortalité maternelle et infantile, fistule obstétricale, abandon scolaire, pauvreté), mais aussi faire baisser la fécondité et contribuer à mettre le pays sur la voie de la transition démographique –aujourd'hui l'une de plus élevées du monde à 3.9 par an. La phase pilote du Programme s'est déroulée d'août 2013 à avril 2014 et a touché 1557 filles dans quatre régions. Les résultats sont déjà très positifs : les filles ont amélioré leurs connaissances, elles sont plus sûres d'elles et mieux armées pour résister au mariage précoce et forcé, tandis que les communautés ont ouvert le dialogue sur ce sujet habituellement tabou."

Madame Monique CLESCA, Représentante de UNFPA au Niger in Bilan de la phase pilote du programme Ilimin, Novembre 2014

Les "écoles des maris" impulsent l'implication des hommes pour améliorer la santé de la reproduction de leurs femmes tout en agissant sur les normes

⁴⁵Voir Rapports d'évaluation

sociales de rapport du genre vers plus d'égalité et de communication. " La valeur-ajoutée de l'initiative réside dans sa particulière force de mobilisation communautaire et sa capacité singulière à changer rapidement les comportements et à contribuer à la hausse les indicateurs de la santé de la reproduction en changeant des adversaires d'hier (certains marabouts) en alliés engagés pour l'utilisation des services de santé reproductive y compris la planification familiale."⁴⁶

⁴⁶Saley Djibo: Rapport d'évaluation de l'école des maris, UNFPA, Niamey, version de mars 2015 P.76

PRINCIPALES CONCLUSIONS

La présente étude, menée selon une approche genre et intersectionnelle, a fourni des résultats qui montrent une ampleur réelle des violences basées sur le genre. Des violences multiformes et une prévalence variable selon le sexe, la taille du ménage, le sexe du chef de ménage, l'âge, le niveau d'instruction, la situation sociale et le lieu de résidence. Les données les plus saillantes montrent que les violences physiques et psychologiques (31% et 32%) apparaissent comme les types de violence les plus fréquents. Elles sont suivies par les violences culturelles (21%) et sexuelles (9%).

Les victimes sont principalement des femmes. Trois femmes sur cinq (60%) ont déclaré avoir subi au moins une violence au cours de leur vie. Les régions de Zinder et de Maradi constituent les zones où le pourcentage de victimes est le plus élevé. Respectivement 95% et 88% des femmes ont déclaré avoir subi au moins une violence au cours de leur vie. Les adolescents de 10-14 ans courent aussi des risques de subir un type de violence au cours de leur vie (38%). Les violences sexuelles quant à elles touchent particulièrement les femmes du milieu du milieu (15%) et celles des régions de Niamey (15%) et Zinder (23%).

Les auteurs sont en général des hommes (90%) et le cadre familial constitue le principal lieu de production de ces violences (tous types confondus). Les résultats de l'analyse multivariée explicative à partir des régressions logistiques montrent que les principaux déterminants de la violence basée sur le genre sont le sexe du chef de ménage, la taille du ménage, le niveau d'instruction, l'âge, le milieu de résidence, l'activité économique et l'état matrimonial. Dans l'ensemble, les femmes courent 3 fois plus de risque de subir une forme de violence sexuelle, 4 fois plus de risque de subir une forme de violence physique et 14 fois plus de risque de subir une forme de violence culturelle.

RECOMMANDATIONS:

Au vu de ces résultats, il convient de faire des recommandations pour des actions à mettre en œuvre contre les violences basées sur le genre au Niger.

En matière de prévention, il s'agit de :

- Renforcer la sensibilisation à base communautaire avec des prêches, projections des films éducatifs, des conférences, des causeries éducatives, des débats radiodiffusés et télévisés ;
- Encourager l'insertion des jeunes filles déscolarisées dans les écoles de seconde chance ;
- Briser le silence sur les violences sexuelles et encourager la population à signaler les cas de violences sexuelles ;
- Instaurer l'éducation sexuelle au niveau de la cellule familiale ;
- Renforcer les capacités de la société civile en plaidoyer pour l'élaboration et l'adoption des lois spécifiques contre les VBG ;
- Faire le plaidoyer auprès de l'état et des parlementaires pour la promulgation d'un code de la famille ou d'une loi déterminant l'âge au mariage à au moins 18 ans révolus ;
- Mener une étude nationale sur les conséquences des mariages précoces et forcés ;
- Légiférer l'âge du mariage au Niger conformément à la CDE ;
- Adopter une Loi récriminant les auteurs des mariages précoces et forcés ;
- Lutter contre les structures du pouvoir et des privilèges des hommes (c'est à ce niveau que la violence prend sa source) et les démanteler, et mettre un terme à la tolérance culturelle et sociale envers les actes de violence ;

- Redéfinir la masculinité et la féminité en luttant contre les normes masculines et féminines contraires aux droits humains et à l'approche genre en impliquant les hommes avec compassion et respect ;
- Renforcer les institutions étatique de promotion du leadership féminin en politique et améliorer la représentation politique de la femme ;
- Créer un environnement favorable au leadership féminin et à la participation de la femme au développement de la famille, de la communauté et du pays ;
- Travailler avec les hommes violents selon une méthode qui à la fois conteste leurs certitudes et leurs privilèges patriarcaux en s'adressant à eux avec respect et compassion ;
- Vulgariser les activités de sensibilisation telles la White Ribbon Campaign (Campagne du Ruban blanc), qui demande aux hommes et aux garçons de participer à la lutte contre toutes les formes de violence et d'inviter les autres à faire de même. Il s'agit d'un défi positif qui propose aux hommes de parler avec amour et compassion au nom des femmes, des garçons, des filles et des autres hommes ;
- Produire des données sur les VBG, par une mise à jour périodique sur les violences faites aux femmes et aux filles au Niger ;
- Initier une Loi pénalisant les violences domestiques ;
- Aider l'Etat à développer davantage les activités de renforcement de compétence et d'autonomisation des femmes et des filles en portant une attention particulière à l'information des femmes sur leurs droits afin d'en jouir davantage ;
- Vulgariser et renforcer les dispositions juridiques existantes sur les VBG ;
- Mener des campagnes de sensibilisation pour l'application et l'appropriation des lois et lutter contre l'impunité ;
- Mener des campagnes de sensibilisation pour dénoncer tous les cas de VBG, en particulier les violences sexuelles ;

- Vulgariser les informations sur les bonnes pratiques culturelles et sur les bonnes pratiques de la religion ;
- Former les personnels de justice, de sécurité, de santé et d'éducation sur les violences faites aux femmes et aux filles et, à l'approche genre et droits humains ;
- Former les parlementaires sur les VBG, la budgétisation sensible au genre et les droits humains ;
- Initier des formations destinées aux auteurs de violences sur le self contrôle ;
- Former des relais communautaires en VBG ;
- Renforcer les capacités des victimes sur les questions relatives à leurs droits avec un accompagnement juridique ;
- Promouvoir l'insertion socio-économique des jeunes ;
- Accélérer le processus de restructuration des SEJUP en CPPP ;
- Créer des espaces récréatifs et de jeux pour les jeunes ;
- Intégrer les besoins des femmes dans les PDL ;
- Mener des études sur les besoins des femmes selon les spécificités régionales ;
- Mettre en place un système d'accompagnement des produits des AGR des femmes pour aboutir aux grandes entreprises ;
- Former, encadrer et accompagner les femmes élues sur le développement local et leur rôle politique ;
- Assurer aux femmes leaders une assistance juridique et une formation en leadership et en stratégie politique.

En termes de prise en charge et d' l'accompagnement efficace des victimes de VBG, il s'agit de :

- Créer des comités locaux de lutte contre les VBG ;
- Réhabiliter les cliniques juridiques ;
- Renforcer et mettre à échelle la prise en charge holistique et immédiate des victimes de VBG (médicale, psychologique, économique et juridique) ;

- Créer un système de référencement immédiat des victimes ;
- Mettre sur pieds un numéro vert d'écoute et de conseil des victimes de violences ;
- Veiller à l'application effective des lois existantes ;
- Renforcer les structures d'accueil et de prise en charge des victimes. Cette prise en charge doit être aussi bien médicale, psychologique, socioéconomique que juridique. ;
- Renforcer les capacités des centres de santé pour la prise en charge des jeunes filles victimes de fistule suite aux mariages précoces ou forcés ;
- Former les personnels de santé sur la prise en charge des victimes.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Analyse de la situation de l'enfant et de la femme au Niger**, UNICEF 2008 ;
2. **Analyse de la situation de l'enfant et de la femme au Niger**, UNICEF 2013 ;
3. **Analyse des Violences Basées sur le Genre dans les départements de Bouaké, Daloa, Danané, Duekoué, Guiglo, Korhogo, Man et Yamoussoukro**, résultats de l'enquête quantitative Août 2008 ;
4. **Bourdieu P. La domination masculine**, Edition Liber, Paris, 2008
5. **Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement du Niger**, juin 2011 ;
6. **Enquête Démographique et Santé et à Indicateurs Multiples (EDSN-MICS IV)**, rapport final Institut National de la Statistique (INS) 2012 ;
7. **Etat de la population mondiale: la violence sexiste, un prix trop élevé**, chapitre 7, New York, UNFPA (2005) ;
8. **Etat des lieux des recherches sur les VBG au Sénégal**, sous la direction de *Fatou Diop Sall*, CODESRIA, 2014
9. **Etat des lieux des Violences faites aux femmes**, rapport OMS et Banque Mondiale 2004 ;
10. **Etude sur les Violences faites aux Femmes à Agadez**, rapport de l'étude Oxfam-Québec Août octobre 2006 ;
11. **Etude sur les Violences faites aux Femmes à Zinder**, rapport de l'étude Oxfam-Québec Août octobre 2006 ;
12. **Etude sur les Violences faites aux Femmes et aux enfants dans les régions de Dosso et de Maradi**, rapport de synthèse Oxfam-Québec décembre 2007 ;
13. **Etudes du genre à l'Institut de recherche et de Développement, Paris**, Radas A. L., (2006) ;
14. **Héritier Françoise, De la violence**, Paris, Odile Jacob, 1996, 400p.

15. **Les violences sexuelles dans les conflits et au- delà: un appel à l'action**, *Dimension 3 le journal de la Coopération belge*, 16 p, p 3, Bruxelles, Myriam De Winter (2006) ;
16. **Mécanisme de collecte de données sur les indicateurs de violences basées sur le genre au Niger**, *rapport d'analyse sur les violences déclarées Institut National de la Statistique (INS) du Niger*, juin 2011 ;
17. **Politique Nationale de Genre au Niger**, juillet 2008 ;
18. **Regards sur l'intersectionnalité**, Elizabeth Haper, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, Collection recherche et Analyse, mai 2012, Laval ;
19. **« Régulations juridiques du mariage et violences envers la conjointe »**, p10-11, Paris, Gautier A., (2005) ;
20. **Socialisation et violences**, Harouna SY, 2013.
21. **Violence. Passage à l'acte et situation de crise**, Grenoble, Editions La Pensée Sauvage, Abdessalem YANYAHOU et al., 2000 p. 87.
22. **Violences Basées sur le Genre : Harmoniser les approches de lutte pour une meilleure adaptation au changement**, Abidjan 2008 ;
23. **Violences conjugales, un fléau de moins en moins tabou**, Citron vert : Centre de documentation et d'information, France, Richard A. (2006).
24. **Violences de l'école, violence à l'école**, L'Harmattan-Sénégal, p.47.
25. **Violences faites aux femmes**, Citron vert : Centre de documentation et d'information, France, Richard A. (2004) ;

ANNEXE

Annexe 1 : Liste des ONGs intervenant dans le domaine des VBG au Niger

Structures	Membres
ONG et Associations	Action Contre le Travail des Enfants au Niger (ACTREN) 96 41 39 83
	Association Femmes Juristes du Niger (AFJN) 20 72 28 90/96 89 28 16/96 88 56 68
	Action en Faveur de l'Élimination du Travail des Enfants au Niger (AFETEN) 96 43 47 49
	Association pour la Lutte Contre le Travail des Enfants au Niger (ALTEN) 96 96 58 67
	Association Nigérienne pour l'Autopromotion Humaine (ANAPH MUNTUNCI) 96 15 18 50
	Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) 96 26 78 09
	Coordination des ONG et Associations Féminines Nigériennes (CONGAFEN) 20 75 36 18/96 98 96 99/96 87 35 24
	Comité Nigérien sur les Pratiques Traditionnelles ayant un Effet sur la Santé des Femmes et des Enfants (CONIPRAT) 20 72 42 07/96 96 62 24/96 89 60 74
	Comité pour la Protection de l'Enfant au Niger (CPEN) 94 94 28 40/96 11 15 51
	Collectif des Organisations des Défenseurs des Droits de l'Homme et de la Démocratie (CODDHD) 21 96 77 43/96 98 21 11
	Santé de la Reproduction pour une Maternité Sans Risque (SRMSR/DIMOL) 20 75 44 64/96 96 55 68/96 26 64 12
	Groupe des Aides Privées (GAP) 20 72 47 86
	Groupe Nigérien des ONG pour la Lutte contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants (GNESE) 96 27 87 32/96 53 57 55
	Lutte Contre les Violences Faites aux Femmes et aux Enfants Mineurs (LUCOFVEM) 20 75 28 37/94 97 60 33
	Réseau des Femmes Enseignantes du Niger (REFEN) 96 96 45 70/96 49 66 99
	SOS Femmes et Enfants Victimes de Violence Familiale (SOS-FEWF) 96 49 27 59/96 96 62 03
Union Pour la Promotion de la Femme Nigérienne (UPFN) 96 40 47 78/96 50 41 12	
Association TIMIDRIA 96 26 04 49	

Annexe 2 : Une photo d'un enfant brûlé par un adulte prise lors de l'enquête

